Madagascar

Novembre 2013

Étude Nationale

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

FITIAVANA – TANINDRAZANA – FANDROSOANA
VICE-PRIMATURE CHARGÉE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INDUSTRIE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ENQUÊTE NATIONALE SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL – ENEMPSI 2012

N°02

Le Secteur Informel à Madagascar en 2012 : Poids économique et social importants en déconnexion avec le système formel

PNUD
Au service des peuples et des nations

BIT
Bureau international du Travail

DIAL
Développement Institutions & Analyses de Long terme

instat
MADAGASCAR

PRÉFACE

La création d'emplois reste un défi majeur pour Madagascar. Une proportion significative des emplois créés est générée par le secteur informel. La perspective de renforcement de la contribution du secteur informel à la croissance et au développement doit figurer parmi les actions prioritaires de la politique de relance.

La fiabilité de l'analyse socio-économique est tributaire de l'existence d'un système d'information statistique performant. Ainsi, ce rapport qui contient de vastes informations statistiques sur le secteur informel présente un grand intérêt. Il est issu de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel qui couvre toutes les unités informelles de production non agricole à Madagascar.

Le secteur informel est caractérisé par l'inexistence de protection sociale, les mauvaises conditions de travail, la précarité de l'emploi, l'absence d'une tenue de comptabilité, le non-paiement des taxes et la vulnérabilité des travailleurs. Ces derniers ont vu augmenter leur nombre depuis la crise de 2009 à cause de l'aggravation du chômage et surtout, parce que l'emploi informel offre aux ménages des opportunités à saisir pour créer des revenus d'appoint face aux besoins quotidiens. Il comprend quelques branches d'activités: la briqueterie, la gargote, les transports non mécanisés, le commerce de micro-détail et autres.

En général, ils sont des marchands ambulants, des travailleurs occasionnels, des anciens employés du secteur formel qui ont perdu leurs emplois durant la crise. Certains d'entre eux sont moins visibles comme les travailleurs à domicile, les ouvriers payés à la pièce ou les personnes exerçant une multitude de métiers différents.

La précarité des conditions de travail dans le secteur informel est préoccupante et suscite des réflexions sur les mesures à prendre concernant l'accompagnement des acteurs et la formalisation de leurs activités. Il y va de leur rentabilité, de la stabilisation des emplois, du renforcement de la sécurité sociale et du bien-être des employés du secteur.

Les préoccupations majeures restent la recherche de débouchés, le financement, la fiscalité, le statut juridique et la formatif des acteurs, en sus des clés dératas communs au secteur privé 'comme la stabilité politique et macroéconomique, le développement des infrastructures, la clarification des règles du jeu dans Je processus entrepreneurial.

Le renforcement du système d'information sur le marché du travail et de celui du suivi évaluation est plus que nécessaire. L'enquête pourra être pérennisée en tant que référentielle pouvant aider à l'analyse des comportements productifs, des difficultés rencontrées, des aides souhaites par les agents du secteur et de son mode d'insertion dans le système économique.

Ces paramètres vont servir de base pour la définition des grandes orientations afin d'améliorer la performance du secteur, l'intégrer dans le circuit formel et optimiser la gestion des politiques de développement.

La Vice Primature en charge de l 'Economie et de l 'Industrie, le Programme des Nations Unies pour le Développement, l 'Organisation Internationale du Travail ont le plaisir de présenter les premiers résultats sur le secteur informel, issus de 1'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel menée en 2012.

AVANT-PROPOS

Pour la première fois à Madagascar, l'enquête sur l'emploi et le secteur informel est représentative au niveau national. L'Institut National de la Statistique (INSTAT) a effectué cette enquête au cours du second semestre de l'année 2012 avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de l'Unité de Recherche DIAL/IRD.

L'objectif de l'enquête sur le Secteur Informel est d'analyser le comportement productif du Secteur Informel et de son insertion sur le système économique national. L'enquête vise aussi à disposer d'une base de données permettant d'intégrer la production du Secteur Informel dans les Comptes Nationaux.

Le présent rapport dresse un état du secteur informel et de ses caractéristiques (conditions d'activités, main-d'œuvre et emplois, capital, investissement et financement, production, insertion et concurrence, relation avec l'État) afin de donner des informations pour la mise en place de politiques publiques destinées à appuyer les activités génératrices de revenus et à créer des emplois décents.

Le Secteur Informel est le premier pourvoyeur d'emplois à Madagascar. Dès lors, les stratégies politiques devraient chercher les obstacles au développement des unités de production du Secteur Informel en vue de l'intégration progressive de leur production, leur main-d'œuvre et leur capital dans le système formel.

L'Institut National de la Statistique reste à la disposition des utilisateurs pour toutes demandes d'informations complémentaires ou d'analyses approfondies à partir de cette enquête.

L'Institut National de la Statistique tient à remercier l'ensemble des acteurs ayant participé à cette enquête, en particulier le Gouvernement malgache, les partenaires techniques et financiers et les ménages enquêtés qui ont bien voulu répondre aux questions de nos agents de terrain. Qu'ils trouvent tous ici l'expression de notre profonde gratitude.

SIGNALÉTIQUE

- Agriculture
- Commerce
- Conjoncture
- Économie
- Éducation
- Emploi
- Industrie
- Médias
- Mœurs
- Population
- Revenus
- Santé
- Services
- Société
- Territoire
- Tourisme

OURS

Unité responsable :
Institut National de la Statistique (INSTAT)

Directeur Général : Ravelomanantsoa Paul Gérard

Coordonnateur : Rakotomanana Faly Hery

Analyste principal : Ravelosoa Julia Rachel

Analystes : Rakotondradany Iary, Rajemison Harivelo, Randrianasolo Elie, Rasolonjatovo Andriamahery Ferdinand, Rahariherinambinina Violette Joëlle, Rambalo Hajaniaina, Randrianjanaka Niaina

Assistants analystes :
Randriamihamina Henintsoa, Razafimandimby Sylvain, Rakotomanga Norotiana.

Éditeur de la publication : INSTAT

Directeur de publication : Rajaonera Ida Clément

Comité de rédaction : Rajaonera Ida Clément, Poirel Guillaume, Rakotonomenjanahary Gabriel Maurille, Rakotomanga Norotiana, Randrianjanaka Niaina Ravelomanana, Rakotomanana Faly Hery, Rasoarimanana Harinarindra Nathalie

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFRISTAT
Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne

BIT
Bureau International du Travail

BTP
Bâtiment et Travaux Publics

CEA
Commission Economique pour l'Afrique

CNaPS
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

DIANA
Diego Ambanja Nosybe Ambilobe

DSM
Direction des Statistiques des Ménages

EBE
Excédent Brut d'Exploitation

ENEMPSI
Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel

INSTAT
Institut National de la Statistique

NTIC
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OIT
Organisation Internationale du Travail

PIB
Produit Intérieur Brut

PME
Petites et Moyennes Entreprises

PNUD
Programme des Nations Unies pour le Développement

UA
Union Africaine

UPI
Unité de Production Individuelle

VA
Valeur Ajoutée

RÉSUMÉ

L'Institut National de la Statistique (INSTAT) a réalisé ce rapport sur le secteur informel avec les données de la deuxième phase de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENEMPSI) de 2012. L'enquête a bénéficié de l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de l'Unité de Recherche DIAL/IRD. L'ENEMPSI est une enquête statistique à deux phases : la première vise à appréhender l'emploi (Enquête sur l'Emploi) et la seconde à évaluer les activités économiques du secteur informel non agricole (Enquête sur le Secteur Informel). L'enquête s'est effectuée auprès de 11 300 ménages et 5 700 unités de production. Étant réalisée pour la première fois à Madagascar, sa mise en œuvre a permis de disposer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs utiles pour analyser le marché du travail et le secteur informel à Madagascar.

Les présents résultats concernent les conditions d'activités des Unités de Production Individuelles (UPI), les caractéristiques de la main-d'œuvre et des emplois dans les UPI, la production, l'insertion et la concurrence des UPI, la relation entre le secteur informel et l'État et enfin les problèmes et perspectives du secteur informel.

À Madagascar, au dernier trimestre 2012, le nombre d'unités de production individuelles (UPI) hors agriculture, élevage, chasse et pêche[1] est estimé à 2 268 900 unités dans les branches marchandes (hors agriculture, élevage, chasse et pêche). La quasi-totalité, soit 99,9 % des UPI sont classées comme unités de production informelles, c'est-à-dire soit ne possédant pas de numéro statistique, soit ne tenant pas de comptabilité écrite ayant une valeur administrative. Il existe une importance économique des activités informelles pour la population : la moitié des ménages tire l'ensemble ou une partie de leurs revenus d'une unité de production informelle. Les UPI se concentrent dans les secteurs de circulation, notamment commerciaux (34 %) et les activités de transformation manufacturière (43 %).

Le secteur informel marchand non agricole a produit 7 472 milliards d'Ariary de biens et services et a créé 4 842 milliards d'Ariary de valeur ajoutée. Pour donner un ordre de grandeur de l'importance économique de ce secteur au niveau national, on estime que sa valeur ajoutée représente 24 % du PIB total officiel en 2012, et 36 % du PIB marchand non agricole.

Les commerces informels contribuent le plus à l'activité du secteur informel. En effet, les unités de production individuelles de la branche « commerce » contribuent pour 69 % au chiffre d'affaires total du secteur informel, pour 45 % à la production totale du secteur informel et pour 45 % à la valeur ajoutée totale du secteur informel. Les UPI de la branche « industrie » et « services » contribuent respectivement pour 15 % et 14 % au chiffre d'affaires total, 28 % et 23 % à la production totale et enfin pour 29 % et 22 % à la valeur ajoutée totale du secteur informel.

Si les valeurs moyennes du chiffre d'affaires, de la production ou de la valeur ajoutée par UPI sont faibles lorsqu'on les compare à celles des entreprises du secteur formel, elles n'en donnent pas moins une image trompeuse des performances du secteur informel dans son ensemble. En effet, il existe une très forte hétérogénéité au sein du secteur informel. Certains établissements réalisent de très bonnes performances, mais l'immense majorité des UPI sont proches du niveau de subsistance.

Les chefs des UPI du secteur informel travaillent en moyenne 35 heures par semaine et gagnent[2] en moyenne 164 000 Ariary par mois. La prédominance des faibles revenus pèse sur la rémunération médiane (égale à 57 000 Ariary), soit un montant très largement inférieur au salaire minimum en vigueur en 2012 (autour de 100 000 Ariary).

Le secteur informel se caractérise par une très grande précarité des conditions d'activité. Plus de huit unités de production individuelles sur dix sont abritées dans des installations de fortune, privés d'accès aux principaux services publics (eau, électricité, téléphone).

Neuf unités de production individuelles sur dix sont totalement inconnues des services administratifs : ces UPI ne possèdent ni numéro statistique, ni carte professionnelle, elles ne sont enregistrées ni au Registre du commerce, ni à la CNaPS, et elles ne paient pas la patente. Cependant, les UPI apparaissent plus comme un secteur de développement spontané des activités économiques des ménages que comme une stratégie de contournement de la législation en vigueur. Dans la plupart des cas, le non-enregistrement est une situation définitive et non un état transitoire s'inscrivant dans une marche longue et progressive vers la légalisation. En effet, il n'existe aucune corrélation positive entre le taux d'enregistrement et l'ancienneté des UPI.

Si les unités informelles ne sont pas enregistrées, cela ne signifie pas qu'elles ne s'acquittent pas, au moins partiellement, de leur devoir fiscal. En effet, 8 % d'entre elles paient la patente. Mais la part des impôts et taxes payés à l'État reste faible et n'atteint que 2 % de la valeur ajoutée totale du secteur.

(1) Seules les activités de « sylviculture » sont inclues et classées dans la branche « primaire »

(2) Les revenus des chefs d'UPI comprennent l'EBE.

La multiplication d'UPI au cours des dernières années traduit la montée en puissance du secteur informel comme mode d'insertion privilégié de la main-d'œuvre en période de crise. Cette croissance des UPI du secteur informel s'accompagne aussi d'une précarisation croissante de la main d'œuvre.

Le secteur informel est constitué de micro-unités, dont la taille moyenne est de 1,4 emploi par unité. Preuve de l'atomisation des UPI, l'auto-emploi est la forme la plus répandue : sept UPI sur dix compte un seul employé qui n'est que le chef d'unité lui-même. La salarisation dans les UPI est minoritaire : le taux de salarisation est de 10 %. L'intensité de la relation salariale discrimine assez bien le secteur informel du secteur formel, où la norme salariale est la règle. Les emplois exercés dans le secteur informel se caractérisent par une quasi-inexistence de protection sociale.

La moitié des emplois (52 %) du secteur informel sont occupés par des femmes. La majorité des travailleurs à leur propre compte sont des femmes (58,1 %). La majorité des aides familiales des UPI du secteur informel sont des femmes (53,1 %). Les femmes occupent donc les postes les moins rémunérés ou les plus vulnérables. Les jeunes de moins de 26 ans représentent 28 % de la main-d'œuvre des UPI. Ces jeunes occupent souvent des postes d'apprentis salariés ou non rémunérés, ou encore d'aide familial. Les jeunes représentent 18 % des dirigeants d'UPI.

Il n'y a aucune amélioration significative du capital humain dans les UPI. Les jeunes ont un niveau d'instruction similaire aux adultes : 4,6 années d'études réussies pour les jeunes et 4,8 années pour les seconds. Dans les UPI du secteur informel, sept employés sur dix ont appris leur métier sur le tas. Seuls 2,4 % des actifs ont reconnu avoir développé leur compétence dans un établissement d'enseignement technique. La part des actifs des UPI informelles déclarant avoir appris leur métier dans une grande entreprise est faible (0,4 %). Cette dichotomie entre les grandes entreprises et les petites entreprises peut relever à la fois de la technologie utilisée et de l'organisation de l'établissement, mais aussi de l'opportunité d'emploi qui s'est présentée à l'individu à sa première insertion sur le marché du travail.

Exclus du système bancaire, c'est l'épargne individuelle qui finance le capital informel pour plus de 95 % de sa valeur. Les systèmes de financement formels (comme la microfinance) ne participent que très marginalement au financement de l'investissement dans le secteur informel. Si le capital est un véritable facteur de production dans le secteur informel (puisqu'il atteint près de 2050 milliards d'Ariary), le taux d'investissement est faible et ne dépasse pas 8 %, marquant la faible capacité d'accumulation de ce secteur.

Exclusivement tourné vers le marché intérieur, le secteur informel a pour principal débouché la satisfaction des besoins des ménages. Ainsi, 70 % de la demande adressée au secteur informel provient de la consommation finale des ménages. Dans ce contexte, le secteur informel entretient peu de liens directs avec le secteur formel, la sous-traitance étant un phénomène négligeable. En amont, 58 % des intrants (biens intermédiaires) proviennent du secteur informel lui-même et seulement 29 % sont fournis par le secteur formel. Si les commerces informels constituent un vecteur de diffusion des produits étrangers, surtout en provenance de la Chine, ils s'approvisionnent dans leur immense majorité en produits nationaux.

L'activité du secteur informel s'exerce dans un environnement hautement concurrentiel : seulement 2 % des UPI déclarent ne pas connaître de concurrents directs. La concurrence au sein du secteur informel touche surtout les activités commerciales. La commercialisation des produits à bas prix (qu'ils proviennent du secteur formel national ou de l'extérieur) constitue un facteur de blocage au développement des industries informelles. Ainsi, la vente de friperies met durement à l'épreuve les artisans de la confection.

À peine 3 % des UPI sont concurrencées principalement par les grandes entreprises du secteur formel (commercial ou non). Lorsqu'il y a une concurrence entre secteur formel et secteur informel, les UPI affichent dans l'ensemble des prix inférieurs ou égaux aux grandes entreprises. La faiblesse du pouvoir d'achat des clients constitue la première raison évoquée pour expliquer le différentiel de prix par rapport aux concurrents du secteur formel.

Les difficultés rencontrées par le secteur informel sont avant tout liées au problème d'écoulement de la production, essentiellement contraint du côté de la demande (« faiblesse des débouchés »), mais aussi du côté de l'offre (« excès de concurrence ») : 57 % des unités informelles ont des problèmes de débouchés, 52 % souffrent d'une concurrence excessive, 36 % de l'un et l'autre. La dégradation de l'environnement macroéconomique et la baisse du pouvoir d'achat de la population, plus que les dysfonctionnements localisés sur certains marchés (pénuries, cadre institutionnel inadapté, etc.), constitue le facteur de blocage principal du secteur informel. Le problème récurrent du crédit est une difficulté qui affecte moins les producteurs informels. Mais plus que son coût, c'est l'accès au crédit qui semble inhiber le développement des UPI.

L'accès à de grosses commandes apparaît comme la modalité première des aides sollicitées : 53 % des petits opérateurs informels. Ensuite, 43 % des UPI réclament l'assistance pour les approvisionnements. L'accès au crédit est la sixième priorité sollicitée par 22 % des UPI.

En premier lieu, les systèmes de financement informel sont largement insuffisants pour satisfaire les besoins des activités informelles. En second lieu, il est peu probable qu'un accès plus fluide au crédit résout l'ensemble des problèmes du secteur informel qui sont principalement d'ordre macroéconomique. Enfin, l'excès de régulations publiques ne constitue pas une entrave importante au développement des activités informelles. Il existe entre l'administration et le secteur informel un modus vivendi basé sur l'ignorance mutuelle. Si les informels ne vont pas vers l'État pour enregistrer leurs activités parce qu'ils ne connaissent pas la législation en vigueur, de son côté, l'État ne s'intéresse pas non plus au secteur informel et ne lui procure pas de débouchés.

Seulement 3 % des UPI déclarent avoir eu des problèmes avec les agents de l'État. Pour 30 %, les litiges concernent les manquements sur la réglementation et 28 % des litiges concernent l'emplacement ou le lieu de travail. En cas de différend, le paiement d'un « cadeau » ou d'une amende « sans reçu », symptôme du phénomène de la corruption, représente le mode de règlement du conflit le plus fréquent (38 %

des chefs d'UPI interpellés par les agents de l'État). Dans le contexte actuel, cette politique de laisser-faire de la part de l'État constitue un moindre mal, qui se situe très en deçà du rôle que l'État devrait jouer pour favoriser l'émergence d'activités plus productives. Une politique active, basée sur la concertation, est non seulement nécessaire mais aussi possible dans la mesure où seules 4 % des UPI déclarent ne pas vouloir collaborer avec l'État. Globalement, 41 % des UPI sont prêtes à enregistrer leur établissement auprès de l'administration et 61 % sont prêtes à payer l'impôt. Ainsi, 27 % des UPI sont favorables au principe du « guichet unique » pour simplifier les démarches d'enregistrement. Lorsque l'on prend en compte les UPI qui ne savent pas de quoi il retourne et qui pourraient se laisser convaincre par une politique active de communication, il ne reste que 10 % des UPI à refuser cette modalité de légalisation : soit une part infime du secteur informel que l'on peut supposer réfractaire à toute forme de collaboration avec la puissance publique. Les deux tiers des opérateurs informels ont émis le souhait que les impôts devraient revenir aux collectivités territoriales (commune et fokontany). La majorité des chefs UPI (43 %) ont déclaré que les recettes des impôts devraient être affectées aux investissements en infrastructures (routes, marché, adduction d'eau, etc.), 30 % aux dépenses sociales de base et 18 % à la santé, l'éducation et les programmes d'appui aux micro-entreprises. En revanche, peu de chefs d'UPI déclarent que les recettes des impôts devraient être affectées au paiement des salaires des fonctionnaires et aux coûts de fonctionnement de l'administration (respectivement 4 % et 2 %).

Malgré les difficultés rencontrées, les producteurs informels restent optimistes : 70 % d'entre eux considèrent qu'il existe un avenir pour leur propre unité de production. Le jugement positif sur l'avenir de l'établissement dépasse la simple intuition que le secteur informel sera amené à jouer un rôle économique de premier plan au cours des prochaines années, notamment dans le secteur de production. En effet, 51 % des chefs d'unités de production informelles souhaitent voir leurs enfants reprendre leur activité s'ils le désiraient. Le secteur informel est donc bien associé à un mode d'insertion sociale et économique encore valorisé aujourd'hui.

SOMMAIRE

CHAPITRE I
CONDITIONS D'ACTIVITÉS DES UNITÉS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES 17

I.1 Une orientation vers les activités commerciales 19

I.2 Les conditions d'exercice des UPI sont précaires 20

I.3 Peu d'UPI ont accès aux services publics (eau, électricité et NTIC) 21

I.4 Création d'UPI : une initiative d'abord individuelle dans un but de subsistance 23

I.5 Création d'UPI : Devenir son propre patron et augmenter son revenu 24

I.6 La durée d'exercice des UPI dépend du motif de leur création et du type d'activité 24

CHAPITRE II
MAIN-D'ŒUVRE ET EMPLOIS DANS LES UNITÉS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES 25

II.1 Dynamique extensive des UPI tributaire De la composition du ménage 26

II.2 Organisation non-salarial pour les UPI « extractive » et organisation salariale pour les UPI exerçant des activités plus spécialisées 27

II.3 La salarisation est faible dans les UPI du secteur informel 28

II.4 La Main-d'œuvre féminine occupe les postes les plus vulnérables et les moins rémunérés 29

II.5 L'accès des jeunes à la direction des UPI est rare : aversion aux risques, manque de compétences ou respect des « ray aman-dreny » 28

II.6 La formation sur le tas est importante et rarement accompagnée par la valorisation des formations techniques 31

II.7 Les actifs occupés travaillent 35 heures/semaine en moyenne, mais un actif sur dix travaille plus de 63 heures/semaine 31

II.8 Pas de protection sociale chez les travailleurs dépendants 32

II.9 Main-d'œuvre instable ignorant la rigueur 32

CHAPITRE III
CAPITAL, INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT 35

III.1 Les locaux constituent la moitié du capital physique des Unités de Production Individuelles 36

III.2 L'acquisition en capital neuf est rare dans le secteur informel 37

III.3 L'investissement dans le secteur informel est faible 40

III.4 L'investissement est concentré chez les anciens entrepreneurs 41

III.5 Les unités de productions informelles sont réticentes aux emprunts 41

CHAPITRE IV
PRODUCTION, INSERTION ET CONCURRENCE 43

IV.1 Les unités de Production Individuelles du secteur informel contribuent à 36 % du PIB marchand non agricole 45

IV.2 Le faible coût de la main-d'œuvre et la faible contribution aux ressources collectives caractérisent la structure de production et les coûts des UPI 46

IV.3 Les performances économiques des Unités de Production Individuelles du secteur Informel sont réduites et hétérogènes 48

IV.4 De meilleures performances économiques pour les UPI salariales du secteur informel 49

IV.5 Les performances des Unités de Production Individuelles sont saisonnières 51

IV.6 Les biens de consommation intermédiaires des UPI proviennent pour la moitié du secteur informel 52

IV.7 Le commerce informel reste un important vecteur de diffusion des produits étrangers 53

IV.8
Les UPI du secteur informel répondent en priorité à la demande des ménages et peu travaillent comme sous-traitants 54

IV.9
Concurrence subie par les UPI : Manque de produits innovants et saturation du marché 56

CHAPITRE V
LE SECTEUR INFORMEL ET L'ÉTAT 59

V.1
L'affiliation des Unités de Production Individuelles aux registres administratifs est faible 60

V.2
La plupart des chefs d'UPI considère l'enregistrement auprès de l'administration comme facultatif 61

V.3
Le manquement sur la réglementation est le principal objet de litige entre le secteur informel et l'État 62

V.4
Les chef d'UPI sont prêts à formaliser leurs activités 64

V.5
Les chefs d'UPI sollicitent l'impôt unique 65

V.6
Les opérateurs informels choisissent les communes dans la gestion de leur contribution fiscale 66

V.7
Les opérateurs informels apprécient l'Economie du marché dans la fixation des prix 68

CHAPITRE VI
PROBLÈMES ET PERSPECTIVES 69

VI.1
Faiblesse des débouchés 70

VI.2
Les UPI informelles souhaitent avoir accès à des grosses commandes 71

VI.3
En cas de crédit octroyé sous forme d'un prêt, les UPI préfèrent augmenter leur stock et améliorer leurs équipements 72

VI.4
En cas de réduction de la demande, les UPI diversifieraient leurs activités 74

VI.5
Sept chefs d'UPI sur 10 sont optimistes sur l'avenir de leur établissement 75

INDEX

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1
Répartition (en %) des UPI selon la branche d'activité et le milieu de résidence en 2012 ..... **19**

Tableau 2
Répartition (en %) des UPI par faritany, milieu de résidence et secteurs d'activités en 2012 ..... **20**

Tableau 3
Proportion d'UPI (en %) ayant accès aux services de base (eau, électricité, téléphone, local) selon les provinces et les régions en 2012 ..... **22**

Tableau 4
Répartition (en %) des UPI selon le mode d'organisation du travail par branches d'activités, taille moyenne de l'UPI et taux de salarisation par branches d'activités en 2012 ..... **26**

Tableau 5
Répartition des UPI (en %) selon le mode d'organisation du travail et les régions en 2012 ..... **28**

Tableau 6
Répartition des actifs des UPI informelles selon le statut et leurs caractéristiques démographiques en 2012 ..... **30**

Tableau 7
Répartition (en %) des emplois dépendants dans le secteur informel selon le type d'emploi et leurs caractéristiques en 201 ..... **32**

Tableau 8
Répartition de la structure du capital des UPI du secteur informel (en %) (terrains, locaux, machines, mobilier, véhicule, outillage) selon les branches d'activités en 2012 ..... **36**

Tableau 9
Répartition (en %) des différents biens du capital des UPI du secteur informel selon la qualité des biens et le statut de résidence en 2012 ..... **37**

Tableau 10
Répartition du capital des UPI du secteur informel (en % de la valeur du capital) selon l'origine du capital et les branches d'activités en 2012 ..... **38**

Tableau 11
Répartition (en %) des UPI informelles selon les modes de financement du capital et les branches d'activités en 2012 ..... **39**

Tableau 12
Répartition (en %) des UPI du secteur informel selon le type d'investissement (terrain, machine, mobiliers, véhicule et outillage) et les branches d'activités en 2012 ..... **40**

Tableau 13
Proportion (en %) des UPI effectuant un emprunt, montant moyen emprunté (en milliers d'Ariary) selon les branches d'activités en 2012 ..... **41**

Tableau 14
Chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée (en milliards d'Ariary) du secteur informel selon les branches d'activités (décembre 2011-novembre 2012) **46**

Tableau 15
Répartition (en % de la valeur) du chiffre d'affaires, de la production et de la valeur ajoutée selon les branches d'activités – Répartition (en % de la valeur) des coûts de la valeur ajoutée selon les branches d'activités en 2012 ..... **47**

Tableau 16
Montant moyen mensuel (valeur moyenne en 1 000 Ariary) du chiffre d'affaires, de la production, de la valeur ajoutée et de l'EBE, de la valeur ajoutée moyenne mensuelle par travailleur et par heure de travail selon les branches d'activités en 2012 ..... **49**

Tableau 17
Montant moyen et médian (en milliers d'Ariary) du chiffre d'affaires, de la production, de la valeur ajoutée et de l'EBE des UPI salariales et non salariales du secteur informel en 2012 ..... **50**

Tableau 18
Répartition des consommations intermédiaires (en %) par branches d'activités selon le secteur d'origine en 2012 ... **52/53**

Tableau 19
Proportion (en %) des produits étrangers commercialisés et du chiffre d'affaires du secteur informel selon le pays d'origine en 2012 ..... **53/54**

Tableau 20
Répartition du chiffre d'affaires du secteur informel (en % du chiffre d'affaires) par branche d'activités selon le secteur de destination en 2012 ..... **55/56**

Tableau 21
Importance (en %) de la concurrence subie par les unités de production individuelles selon les grandes branches d'activités en 2012 ..... **56**

Tableau 22
Répartition (en %) des positions des UPI par rapport à leurs concurrents selon les grandes branches d'activités en 2012 ..... **57**

Tableau 23
Motifs de fixation des prix (en %) des UPI en 2012 ..... **58**

Tableau 24
Répartition des UPI informelles (en %) par type de registres selon les raisons de non-enregistrement en 2012 ..... **62**

Tableau 25
Proportion (en %) d'UPI ayant un problème avec l'État, répartition (en %) des modes de règlement des litiges et montant annuel des paiements (en Ariary) par branches d'activités en 2012 ..... **63**

Tableau 26
Proportion (en %) des UPI ayant eu un problème relatif aux impôts ou taxes selon les branches d'activités en 2012 ... **64**

Tableau 27
Proportion (en %) des UPI prêtes à réintégrer les circuits officiels et favorables au guichet unique selon les branches d'activités en 2012 ..... **65**

Tableau 28
Proportion (en %) des UPI favorables à l'impôt unique, modalités de recouvrement et montant mensuel prêt à être payé (en 1 000 Ariary) par grandes branches d'activités en 2012 ..... **66**

Tableau 29
Répartition des UPI informelles (en %) selon leurs préférences de gestion et d'affectation de l'impôt synthétique par branches d'activités en 2012 ..... **67**

Tableau 30
Proportion (en %) des UPI désirant une fixation des prix par l'État et répartition (en %) des UPI selon le mode de fixation de prix souhaité par branches d'activités en 2012 ..... **68**

Tableau 31
Principales difficultés (en %) rencontrées par les UPI du secteur informel selon les différentes branches d'activités en 2012 ..... **70**

Tableau 32
Principales difficultés rencontrées avec la main-d'œuvre du secteur informel selon les grandes branches d'activités en 2012, (en % des UPI employant de la main-d'œuvre) **71**

Tableau 33
Aides souhaitées (en %) par les chefsd'unités de production informelles selon les branches d'activités en 2012 ..... **72**

Tableau 34
Utilisation (en %) d'un credit potentiel par les UPI selon les branches d'activites en 2012 ..... **73**

Tableau 35
Repartition des UPI (en %) selon leurs strategies en cas de reduction de la demande par branches d'activites en 2012 ..... **74**

Tableau 36
Perspectives d'avenir des chefs d'UPI (en % des UPI) selon les branches d'activites en 2012 ..... **75**

Tableau 37
Répartition (en %) des UPI selon la branche d'activité et la région en 2012 ..... **78**

Tableau 38
Répartition des actifs des UPI informelles selon leurs caractéristiques démographiques en 2012 ..... **79**

Tableau 39
Répartition (en %) des différents biens du capital des UPI du secteur informel selon la qualité des biens et le statut de propriété en 2012 ..... **80**

Tableau 40
Taux (en % de la valeur) de la valeur ajoutée et Répartition (en % de la valeur) des coûts de la valeur ajoutée selon les régions en 2012 ..... **81**

Tableau 41
Répartition des consommations intermédiaires (en %) par région selon le secteur d'origine en 2012 ..... **82/83**

Tableau 42
Répartition du chiffre d'affaires du secteur informel (en % du chiffre d'affaires) par région selon le secteur de destination en 2012 ..... **84/85**

Tableau 43
Proportion (en %) des UPI prêtes à réintégrer les circuits officiels et favorables au guichet unique selon les régions en 2012 ... **87**

Tableau 44
Principales difficultés (en %) rencontrées par les UPI du secteur informel selon les régions en 2012 ..... **88/89**

Tableau 45
Aides souhaitées (en %) par les chefs d'unités de production informelles selon les régions en 2012 ..... **90/91**

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1
Distribution (en %) des UPI suivant le montant de la valeur ajoutée mensuelle (en milliers d'Ariary) **50**

Graphique 2
Niveau de production mensuelle totale en valeur (en milliards d'Ariary) de décembre 2011 à novembre 2012 ..... **51**

Graphique 3
Proportion (en %) des UPI affiliées aux registres administratifs par branches d'activités et par type d'UPI **61**

INTRODUCTION

L'Institut National de la Statistique de Madagascar (INSTAT) a réalisé une Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENEMPSI) en 2012 avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de l'Unité de Recherche DIAL/IRD. L'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENEMPSI) est une enquête mixte de type 1-2 combinant l'approche « ménage » et l'approche « établissement ».

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. *Enquête sur l'emploi auprès des ménages (phase 1).*
2. *Enquête sur le secteur informel (phase 2).*

En 2012, 93 % des actifs occupés exercent leur emploi principal dans le secteur informel (agricole et non agricole). Le secteur informel se présente ainsi comme étant le plus grand pourvoyeur d'emplois. Afin d'identifier des stratégies sur l'emploi et sur la réduction de la pauvreté, il importe de connaître le comportement productif des unités de production de ce secteur, son insertion sur le système économique national, les obstacles à son développement ainsi que ses relations avec l'État.

L'enquête sur le secteur informel a permis non seulement de connaître les conditions d'activité des unités de production informelles à Madagascar en 2012 mais également de mesurer les performances économiques des unités de production informelles, d'identifier les branches d'activité les plus porteuses et de proposer des axes d'amélioration des conditions d'activité dans le secteur informel, dans la perspective de son évolution vers le secteur formel.

Dans le cadre de l'enquête, le secteur informel est défini comme « l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro de statistique et/ou ne tenant pas une comptabilité écrite formelle ». Cette définition opérationnelle est recommandée par l'ensemble des organismes statistiques œuvrant dans ce domaine (AFRISTAT, Division Statistique de la CEA-UA, Office National du Travail). Le critère de la comptabilité écrite a été introduit pour ne pas exclure du champ d'investigation les unités de production qui, pour des raisons totalement contingentes, disposeraient d'un numéro de statistique, sans pour autant pouvoir être assimilées à des unités formelles (du point de vue de leur mode d'organisation et de leur production). En outre, il permet une prise en compte du secteur informel dans les comptes nationaux.

Les résultats de l'enquête sur le secteur informel à Madagascar sont présentés en cinq chapitres :

1. *Conditions d'activité des unités de production individuelles (UPI).*
2. *Main-d'œuvre et emplois dans les UPI.*
3. *Production, insertion et concurrence des UPI.*
4. *Le secteur informel et l'État.*
5. *Les problèmes et perspectives des UPI.*

CHAPITRE I

CONDITIONS D'ACTIVITÉS DES UNITÉS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES

I.1
UNE ORIENTATION VERS LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

En 2012, à Madagascar, le nombre d'Unités de Production Individuelles « UPI » (hors agriculture, élevage, chasse et pêche) est estimé à 2 268 900 unités. La quasi-totalité de ces Unités de Production Individuelles « UPI » (99,9 %) sont classées comme unités de production informelles.

Les Unités de Production Individuelles « UPI » sont considérées comme « informelles » dans la mesure où soit elles ne possèdent pas de numéro statistique, soit elles ne tiennent pas de comptabilité écrite ayant une valeur administrative

Les rares unités formelles (0,1 %) sont dirigées par des individus exerçant des professions libérales comme les médecins libres, les avocats, architectes, consultants indépendants, etc. Les Unités de Production Individuelles sont essentiellement dirigées par des « travailleurs à leur propre compte ». Les Unités de Production qui ont recours à des salariés ne représentent que 8 % des Unités de Production Individuelles. Dans ce cas, leurs dirigeants sont classés comme « patron ».

On entend par « travailleurs à leur propre compte » les chefs d'Unité de Production qui n'emploient aucun employé salarié mais éventuellement des employés non-salariés comme les aides familiales.

La majorité des UPI (34 %) sont dans le commerce et dans la « confection » (19 %). Les « autres services » composés essentiellement des hôtels et restaurants concentrent 8 % des UPI. Les activités extractives, avec 8 % des UPI, constituent la quatrième branche la plus importante et rappellent par la même occasion le potentiel minier du pays.

Au sein des UPI, les activités du tertiaire dominent : 53 % des unités de production individuelles travaillent dans la branche « tertiaire ». L'importance de cette branche s'explique par l'absence de besoins de qualifications, la facilité de création, mais aussi par la possibilité d'un retour sur « investissement » rapide. La branche secondaire ou les activités de transformation regroupe 43 % des UPI et la branche primaire non agricole (sylviculture) concentre 4 % des UPI informelles.

I.1.1 En 2012, sept unités de production Individuelles sur dix sont en milieu rural

NOTE DE LECTURE : 34,4 % des UPI travaillent dans la branche « commerce ».

Tableau 1

RÉPARTITION (EN %) DES UPI SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE EN 2012				
BRANCHES D'ACTIVITÉ	**ENSEMBLE**	**URBAIN**	**RURAL**	**TOTAL**
PRIMAIRE	**4,2**	**13,6**	**86,4**	**100**
Sylviculture	4,2	13,6	86,4	100
INDUSTRIES	**43,1**	**20,9**	**79,1**	**100**
Extractive	7,8	13,3	86,7	100
Alimentaire	4,4	32,9	67,1	100
Confection	18,8	16,9	83,1	100
Bois	3,4	20,1	79,9	100
Autres industries	3,2	30,3	69,7	100
BTP	5,5	30,7	69,3	100
COMMERCE	**34,4**	**31,8**	**68,2**	**100**
SERVICES	**18,3**	**47,5**	**52,5**	**100**
Réparation	1,6	54,7	45,3	100
Transport	4,6	45,8	54,2	100
Ménages	3,7	42,4	57,6	100
Autres services	8,4	49,3	50,7	100
TOTAL	**100**	**29,2**	**70,8**	**100**

SOURCE : *INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS*

En 2012, 29 % des UPI se trouvent en milieu urbain. La région Analamanga, où se trouve la capitale administrative du pays, concentre le quart (24 %) des UPI du pays. Les régions qui présentent une forte concentration de population sont aussi celles qui offrent le plus d'opportunités de production. Une part importante des UPI se concentre dans quatre régions : Vakinankaratra (9 %), Alaotra Mangoro (7 %), Atsimo Andrefana (7 %) et Haute Matsiatra (6 %).

I.1.2 À Fianarantsoa, la majorité des Unités de Production Individuelles se concentre dans la branche « secondaire »

MODE DE LECTURE : 34,4 % des UPI d'Antananarivo sont des UPI de la branche « commerce ».

Tableau 2

RÉPARTITION (EN %) DES UPI SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS PAR FARITANY ET MILIEU DE RÉSIDENCE EN 2012

FARITANY	PRIMAIRE	SECONDAIRE	COMMERCE	SERVICES	TOTAL
URBAIN	**1,9**	**30,9**	**37,4**	**29,8**	**100**
RURAl	**5,1**	**48,1**	**33,2**	**13,6**	**100**
Antananarivo	1,9	38,2	34,4	25,5	100
Fianarantsoa	6,2	53,4	30,1	10,3	100
Toamasina	4,8	45,4	29,3	20,5	100
Mahajanga	10,6	46,7	31,4	11,3	100
Toliara	2,1	36,8	46,7	14,4	100
Antsiranana	6,7	45,7	37,8	9,8	100
ENSEMBLE	**4,2**	**43,1**	**34,4**	**18,3**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

La branche d'activité « services » est davantage dominante en milieu urbain : 30 % contre 14 % en milieu rural. La branche « primaire », constituée des activités de sylviculture, est plus développée en milieu rural (5 % des UPI contre 2 % des UPI en milieu urbain). Les UPI de transformation (branche « secondaire ») sont proportionnellement plus nombreuses en milieu rural (48 %) qu'en milieu urbain (31 %).

Le faritany de Toliara se caractérise par l'importance de la part de ses UPI commerciales : 47 %. Les UPI de la branche « services » sont proportionnellement plus nombreuses dans les faritany d'Antananarivo et de Toamasina (avec 25,5 % et 20,5 % des UPI de ces localités). Les parts des UPI travaillant dans le secteur « primaire » sont proportionnellement plus nombreuses à Antsiranana et à Mahajanga (respectivement 6,7 % et de 10,6 % des UPI). Enfin, les UPI de transformation (branche « secondaire ») se rencontrent davantage à Fianarantsoa et à Mahajanga qu'ailleurs (53,4 % et 46,7 % des UPI).

I.2 LES CONDITIONS D'EXERCICE DES UPI SONT PRÉCAIRES

En 2012, 20 % des « UPI » disposent d'un local spécifique pour l'exercice de leur activité (atelier, boutique, postes fixes sur le marché public…). Les UPI des régions Vakinankaratra, Itasy, Atsinanana et Analanjirofo sont proportionnellement plus nombreuses que les UPI des autres régions à avoir un tel type de local.

L'exercice de l'activité dans un local spécifique dépend en réalité de la forme évolutive de l'Unité de Production Individuelle. Ainsi, 38 % des Unités de Production salariales (qui emploient des salariés) disposent d'un local spécifique contre 18 % des UPI non salariales (dirigées par des « travailleurs à leur propre compte »).

La disponibilité d'un local dépend du type d'activité. Par exemple, les activités du « BTP », « l'extraction minière » ou encore de la « sylviculture » n'exigent pas un local. Seul 4 % des UPI de la branche « transport » et 6 % des UPI de la branche « BTP » ont un local spécifique. Par ailleurs, 36 % des UPI de la branche transformation du « bois » et 32 % de l'industrie « alimentaire » ont un local spécifique. Les UPI des autres industries (hormis la confection, le bois, le BTP et alimentaire) sont plus nombreuses à disposer d'un local : 48 %. Quel que soit le type d'activité, l'absence d'un local approprié peut relever d'une stratégie de minimisation des charges. Enfin, l'investissement dans un local traduit une vision de pérennisation de l'activité.

La stratégie qui consiste à exercer l'activité à domicile, sans un endroit spécifique attribué à cet effet, s'observe particulièrement dans la branche « confection » : 60 % des UPI de cette branche. Cependant, 26 % des chefs d'UPI de la branche « confection » ont réalisé un investissement particulier en aménageant un endroit dans leur domicile pour l'exercice de leur activité.

La moitié des chefs d'UPI de la branche « transport » déclarent exercer leur activité dans leur véhicule. Mais 31 % des chefs d'UPI de la branche « transport » affirment exercer dans la rue, sans un endroit fixe en quête d'une clientèle (essentiellement les véhicules à traction musculaire tels que les pousse-pousse, cyclo-pousse…).

Le lieu d'exercice le plus évoqué par les UPI de la branche « service aux ménages » est le domicile du client : 43 % des déclarations. Il n'y a pas de lieu type d'exercice de l'activité pour la branche « commerce » : 18 % des chefs d'UPI de la branche « commerce » déclarent exercer leur activité sur la voie publique, 13 % dans un endroit fixe, 13 % dans un endroit spécifiquement aménagé au domicile du chef d'UPI, 12 % au marché sans un emplacement fixe, 12 % dans un comptoir ou un kiosque au marché et 17 % dans une épicerie ou un magasin.

L'absence de lieu ou local d'exercice pour la majorité des chefs d'UPI (54 %) relève d'un choix délibéré pour faciliter leur travail. Par contre, selon 22 % de ces chefs d'UPI, la possession d'un local n'est pas nécessaire compte tenu de la nature de l'activité. Plus de 14 % des chefs d'UPI déclarent ne pas avoir la possibilité de louer ou s'approprier un local. Enfin, 9 % des chefs d'UPI déclarent ne pas avoir trouvé un bon emplacement.

La moitié des chefs d'UPI disposant d'un local spécifique (49 %) sont propriétaires et 21 % sont locataires. En revanche, 21 % des chefs d'UPI disposant d'un local spécifique exercent leur activité sur un emplacement dans un domaine public (mis à disposition gracieusement par les autorités publiques ou installation irrégulière). Ainsi, la précarité de l'exercice d'une activité spécifique des UPI du secteur informel reste importante. Enfin, 8 % des chefs d'UPI disposant d'un local spécifique, ont emprunté leur local auprès d'un tiers particulier. Pour ces deux dernières catégories de dirigeants, leur localisation n'est pas pérenne, ce qui constitue en soi une précarité.

I.3
PEU D'UPI ONT ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES PUBLICS (EAU, ÉLECTRICITÉ ET NTIC)

L'utilisation des services publics par les Unités de Productions Individuelles du secteur informel dépend fortement du niveau d'organisation et de performance. Peu d'UPI ont recours aux Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC) : 9 % des UPI utilisent un téléphone et 1 % des UPI utilisent un ordinateur. Par ailleurs, l'accès à l'eau ou la connexion à un réseau électrique ne concerne que 10 % et 8 % des UPI.

Les conditions d'activités des UPI sont précaires en particulier en milieu rural. Les UPI qui se trouvent en milieu rural sont proportionnellement moins nombreuses à avoir accès à l'eau (avec un taux d'accès de 9,8 % contre 17,7 % pour les UPI en milieu urbain). De même la proportion d'UPI informel à être connectées au réseau électrique est faible en milieu rural : le taux de connexion est de 4,6 % contre 17,7 % pour les UPI urbaines. La possession d'un téléphone est rare : 6,4 % des UPI en milieu rural et 14,5 % en milieu urbain. Enfin la possession d'un ordinateur par les UPI du secteur informel est rare : 0,3 % des UPI en milieu rural et 1,7 % des UPI en milieu urbain.

Les UPI ayant un local spécifique sont systématiquement plus nombreuses à avoir accès à l'eau, à l'électricité, aux NTIC que les UPI localisées au domicile des propriétaires des UPI (sans aménagement particulier) et les UPI qui œuvrent sans local ou en plein air. Ainsi, 20 % des UPI ayant un local spécifique ont accès à l'électricité contre 12 % des UPI localisées à domicile et 2 % des UPI qui exercent en plein air. De la même façon, la proportion d'UPI possédant un téléphone est de 13 % chez les UPI ayant un local spécifique, 8 % chez celles localisées à domicile et 7 % chez les UPI exerçant dans la rue, sur la place publique ou à la campagne.

I.3.1 À Toliara, six UPI sur 10 n'ont pas de local spécifique pour exercer leur activité

NOTE DE LECTURE : 13,3 % des UPI informelles d'Antananarivo ont accès à l'eau.

Tableau 3

TAUX D'ACCÈS (EN %) AUX SERVICES DE BASE (EAU, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE, LOCAL) PAR PROVINCES, RÉGIONS ET MILIEU DE RÉSIDENCE EN 2012

RÉGIONS	EAU	ELECTRICITÉ	TÉLÉPHONE	TYPE DE LOCAL			
				SANS LOCAL	DOMICILE	AVEC LOCAL	TOTAL
ANTANANARIVO	**13,3**	**13,0**	**15,8**	**55,9**	**21,2**	**22,9**	**100**
Analamanga	18,2	17,0	19,1	59,0	23,0	18,0	100
Vakinankaratra	4,3	5,6	8,2	52,1	15,8	32,1	100
Itasy	6,8	8,0	22,8	33,1	27,8	39,1	100
Bongolava	0,8	3,1	3,6	58,0	18,9	23,1	100
FIANARANTSOA	**2,3**	**4,3**	**2,9**	**44,7**	**40,1**	**15,2**	**100**
Haute Matsiatra	1,9	5,0	0,9	54,6	29,0	16,4	100
Amoron'i Mania	0,2	1,5	0,8	32,3	48,0	19,7	100
Vatovavy fitovinany	2,7	0,7	0,4	57,3	33,9	8,8	100
Ihorombe	5,3	9,9	10,2	29,6	58,2	12,2	100
Atsimo Atsinanana	3,1	7,3	8,0	29,4	53,1	17,5	100
TOAMASINA	**12,7**	**6,3**	**4,6**	**44,6**	**24,9**	**30,5**	**100**
Atsinanana	2,5	7,5	7,2	46,1	22,7	31,2	100
Analanjirofo	27,1	7,4	3,2	31,0	30,0	39,0	100
Alaotra Mangoro	6,5	4,9	4,4	54,9	22,0	23,1	100
MAHAJANGA	**15,5**	**7,4**	**4,0**	**53,6**	**30,8**	**15,6**	**100**
Boeny	20,7	8,3	5,3	55,7	27,3	17,0	100
Sofia	19,0	9,9	4,7	29,4	62,9	7,7	100
Betsiboka	2,9	4,2	0,4	82,9	9,3	7,8	100
Melaky	3,7	4,4	1,7	33,3	39,5	27,2	100
TOLIARA	**4,1**	**4,8**	**4,4**	**58,9**	**31,6**	**9,5**	**100**
Atsimo Andrefana	4,1	4,7	5,4	59,9	32,6	7,5	100
Androy	2,3	3,1	0,0	48,6	40,1	11,3	100
Anosy	5,9	8,7	10,2	56,4	27,4	16,2	100
Menabe	4,3	4,2	2,6	65,8	24,9	9,3	100
ANTSIRANANA	**15,4**	**6,4**	**8,9**	**46,6**	**36,9**	**16,5**	**100**
DIANA	3,9	9,2	16,5	39,0	44,3	16,7	100
SAVA	28,4	3,3	0,3	55,2	28,5	16,3	100
Urbain	17,7	17,7	14,5	55,6	21,4	23,0	100
Rural	9,8	4,6	6,4	49,9	31,3	18,8	100
ENSEMBLE	**10,3**	**8,4**	**8,7**	**51,6**	**28,4**	**20,0**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

Les UPI salariales ont a priori une organisation plus élaborée que les UPI non-salariales gérées par les travailleurs indépendants. Ainsi les UPI salariales sont plus nombreuses à avoir accès à l'eau (16,1 % contre 9,7 % des UPI non-salariales), à l'électricité (21,1 % des UPI salariales contre 7,3 % des UPI non-salariales) ou à posséder un téléphone (22 % des UPI salariales contre 7,6 % des UPI non-salariales).

Les UPI dans la région Analamanga sont les plus nombreuses à avoir accès à l'eau (18,2 %), à être connectées au réseau électrique (17 %) ou aux réseaux de la téléphonie (avec un taux de pénétration de 19,1 %). Les taux d'accès des UPI d'Analamanga à ces trois services publics (eau, électricité et téléphone) sont comparables aux niveaux d'accès de l'ensemble du milieu urbain. Ce niveau d'accessibilité des UPI du secteur informel aux services publics ne s'observe dans aucune autre région. En effet, dans les autres régions, les conditions d'activités des UPI sont beaucoup plus précaires. Toutefois, 23 % des UPI de la région Itasy, 16 % des UPI de la région DIANA utilisent un téléphone dans l'exercice de leur activité ; tandis que 28 % des UPI de la région SAVA et 27 % des UPI de la région Analanjirofo ont accès à un réseau d'adduction d'eau.

L'utilisation des services publics tels que l'eau, l'électricité et le téléphone dépend aussi de la nature des activités des UPI et de leurs besoins. Les UPI informelles de la branche « autres services » (qui exclut la « réparation », le « transport », et les « services aux ménages »), ont des taux d'accès importants aux trois services publics : 20 % des UPI de cette branche ont accès à l'eau, 26 % ont l'électricité et 18 % possèdent un poste téléphonique fixe ou portable.

L'accès à la téléphonie chez les UPI du secteur informel est le plus important pour les branches « réparation » (35 %), « autres services » (17,6 %) et « transport » (15 %). Le taux de raccordement au réseau électrique des UPI informelles est également élevé dans les branches « réparation » (27,4 %), « autres services » (25,8 %) et dans une moindre mesure dans l'industrie « alimentaire » (12,4 %). Les UPI fournissant des services aux ménages sont proportionnellement les plus nombreuses (50,4 %) à disposer de l'accès à l'eau. L'accès à l'eau chez les UPI du secteur informel est ensuite important pour les branches « autres services » (19,6 %), l'industrie « alimentaire » (15,2 %) et enfin les « autres industries » (14,9 %).

I.4
CRÉATION D'UPI : UNE INITIATIVE D'ABORD INDIVIDUELLE DANS LE BUT DE SUBSISTANCE

En 2012, 81 % des UPI ont été créées par une initiative individuelle de leur dirigeant et seulement 11 % des UPI ont été créées avec l'appui d'une autre personne. Enfin 7,6 % des UPI informelles ont été créées par une ou plusieurs personnes de la famille. Le développement des UPI se limite souvent à des fins de subsistance.

La majorité des UPI créées par association avec une personne non apparentée se concentre dans les branches « extraction minière » (où la personne chargée de l'excavation doit compter sur une autre personne pour remonter les pelletées chargées de minerais) et « sylviculture » : 22 % des chefs d'UPI de la branche « extraction minière » et 19 % des chefs d'UPI de la branche « sylviculture » déclarent avoir créé leur UPI par association avec une personne non apparentée. En revanche, les UPI de « service aux ménages » sont pratiquement toutes créées (98,2 %) uniquement par leur dirigeant.

La part des UPI créées par association avec une personne non apparentée est importante dans les régions Vakinankaratra (18,7 %), Itasy (24,1 %), Amoron'i Mania (21,8 %), Sofia (19,8 %) et surtout de Betsiboka (30,3 %). En revanche, la proportion d'UPI créées par plusieurs personnes d'une même famille est importante dans la région Analanjirofo (26 %).

Le choix de s'installer dans les activités indépendantes et dans le secteur informel est globalement une situation voulue et non subie. L'augmentation de revenu est la raison principale de création d'UPI informelles : 46 % des chefs d'UPI déclarent cette raison. La volonté d'indépendance (ne pas être sous les ordres d'autrui) explique également la création d'UPI dans le secteur informel (17,9 % des déclarations) ainsi que l'impossibilité à trouver un emploi salarié dans une petite entreprise (16,4 % des déclarations). Seulement 13,4 % des chefs d'UPI déclarent avoir créé leur Unité de Production Individuelle par « tradition familiale » et 6 % des chefs d'UPI évoquent l'impossibilité à s'insérer comme salarié dans une grande entreprise comme motif de création d'entreprise individuelle. Ainsi, un chef d'UPI sur cinq (23 %) déclare avoir créé leur UPI faute d'avoir trouvé un poste de salarié : affirmation avancée par 17 % des patrons et 17 % des travailleurs à leur propre compte.

La création d'une UPI non agricole pour pallier à l'échec à trouver un emploi salarié est cependant beaucoup plus fréquemment citée en milieu urbain : 32,8 % des chefs d'UPI en milieu urbain et 18,5 % chef d'UPI en milieu rural. Il existe ainsi une plus grande difficulté d'insertion sur le marché du travail en milieu urbain.

I.5
CRÉATION D'UPI : DEVENIR SON PROPRE PATRON ET AUGMENTER SON REVENU

La motivation à créer une UPI est différente selon le statut des chefs d'UPI (« patrons » ou « travailleurs à leur compte »). Les « patrons » sont plus nombreux à avoir créé leur UPI pour ne plus être sous les ordres d'autrui : 28 % contre 17 % des « travailleurs à leur compte ». En revanche, les « travailleurs à leur compte » sont proportionnellement plus nombreux à avoir créé leur UPI dans le but d'augmenter leur revenu (46,6 % « travailleurs à leur compte » contre 39,5 % des « patrons »).

Les motifs de création d'UPI diffèrent selon les branches d'activités. L'impossibilité à trouver un emploi salarial (que ce soit dans une petite ou une grande entreprise) est la principale raison évoquée par 54,7 % des chefs d'UPI de la branche « service aux ménages ». En revanche, l'objectif d'augmenter le revenu est le principal motif de création d'une UPI évoqué par les chefs d'UPI des branches « sylviculture » (59 %), l'industrie « alimentaire » (57 %), l'« extraction minière » (54 %) et le « commerce » (50 %). La volonté d'indépendance (pour ne plus être sous les ordres d'autrui) est une raison de création d'UPI plus citée par les chefs d'UPI du « BTP » (26 %), des « autres services » (25 %) et de la transformation du « bois » (24 %). C'est dans la branche « confection » que la tradition familiale est le motif le plus cité comme une raison de création de l'UPI (35,1 % des chefs d'UPI de cette branche).

La transmission intergénérationnelle d'un savoir-faire spécifique pour la création d'une UPI se rencontre davantage dans les régions suivantes : Amoron'i Mania, Analanjirofo, Atsimo Atsinanana, Atsinanana. Dans ces régions, au moins un chef d'UPI sur cinq a créé son UPI en s'inspirant de ce que faisaient ses parents.

Dans certaines régions (Vakinankaratra, Bongolava, Amoron'i Mania et Vatovavy Fitovinany), la proportion des chefs d'UPI déclarant créer un emploi à cause de la difficulté de trouver un poste de salarié (dans une grande ou une petite entreprise) est relativement faible (soit moins de 10 %). À l'inverse, les plus fortes proportions de chefs d'UPI qui ont dû créer une unité de production à défaut d'avoir trouvé un emploi salarié, se concentrent dans les régions Atsimo Andrefana, Anosy et Sofia (proportion dépassant la moyenne nationale de 22,6 %).

I.6
LA DURÉE D'EXERCICE DES UPI DÉPEND DU MOTIF DE LEUR CRÉATION ET DU TYPE D'ACTIVITÉ

Contrairement à l'idée reçue sur le caractère éphémère des activités indépendantes, l'âge moyen des UPI non agricoles est relativement élevé (10,3 ans). En 2012, 16 % des UPI ont moins de 2 ans, 46 % des UPI ont commencé à exercer depuis moins de 6 ans et 11 % des UPI sont fonctionnelles depuis 25 ans et plus.

La durée d'existence des UPI informelles dépend des motifs à l'origine de leur création. La création des UPI suite à l'impossibilité de trouver un emploi salarié, remonte en moyenne à 8,5 ans. Lorsque le motif de création de l'UPI est l'augmentation des revenus, la durée moyenne d'existence est de 8,7 ans. Les chefs d'UPI beaucoup plus ambitieux, motivés par un désir de ne plus être sous les ordres d'autrui, ont créé leur établissement depuis 10,2 ans en moyenne. Enfin, les UPI créées par tradition familiale sont les plus anciennes et ont en moyenne 18,5 ans.

Du point de vue des activités, les UPI informelles de transformation sont les plus anciennes : elles sont fonctionnelles depuis 13,1 ans en moyenne. Les UPI des branches « commerce » et « services » ont été créés il y a 7,8 ans en moyenne et la création des UPI de la branche « primaire » remonte à 8,1 ans en moyenne.

Sous l'angle des branches, les UPI du « transport » et de l'« extraction minière » sont les plus jeunes : elles existent depuis 6,6 ans et 6,8 ans en moyenne. Ensuite, la création des UPI « commerciales », de « services aux ménages », de l'industrie « alimentaire » et des « autres services » remonte à 8 ans en moyenne. Enfin, 21 % des UPI « commerciales », 23 % des UPI travaillant dans la branche « services aux ménages » et 24 % des UPI « extractives » ont été créées depuis moins de deux ans en moyenne. À l'inverse, les UPI de transformation du « bois » et surtout de la « confection » sont celles qui ont les plus longues durées moyennes d'exercice (respectivement 15,7 ans et 17 ans). Ainsi, 26 % des UPI de la branche de transformation du « bois » et 25 % des UPI de la branche « confection » fonctionnent depuis 25 ans et plus.

Les UPI qui existent depuis longtemps correspondent à des UPI se caractérisant par un savoir-faire spécifique ou traditionnel (activités de transformation, de confection). À l'inverse, les UPI « jeunes » qui ont une durée d'exercice courte, sont des UPI dont l'activité ne requiert pas nécessairement une qualification ou un capital important, d'où la croissance et l'importance des UPI exerçant dans ce groupe. Dans le cas de l'« extraction minière », le risque d'abandon est important compte tenu des dangers encourus, surtout si l'absence de gain perdure.

CHAPITRE II

MAIN-D'ŒUVRE ET EMPLOIS DANS LES UNITÉS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES

II.1
DYNAMIQUE EXTENSIVE DES UPI TRIBUTAIRE DE LA COMPOSITION DU MÉNAGE

À Madagascar, la majorité des Unités de Production Individuelles (UPI) non agricoles est composée d'une seule personne (72,1 %). Les UPI composés de plus de trois personnes sont rares (3,6 %) et seulement 0,5 % des UPI emploient plus de 5 personnes. Cependant, le nombre d'employés peut atteindre 19 personnes pour certains établissements.

La taille moyenne d'une UPI est de 1,4 personne. Les UPI créées il y a moins de 1 an emploient moins de personnes (1,4 personne en moyenne). Cependant, la taille des UPI et leur expansion ne s'explique pas selon leur ancienneté. La taille des UPI dépend des motifs de création ou par des stratégies familiales. Ainsi, la taille des UPI résulte de la structure familiale, du mode et motif de constitution qui s'inscrit le plus souvent dans une logique de subsistance.

Le mode de constitution de l'UPI justifie clairement sa taille. Ainsi, les UPI créées par association de personnes sans lien de parenté ont une taille moyenne plus importante (2,1 personnes). Les UPI créées par des personnes issues d'une même famille ont une taille moyenne moindre (1,8 personne) et les UPI créées par une initiative personnelle sans l'appui d'autrui sont les plus petites (1,3 personne en moyenne).

II.1.1 Les UPI des branches « confection » et « services au ménage » sont les plus petites

NOTE DE LECTURE : 68,8 % des UPI informelles de la branche « primaire » sont organisés en auto-emploi.

NOTES : Les UPI de type « non salarial » sont celles qui n'emploient que des travailleurs non-salariés, les UPI « salariales » n'emploient que des salariés et les UPI mixtes combinent les deux types de main-d'œuvre. Le taux de salarisation inclut les salariés proprement dits et les apprentis rémunérés, que l'on peut considérer comme des quasi-salariés.

Tableau 4

RÉPARTITION (EN %) DES UPI SELON LE MODE D'ORGANISATION DU TRAVAIL PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS, TAILLE MOYENNE ET TAUX DE SALARISATION PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

BRANCHES	TYPE DE COMBINAISONS DE TRAVAIL (EN % DES UPI)					TAILLE (NBRE)	TAUX DE SALARISATION (%)
	AUTO-EMPLOI	NON SALARIALE	SALARIALE	MIXTE	TOTAL		
PRIMAIRE	**68,8**	**15,5**	**15,6**	**0,1**	**100**	**1,6**	**24,5**
Sylviculture	68,8	15,5	15,6	0,1	100	1,6	24,5
INDUSTRIES	**73,6**	**17,8**	**7,7**	**0,9**	**100**	**1,4**	**10,4**
Extractive	59,8	38,0	1,9	0,3	100	1,7	3,9
Alimentaire	61,2	29,7	8,2	0,9	100	1,6	7,3
Confection	87,3	9,8	1,7	1,2	100	1,2	3,7
Bois	69,9	14,1	15,4	0,7	100	1,4	17,7
Autres industries	63,2	20,9	15,3	0,6	100	1,8	17,7
BTP	64,5	7,7	26,9	0,9	100	1,7	30,7
COMMERCE	**69,7**	**24,1**	**5,1**	**1,1**	**100**	**1,4**	**6,8**
SERVICES	**75,6**	**14,8**	**7,8**	**1,8**	**100**	**1,4**	**11,7**
Réparation	79,2	9,0	11,8	0,0	100	1,3	17,6
Transport	76,1	12,4	10,5	1,0	100	1,3	12,0
Ménage	92,0	7,6	0,4	0,0	100	1,2	0,3
Autres services	67,6	20,3	8,8	3,3	100	1,5	14,4
TOTAL	**72,4**	**19,3**	**7,1**	**1,2**	**100**	**1,4**	**10,1**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

La taille des UPI s'explique par d'autres facteurs comme le type de local, le chiffre d'affaires et le type d'activité. Par exemple, la taille moyenne des UPI travaillant dans la branche « services aux ménages » est de 1,2 personne, cette activité ayant lieu au domicile du client. La taille des UPI de la branche « confection » est également petite (1,2 personne en moyenne) : cette activité est exercée généralement à domicile, sans un endroit spécifiquement aménagé à cet effet. D'ailleurs, les activités de ces branches sont constituées d'auto-emplois : 92 % des travailleurs des UPI de la branche « services aux ménages » et 87 % des travailleurs de la branche « confection » sont dans une situation d'auto-emploi.

Les UPI organisés en **auto-emploi** sont des Unités de Production Individuelles composé d'une seule personne ou des associés.

Les UPI du « BTP » et de la « extraction minière » sont composées en moyenne de 1,7 personne, et les UPI de la branche « sylviculture » ont une taille moyenne de 1,6 personne. Une part important des UPI « extractives » (40 %), des UPI du « BTP » (36 %) et des UPI de la « sylviculture » (32 %) ont au moins deux employés. Les activités de ces trois branches se font essentiellement à découvert, sans local fixe.

Les UPI des régions Vakinankaratra, Amoron'i Mania et Betsiboka sont en moyenne les plus grande (1,7 personne). Les UPI des régions Boeny et Atsimo Atsinanana sont composés de 1,2 personne en moyenne.

II.2
ORGANISATION NON-SALARIALE POUR LES UPI « EXTRACTIVES » ET ORGANISATION SALARIALE POUR LES UPI EXERÇANT DES ACTIVITÉS PLUS SPÉCIALISÉES

Il existe quatre formes d'organisation des UPI :

1. *L'auto-emploi où la main-d'œuvre est constituée uniquement de travailleurs à compte propre et des associés.*
2. *La forme non-salariale qui n'emploie aucun salarié.*
3. *La forme salariale pour laquelle la main-d'œuvre est constituée uniquement de salariés (le dirigeant mis à part).*
4. *Et enfin la forme mixte. La forme « mixte » comprend au moins un salarié et un non salarié parmi les emplois dépendants de l'UPI.*

L'auto-emploi est la forme la plus répandue : sept UPI sur dix ont cette forme d'organisation. Ensuite, 19 % des UPI ont une forme d'organisation non-salariale et 7 % sont de type salarial. La forme mixte est la moins courante : 1 % des UPI.

Si l'auto-emploi est le mode d'organisation le plus répandu, la forme non-salariale est un mode d'organisation important dans certaines branche d'activité. Cette forme d'organisation se retrouve en particulier parmi les UPI « extractives » (38 %) et les industries « alimentaires » (29,7 %). L'importance de cette forme d'organisation (non-salariale) permet aux UPI de « l'extraction minière » d'éviter de partager les opportunités de gain. L'importance de cette forme non-salariale pour les UPI « alimentaires » s'explique par une organisation de type familiale : la main-d'œuvre de ces UPI est composée surtout des membres de la famille du dirigeant de l'UPI.

La forme salariale est plus observée dans les branches « BTP » (27 %), « sylviculture » (15,6 %), transformation du « bois » (15,4 %) et « autres industries » (15,3 %). La recherche de l'efficacité pour ces activités incite les dirigeants d'UPI à recruter des travailleurs ayant un savoir-faire spécifique en dehors de la sphère familiale.

Le mode de création de l'UPI explique aussi la forme de son organisation. Ainsi, la moitié (49,7 %) des UPI créées avec une personne non apparentée est de type non-salarial tout comme 35 % des UPI créées par des personnes issues de la même famille (l'UPI privilégie le recrutement des membres de la famille). Les UPI créées par association de personnes non apparentées sont de type salarial (16,6 %). D'ailleurs ce mode d'organisation protège l'UPI de la pression de la famille qui peut chercher à faire recruter ses membres. Enfin, la majorité des UPI créées par une initiative individuelle se réduit à l'auto-emploi (80,5 %).

Les employés dépendants (salariés, apprentis et aides familiaux) sont souvent des proches des chefs d'UPI. Seulement 23 % des employés dépendants n'ont pas de lien de parenté avec leur chef d'UPI. Ce recours massif à la main-d'œuvre familiale est généralisé pour toutes les branches d'activités. Ainsi, la proportion du personnel non apparenté avec leur chef d'UPI varie de 41 % à 47 % des emplois dépendants dans les branches « sylviculture », « transport », « réparation » et « BTP ». Enfin la proportion des employés non apparentés avec leur chef d'UPI baisse à 11 % des emplois dépendants dans les industries « alimentaires », à 10,5 % dans la « confection » et à 1,6 % dans les « services aux ménages ».

Le recrutement parmi les proches explique la part importante des « aides familiales » parmi les emplois dépendants (65,1 %). Les salariés constituent 33 % des emplois dépendants et les apprentis rémunérés ou non représentent 2 % des emplois dépendants.

II.3
LA SALARISATION EST FAIBLE DANS LES UPI DU SECTEUR INFORMEL

Le taux de salarisation est faible dans les UPI (10,1 %). Ainsi, la capacité de création d'emploi salarié dans le secteur informel reste très limitée. Trois branches se distinguent par leur faible recours au travail salarié : les services aux ménages (0,3 %), la confection (3,7 %) et l'extraction minière (3,9 %). Les taux de salarisation les plus élevés se trouvent dans le « BTP » (30,7 %), la « sylviculture » (24,5 %), la « transformation du bois » (17,7 %), la « réparation » (17,6 %) et les « autres industries » (17,7 %). Les taux de salarisation les plus élevés se retrouvent dans deux régions de la haute terre : Amoron'i Mania (22,2 %) et Itasy (17 %). En revanche, les taux de salarisation sont les plus faibles à Betsiboka et dans le Vatovavy Fitovinany (avec des valeurs respectives de 3 % et de 4 %).

II.3.1 A Betsiboka, la part des UPI non-salariale est deux fois plus importante qu'au niveau national

NOTE DE LECTURE : 71,6 % des UPI informelles à Antananarivo sont organisés en auto-emploi.

NOTE : Les UPI de type « non salarial » sont celles qui n'emploient que des travailleurs non-salariés, les UPI « salariales » n'emploient que des salariés, et les UPI mixtes combinent les deux types de main-d'œuvre. Le taux de salarisation inclut les salariés proprement dits et les apprentis rémunérés, que l'on peut considérer comme des quasi-salariés.

Tableau 5

RÉPARTITION DES UPI (EN %) SELON LE MODE D'ORGANISATION DU TRAVAIL PAR RÉGIONS ET MILLIEU RÉSIDENCE EN 2012

BRANCHES	TYPE DE COMBINAISONS DE TRAVAIL					TAILLE	TAUX DE SALARISATION
	AUTO-EMPLOI	NON SALARIALE	SALARIALE	MIXTE	TOTAL		
Antananarivo	**71,6**	**18,6**	**8,5**	**1,3**	**100**	**1,4**	**12,3**
Analamanga	77,5	13,2	8,3	1,0	100	1,3	12,6
Vakinankaratra	62,2	27,1	8,6	2,1	100	1,6	11,2
Itasy	52,1	31,9	15,9	0,1	100	1,6	17,0
Bongolava	61,5	33,1	3,2	2,2	100	1,6	9,3
Fianarantsoa	**72,4**	**18,5**	**8,5**	**0,6**	**100**	**1,4**	**9,5**
Haute Matsiatra	71,5	18,3	8,8	1,2	100	1,4	9,2
Amoron'i Mania	61,3	18,5	20,2	0,0	100	1,7	22,2
Vatovavy Fitovinany	65,2	29,7	4,5	0,6	100	1,5	3,8
Ihorombe	77,6	18,3	4,1	0,0	100	1,3	6,5
Atsimo Atsinanana	87,7	7,3	4,9	0,1	100	1,2	5,0
Toamasina	**71,9**	**21,2**	**5,3**	**1,6**	**100**	**1,5**	**8,9**
Atsinanana	71,6	23,5	4,7	0,2	100	1,4	5,7
Analanjirofo	69,5	21,2	4,8	5,5	100	1,5	8,2
Alaotra Mangoro	73,9	19,9	6,1	0,1	100	1,4	11,1
Mahajanga	**76,6**	**18,1**	**4,3**	**1,0**	**100**	**1,3**	**6,4**
Boeny	88,2	7,5	4,1	0,2	100	1,2	5,2
Sofia	65,2	27,4	5,1	2,3	100	1,5	10,6
Betsiboka	51,9	44,5	1,0	2,6	100	1,8	3,0
Melaky	66,5	23,6	8,7	1,2	100	1,4	11,3

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

Suite du tableau sur la page suivante ▶▶▶

RÉPARTITION DES UPI (EN %) SELON LE MODE D'ORGANISATION DU TRAVAIL PAR RÉGIONS ET MILLIEU RÉSIDENCE EN 2012

BRANCHES	TYPE DE COMBINAISONS DE TRAVAIL					TAILLE	TAUX DE SALARISATION
	AUTO-EMPLOI	NON SALARIALE	SALARIALE	MIXTE	TOTAL		
Toliara	**70,3**	**22,1**	**6,1**	**1,5**	**100**	**1,4**	**8,9**
Atsimo Andrefana	67,9	23,8	7,2	1,1	100	1,5	10,5
Androy	67,6	24,4	2,9	5,1	100	1,6	7,3
Anosy	79,5	15,3	4,4	0,8	100	1,2	5,8
Menabe	73,4	19,8	6,8	0,0	100	1,4	7,9
ANTSIRANANA	**77,3**	**17,0**	**5,6**	**0,1**	**100**	**1,4**	**8,1**
Diana	74,8	18,3	6,7	0,2	100	1,4	8,5
Sava	80,2	15,4	4,4	0,0	100	1,4	7,6
Urbain	72,6	16,4	9,5	1,5	100	1,4	13,9
Rural	72,3	20,5	6,2	1,0	100	1,4	8,5
TOTAL	**72,4**	**19,3**	**7,1**	**1,2**	**100**	**1,4**	**10,1**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

II.4
LA MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE OCCUPE LES POSTES LES PLUS VULNÉRABLES ET LES MOINS RÉMUNÉRÉS

La main-d'œuvre des UPI est composée à 52 % de femmes. Les femmes occupent surtout les postes les moins rémunérés ou les plus vulnérables. Elles travaillent surtout à leur propre compte (58 % des travailleurs indépendants sont des femmes), souvent comme « aide familial » (53,1 % des aides familiales sont des femmes) et comme apprentis non rémunérés (54,8 %).

Les femmes exercent leur activité plutôt à domicile (38 % contre 11 % pour les hommes), tandis que les hommes travaillent de préférence à « découvert ou en plein air » (62 % contre 39 % pour les femmes). La spécificité du type d'endroit où s'exerce l'activité dépend avant tout de la branche d'activité ou du type d'emploi exercé.

Les hommes sont surtout présents dans les activités de « sylviculture », de transformation du « bois », de « l'extraction minière », du « BTP », de la « réparation » et du « transport ». Les hommes constituent les 98 % de la main-d'œuvre du « BTP », 96 % de la main-d'œuvre de la « réparation » et 90 % de la main-d'œuvre du « transport ».

En revanche, les femmes dominent surtout dans les activités de « confection » (91,8 % de la main-d'œuvre de cette branche), des « services fournis aux ménages » (90,6 %) et des industries « alimentaires ». Les activités de « confection » sont plus souvent exercées au domicile du chef d'UPI sans local spécifique.

II.4.1 Peu d'apprentis et d'aides familiales parmi les actifs des UPI informelles en 2012

NOTE DE LECTURE : 8,2 % des actifs des UPI informelles sont des patrons.

Tableau 6

PROPORTION DES ACTIFS (EN %)DES UPI INFORMELLES SELON LE STATUT ET LEURS CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES EN 2012

STATUTS	RÉPARTITION PAR STATUT	FEMMES	JEUNES DE MOINS DE 26 ANS	ÂGE MOYEN (ANNÉES)	NIVEAU D'ÉTUDES (ANNÉES)	ANCIENNETÉ MOYENNE (ANNÉES)
Patron	8,2	39,5	12,6	38,8	5,5	8,9
Associé	19,3	5,2	18,2	34,2	5,2	8,8
Indépendant	61,7	58,1	18,0	37,9	4,6	10,1
Salarié	9,8	21,7	40,3	30,1	5,2	4,8
Apprenti payé	0,3	10,8	85,9	22,1	5,1	2,1
Apprenti non payé	0,2	54,8	74,8	23,4	2,0	6,4
Aide familial	0,5	53,1	58,1	26,5	4,6	5,6
TOTAL	**100**	**51,7**	**27,8**	**34,9**	**4,7**	**8,5**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

L'âge moyen des actifs des UPI est de 35 ans. Parmi les actifs des UPI, les dirigeants sont les plus âgés : les patrons ont en moyenne 39 ans et les travailleurs à leur propre compte (indépendants) ont un âge moyen de 38 ans. Les apprentis sont les plus jeunes : âge moyen de 22 ans pour les apprentis rémunérés et 23 ans pour les non rémunérés.

Les dirigeants sont aussi les plus anciens au sein des UPI : les travailleurs à leur propre compte ont 10 ans d'ancienneté en moyenne et les patrons et les associés ont une ancienneté de 9 ans en moyenne.

Les patrons sont les plus instruits : 5 ans et demi d'années d'étude. Le niveau d'étude est assez proche de celui des associés et des salariés : 5 ans. Les travailleurs à leur propre compte ont en moyenne effectué un an de moins d'années d'études que les patrons (4,6 ans).

II.5 L'ACCÈS DES JEUNES À LA DIRECTION DES UPI EST RARE : AVERSION AUX RISQUES, MANQUE DE COMPÉTENCES OU RESPECT DES « RAY AMAN-DRENY »

En 2012, 28 % des actifs des UPI sont des jeunes de moins de 26 ans. Il ne semble pas y avoir une amélioration du niveau d'études dans les UPI informelles selon les générations : les jeunes de moins de 26 ans ont un niveau d'instruction presque similaire à celui des adultes (4,6 années d'études contre 4,8 années d'études réussies pour les adultes). Cependant, la majorité des actifs de moins de 26 ans occupent des postes d'apprentis (rémunérés ou non), d'aide familial et ne représentent seulement que 18 % des dirigeants d'UPI.

Les jeunes actifs des UPI ne prennent pas de risque (création d'UPI) : faible proportion d'actifs de moins de 26 ans parmi les « patrons », les « associés » et les « indépendants ». Le lien étroit entre la vie familiale et les activités des UPI peut être une source de difficultés d'accession des jeunes à la gestion des UPI. Parallèlement, l'exercice d'une activité dans les UPI nécessite un apprentissage préalable. L'apprentissage se fait sur le tas aussi bien pour les jeunes de moins de 26 ans (65 %) que pour les plus âgés (70 %). Seulement 31 % des jeunes actifs de moins de 26 ans et 25 % des actifs de plus de 26 ans ont leur première expérience dans les petites entreprises.

Les jeunes actifs de moins de 26 ans travaillent majoritairement dans les branches de « l'extraction minière » et des industries « alimentaires » : 44 % des actifs de la branche « extraction minière » et 38 % des actifs de la branche « extraction minière » sont des jeunes de moins de 26 ans. Les jeunes actifs des UPI sont proportionnellement moins nombreux à travailler dans la transformation du « bois » et dans la « réparation ».

II.6
LA FORMATION SUR LE TAS EST IMPORTANTE ET RAREMENT ACCOMPAGNÉE PAR LA VALORISATION DES FORMATIONS TECHNIQUES

Le niveau d'étude moyen des actifs des UPI informelles est de 4,7 ans. Les actifs des UPI les moins instruits travaillent dans les branches d'activités nécessitant peu de qualification, mais de la force physique. Ainsi les actifs de la branche « sylviculture » ont réussi 3,4 années d'études en moyenne, les actifs travaillant dans « l'extraction minière » ont réussi 3,1 années d'études en moyenne et ceux exerçant dans la « confection » 3,6 années d'études. L'objectif d'augmenter le revenu est un motif important de la création des UPI des branches « sylviculture » et « extraction minière ». L'absence de réussite scolaire et donc l'impossibilité d'accéder à des salaires plus élevés, incite les actifs peu instruits à s'inscrire dans ces activités.

Les actifs des UPI informelles les plus instruits travaillent dans les branches « réparation » et « autres services » : respectivement de 7,8 années et 6,9 années d'études. C'est dans la branche « réparation » que la proportion d'actifs ayant fait l'apprentissage de leur emploi dans l'enseignement technique est la plus importante : 21,6 % des actifs de cette branche contre 2,4 % des actifs de l'ensemble des UPI.

La majorité des actifs ont appris leur métier sur le tas (68,7 %). Ce mode d'apprentissage est particulièrement répandu dans les branches « services aux ménages » (91,1 %) et « commerce » (81,4 %). Enfin, l'apprentissage auprès d'une petite entreprise concerne 27 % de l'ensemble des actifs des UPI. Ce mode d'apprentissage est plus observé dans les branches de la « confection » (46,2 %), des « autres industries » (43,9 %), de la transformation du « bois » (44,1 %), du « BTP » (38,6 %) et de la « sylviculture » (38 %). La « confection » se singularise par une tradition familiale : les actifs de cette branche ont acquis leur savoir-faire dans la sphère familiale.

Seuls 2,4 % des actifs ont reconnu avoir acquis leur compétence dans un établissement d'enseignement technique. Ainsi, le rôle de la formation technique et professionnelle à Madagascar dans le développement des petites entreprises paraît encore limité.

Rares sont ceux qui déclarent avoir appris leur métier dans une grande entreprise (0,4 %). La dichotomie entre les grandes entreprises et les petites persiste et relève à la fois de la technologie utilisée et de l'organisation de l'établissement, mais dépend aussi de l'opportunité d'emploi lors de la première insertion sur le marché du travail.

II.7
LES ACTIFS OCCUPÉS TRAVAILLENT 35 HEURES/SEMAINE EN MOYENNE, MAIS UN ACTIF SUR DIX TRAVAILLE PLUS DE 63 HEURES/SEMAINE

Les actifs des UPI travaillent en moyenne 34,9 heures par semaine. Cependant, un actif sur quatre n'excède pas 16,7 heures par semaine et un actif sur dix travaille plus de 63 heures par semaine. Ainsi, 18 % des actifs ont un horaire hebdomadaire de travail se situant dans la « norme » (entre 35 heures et 48 heures). La majorité des actifs ne travaillent pas plus de 35 heures par semaine (53,2 %), tandis que 28,8 % travaillent excessivement, soit plus de 48 heures par semaine afin de compenser une faible productivité.

Les actifs des branches « services aux ménages » et « confection » sont ceux qui travaillent le moins longtemps : l'horaire hebdomadaire moyen des actifs de la branche « services aux ménages » est de 25 heures et l'horaire hebdomadaire moyen des actifs de la branche « confection » est de 29 heures. À l'inverse, le temps hebdomadaire moyen à travailler est élevé pour les actifs des branches « BTP » (40 heures), « commerce » (37,7 heures) et « transport » (36,8 heures). Les actifs de ces trois branches d'activités dépassent souvent les 48 heures de travail hebdomadaire : 39 % des actifs du « BTP », 36 % des actifs de la branche « commerce » et 33 % des actifs de la branche « transport ». La part des actifs effectuant moins de 35 heures par semaine est la moins importante dans ces trois secteurs (respectivement 33,4 %, 47,1 % et 48 %).

L'horaire hebdomadaire moyen de travail varie selon le statut professionnel : de 28 heures pour les aides familiales à 40 heures pour les salariés. Les patrons travaillent 38,4 heures par semaine et les travailleurs à leur compte effectuent 35,6 heures de travail en moyenne par semaine. Les associés et les salariés sont les moins nombreux à travailler moins de 35 heures par semaine (respectivement 35,5 % et 42,7 %), La volonté des dirigeants de maximiser le temps de travail des salariés explique la faible proportion des salariés travaillant moins de 35 heures par semaine. En revanche, les apprentis salariés et les aides familiales sont les plus nombreux à faire moins de 35 heures par semaine (respectivement 69,1 % et 68,5 %). Le travail des aides familiales est souvent un appui aux conjoints ou aux parents expliquant que sept aides familiales sur 10 travaillent moins de 35 heures par semaine.

II.8
PAS DE PROTECTION SOCIALE CHEZ LES TRAVAILLEURS DÉPENDANTS

Dans le cadre de la recherche d'emploi, les travailleurs dépendants mobilisent les réseaux de connaissance et l'approche directe auprès de l'employeur. Ainsi, 90 % des actifs sont recrutés à travers les réseaux de connaissance. L'époux et les enfants du chef d'UPI deviennent souvent des aides familiales, mais les membres apparentés au chef d'UPI profitent également de l'activité de celui-ci pour se faire embaucher : 9 % des actifs trouvent leur emploi par l'approche directe du chef d'UPI. Parmi les employés n'ayant pas de lien de parenté avec le chef d'UPI, 35 % ont trouvé leur emploi par l'approche directe de ce dirigeant.

La forte présence des liens de parenté au sein des UPI informelles et l'absence d'enregistrement de la plupart des UPI expliquent le faible respect des réglementations du travail. Seulement 3 % de l'ensemble des travailleurs dépendants et 9 % des salariés ont un emploi régi par un contrat écrit. Les chefs d'UPI définissent souvent les tâches et responsabilités des salariés par un contrat oral : 80 % des chefs d'UPI. Enfin, aucun contrat n'existe pour les aides familiales.

Tout comme l'absence de contrat écrit, la non-permanence de l'emploi est un indicateur de précarité de l'emploi : quatre emplois dépendants sur dix ne sont pas permanents et 30 % des emplois salariés ne sont pas permanents. La jouissance de congé payé est inexistante chez les travailleurs dépendants (0,8 %) et faible chez les salariés (2,5 %).

Peu de travailleurs du secteur informel bénéficient d'avantages ou de prestations classiques dans le cadre d'une relation de travail réglementée. Seulement 1 % des actifs des UPI de Madagascar bénéficient de la couverture sociale officielle à travers la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS) (résultat logique du non-enregistrement des UPI). De même, 2 % des actifs des UPI informelles bénéficient de primes de fin d'année, seulement 1 % de congés payés et 1,8 % touchent une participation aux bénéfices. Les apprentis non rémunérés sont plus nombreux à bénéficier d'une prime de fin d'année, d'une participation aux bénéfices, ou encore d'autres formes de primes.

II.8.1 Pas de contrat écrit, pas de congés payés et pas de sécurité sociale pour les travailleurs dépendant des UPI informelles

NOTE DE LECTURE : 70,7 % des actifs dépendants des UPI informelles sont des salariés employés de façon permanente.

NOTE : Les emplois dépendants sont ceux exercés par la main-d'œuvre du secteur informel (salariés, apprentis, aides familiaux). La dernière colonne correspond au pourcentage de la main-d'œuvre qui n'est pas apparentée au chef d'UPI.

Tableau 7

RÉPARTITION (EN %) DES EMPLOIS DÉPENDANTS DANS LE SECTEUR INFORMEL SELON LE TYPE D'EMPLOI ET LEURS CARACTÉRISTIQUES EN 201

TYPE D'EMPLOI	EMPLOYÉ PERMANENT	CONTRAT ÉCRIT	PRIME DE FIN D'ANNÉE	AUTRES PRIMES	CONGÉS PAYÉS	PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES	SÉCURITÉ SOCIALE	NON APPARENTÉ
Salarié	70,7	8,8	5,3	10,6	2,5	2,0	2,7	61,0
Apprenti rémunéré	46,8	0,6	0,0	8,8	0,0	0,0	0,0	37,2
Apprenti non rémunéré	44,7	0,0	13,8	13,8	0,0	17,2	0,0	43,7
Aide familial	69,1	0,0	0,3	1,4	0,0	1,5	0,0	3,4
TOTAL	**69,2**	**2,9**	**2,1**	**4,6**	**0,8**	**1,8**	**0,9**	**23,1**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

II.9
MAIN-D'ŒUVRE INSTABLE IGNORANT LA RIGUEUR

Le manque de qualification de la main-d'œuvre n'est pas un problème majeur. Sur l'ensemble des UPI employant au moins une personne, très peu d'UPI déclarent avoir rencontré ce problème (5,3 %). Le problème de manque de qualification de la main-d'œuvre se rencontre surtout dans les activités qui requièrent un savoir-faire spécifique ou le respect de normes. Ainsi, 15 % des UPI de la branche du « BTP » et 12 % des UPI de la branche « extraction minière » déclarent avoir des problèmes de manque de qualification de la main-d'œuvre.

Le problème d'instabilité de la main-d'œuvre est souligné par 5 % des UPI, en particulier dans la branche « BTP » et « confection » : 14 % des UPI du « BTP » et 12,8 % des UPI de la branche « confection » déclarent subir un problème d'instabilité de la main-d'œuvre.

Enfin, 3,6 % des UPI employant plus d'une seule personne souffrent de la cherté du coût du travail. Le problème du coût de la main-d'œuvre est surtout déclaré par les UPI de la transformation du bois (11,6 %) et les UPI de la confection (14,5 %).

L'indiscipline ou le manque de rigueur dans l'exercice de l'activité est soulignée par 7 % des UPI. Ce problème se ressent en particulier dans trois branches d'activités : 17 % des UPI de la branche des « autres services » (hors services aux ménages/transport/réparation), 17 % des UPI de la branche « BTP » et 15 % des PUI de la branche « transport » déclarent avoir des problèmes d'indiscipline ou de rigueur.

CHAPITRE III

CAPITAL, INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

III.1
LES LOCAUX CONSTITUENT LA MOITIÉ DU CAPITAL PHYSIQUE DES UNITÉS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES

En 2012, le montant total du capital du secteur informel, estimé au coût de remplacement, s'élève à 2054,1 milliards d'Ariary. Le stock de capital des Unités de Production Individuelles se compose des locaux (terrains) qui représentent 53 % du stock de capital et des véhicules professionnels (33,5 %). La part du capital consacrée aux investissements de matériels techniques est faible même dans l'industrie (moins de 10 % du capital total). Les véhicules constituent une forte proportion du capital physique des UPI dans les branches « transport » et « BTP » : respectivement 85 % et 56 %.

Le secteur « services » dispose d'un capital moyen élevé de 2054100 Ariary contre 6234800 Ariary pour le secteur « secondaire ».

Le capital physique du secteur informel est constitué essentiellement par des locaux, des machines, des mobiliers de bureau, de véhicules, des outillages et autres.

III.1.1 La branche « Transport » a un stock de capital moyen plus élevé

NOTE DE LECTURE : 1,8 % des UPI de la branche « industrie » n'ont pas de stock de capital.

Tableau 8

RÉPARTITION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL DES UPI DU SECTEUR INFORMEL (EN %) (LOCAUX, MACHINES, MOBILIER, VÉHICULE, OUTILLAGE) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ EN 2012

BRANCHES	STOCK DU CAPITAL			STRUCTURE DU CAPITAL (% DE SA VALEUR)					
	UPI SANS CAPITAL (%)	MONTANT MOYEN PAR UP (1 000 ARIARY)	MONTANT TOTAL (MILLIARD D'ARIARY)	LOCAUX	MACHINES	MOBILIER, BUREAU	VÉHICULE	OUTILLAGE AUTRES	TOTAL
PRIMAIRE	**5,1**	**749,9**	**67,4**	**57,4**	**1,0**	**0,0**	**37,5**	**4,0**	**100**
Sylviculture	5,1	749,9	67,4	57,4	1,0	0,0	37,5	4,0	100
INDUSTRIES	**1,8**	**623,8**	**398,3**	**67,1**	**6,1**	**0,8**	**20,0**	**6,8**	**100**
Extractive	0,1	561,2	98,9	82,4	0,9	0,7	8,9	7,1	100
Alimentaire	0,2	827,0	83,6	55,7	8,9	1,4	24,9	9,0	100
Confection	2,9	583,9	246,3	79,5	4,0	0,7	13,8	1,9	100
Bois	0,0	989,4	78,2	45,3	10,0	0,3	39,7	4,8	100
Autre industrie	3,2	739,2	51,9	71,5	15,2	0,1	4,6	8,6	100
BTP	1,9	330,1	40,1	13,7	6,2	3,1	56,2	20,8	100
COMMERCE	**6,9**	**857,9**	**623,1**	**72,6**	**1,6**	**2,0**	**17,9**	**5,9**	**100**
SERVICES	**10,3**	**2054,1**	**765,2**	**26,9**	**5,1**	**1,2**	**56,4**	**10,4**	**100**
Réparation	1,9	669,8	23,2	61,3	5,5	0,6	6,5	26,2	100
Transport	13,4	5119,6	461,2	1,0	4,9	0,3	84,6	9,1	100
Ménages	13,8	253,1	18,4	86,8	0,0	0,7	8,4	4,1	100
Autres services	8,6	1497,5	262,4	65,2	5,8	2,7	14,6	11,7	100
TOTAL	**5,2**	**956,3**	**2054,1**	**53,5**	**4,2**	**1,3**	**33,5**	**7,6**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

Le capital du secteur informel comprend des matériels déclassés, achetés ou parfois récupérés, dont on allonge ainsi la durée de vie. L'ensemble du capital est détenu en moyenne depuis 5 ans. L'âge moyen des « locaux » détenus par le secteur informel est élevé (8,2 ans), tandis que la durée moyenne de possession des machines est de 4,4 ans et 4,3 ans pour les outillages.

III.2
L'ACQUISITION DE CAPITAL NEUF EST RARE DANS LE SECTEUR INFORMEL

La plupart du capital du secteur informel est de « seconde main » (usagé) : 59 % du capital total contre 34 % de nouvelles acquisitions en capital. En effet, la majorité des moyens de « transport » utilisés sont des voitures d'occasion (61 %).

En 2012, deux tiers des chefs d'unités de production informelles sont propriétaires du capital utilisé. La location de capital utilisé ne concerne que 11 % des chefs d'unité de production. Dans le secteur informel, 18 % des véhicules professionnels et 30 % des locaux sont prêtés (partagés).

III.2.1 L'autoproduction du capital est très faible dans le secteur informel

NOTE DE LECTURE : 22,2 % des locaux des Unités de Production Informelles sont neufs et 54,5 % des chefs d'UPI sont propriétaires de leurs locaux.

Tableau 9

RÉPARTITION (EN %) DU CAPITAL DES UPI DU SECTEUR INFORMEL SELON LA QUALITÉ ET LE TYPE DE PROPRIÉTÉ PAR TYPE DE CAPITAL EN 2012

TYPE DE CAPITAL	QUALITÉ DU CAPITAL				PROPRIÉTÉ DU CAPITAL			
	NEUF	USAGÉ	AUTO-PRODUIT	TOTAL	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	PARTAGÉ	TOTAL
Locaux	22,2	68,8	8,9	100	54,5	15,2	30,3	100
Machines	88,9	10,9	0,2	100	91,4	3,9	4,7	100
Mobilier, Bureau	72,3	19,2	8,5	100	96,2	0,7	3,1	100
Véhicules professionnels	35,1	61,3	3,6	100	75,2	6,0	18,7	100
Outillage	80,6	18,3	1,0	100	78,8	14,7	6,5	100
TOTAL	**34,4**	**59,4**	**6,2**	**100**	**65,4**	**11,4**	**23,2**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

L'utilisation de capital d'origine importée est faible (moins de 4 %). En effet, un tiers du capital total du secteur (soit 34 %) est à l'état neuf et provient en grande partie du « commerce » et de l'industrie formelle (24%).

Les « ménages » fournissent 38 % des biens et équipements (généralement usagé) du secteur informel. Les équipements provenant du secteur informel lui-même (commercial et non commercial) représentent 18 % du capital total contre 16 % pour le secteur public.

III.2.2 Le capital provenant du secteur formel dans la branche « Services » est élevé

NOTE DE LECTURE : 25,9 % du capital des Unités de Production Individuelles du secteur informel de la branche « primaire » provient du secteur public.

Tableau 10

RÉPARTITION DU CAPITAL DES UPI DU SECTEUR INFORMEL (EN % DE LA VALEUR DU CAPITAL) SELON LE SECTEUR D'ORIGINE PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ EN 2012

BRANCHES	SECTEUR D'ORIGINE							
	PUBLIC	FORMEL COM	INFORMEL COM	FORMEL NON COM	INFORMEL NON COM	MÉNAGE	IMPORT	TOTAL
PRIMAIRE	**3,3**	**16,8**	**21,6**	**1,6**	**3,0**	**53,6**	**0,0**	**100**
Sylviculture	3,3	16,8	21,6	1,6	3,0	53,6	0,0	100
INDUSTRIES	**15,1**	**15,2**	**14,2**	**0,8**	**3,4**	**51,3**	**0,0**	**100**
Extractive	41,3	8,9	7,4	4,6	3,0	34,7	0,0	100
Alimentaire	5,4	12,2	17,8	0,1	0,8	63,7	0,0	100
Confection	16,4	7,2	9,2	0,1	3,5	63,5	0,0	100
Bois	1,5	8,2	37,4	0,0	6,3	46,6	0,0	100
Autres industries	6,0	39,5	8,0	0,2	3,5	42,9	0,0	100
BTP	0,4	67,5	15,9	0,0	3,8	12,4	0,0	100
COMMERCE	**31,7**	**11,1**	**16,9**	**0,1**	**2,6**	**36,6**	**1,0**	**100**
SERVICES	**4,5**	**33,1**	**10,6**	**7,0**	**7,4**	**28,6**	**8,8**	**100**
Réparation	22,3	12,8	18,4	1,4	15,7	29,4	0,0	100
Transport	0,6	45,6	8,4	9,5	7,0	15,5	13,5	100
Ménage	50,5	11,1	11,8	0,0	0,4	26,1	0,0	100
Autres services	6,6	14,5	13,7	3,6	7,9	51,9	1,8	100
TOTAL	**15,8**	**20,7**	**13,9**	**2,9**	**4,6**	**38,5**	**3,6**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

La majorité du capital est financée par l'épargne individuelle, soit 87 % du capital total du secteur informel. Le phénomène des tontines fréquent en Afrique subsaharienne est absent à Madagascar. Cette situation résulte de la faiblesse organisationnelle du « système financier informel » puisque les prêts familiaux représentent moins de 2 % du capital de financement des UPI. L'accès des Unités de Production Individuelles au système bancaire est marginal (0,1 % du capital). La contribution des microcrédits reste faible avec une proportion de 0,1 % du capital du secteur informel.

III.2.3 L'autofinancement est le principal mode de financement du capital du secteur informel

NOTE DE LECTURE : 91 % du capital des Unités de Production Individuelles du secteur informel de la branche « industrie » sont financés par l'épargne.

Tableau 11

RÉPARTITION (EN %) DES UPI INFORMELLES SELON LES MODES DE FINANCEMENT DU CAPITAL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ EN 2012

BRANCHES	SECTEUR D'ORIGINE							
	ÉPARGNE	PRÊT FAMILIAL	PRÊT AUPRÈS DES USURIERS	MICRO-CRÉDIT	PRÊT BANCAIRE	PRÊT AUPRÈS DES FOURNISSEURS OU CLIENT DES FOURNISSEURS OU CLIENTS	AUTRES	TOTAL
PRIMAIRE	**88,6**	**0,0**	**0,1**	**0,0**	**0,0**	**1,8**	**9,4**	**100**
Sylviculture	88,6	0,0	0,1	0,0	0,0	1,8	9,4	100
INDUSTRIES	**90,7**	**0,9**	**0,0**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**8,1**	**100**
Extractive	70,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	29,2	100
Alimentaire	97,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	2,6	100
Confection	93,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,1	5,9	100
Bois	95,0	3,5	0,0	0,4	0,0	0,4	0,7	100
Autres industries	96,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	3,5	100
BTP	96,8	0,1	0,0	0,0	0,0	0,5	3,0	100
COMMERCE	**76,9**	**1,6**	**0,1**	**0,2**	**0,0**	**0,1**	**21,1**	**100**
SERVICES	**93,2**	**0,8**	**0,0**	**0,2**	**0,1**	**0,5**	**5,1**	**100**
Réparation	88,1	0,1	0,0	0,0	0,0	7,0	5,1	100
Transport	94,7	1,3	0,0	0,1	0,0	0,3	3,6	100
Ménage	22,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	77,4	100
Autres services	96,0	0,1	0,0	0,4	0,3	0,1	2,8	100
TOTAL	**87,4**	**1,1**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,3**	**11,0**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

III.3
L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR INFORMEL EST FAIBLE

En 2012, l'acquisition de capital (y compris les dons ou mise à disposition gratuite) en un an s'élève à 407,6 milliards d'Ariary (soit 20 % de l'ensemble du capital du secteur informel). Néanmoins, l'investissement réellement effectué (achat effectif de capital en un an) est de 382,5 milliards d'Ariary, soit 12 % de l'investissement privé total de 2012. Rapporté à la valeur ajoutée du secteur, le taux d'investissement est de 8 %.

Les UPI investissent plus dans l'acquisition de « terrains » avec une proportion de 48 % de l'investissement total du secteur. L'investissement en « véhicules » représente 33 % de l'investissement total du secteur. Les « machines » et « outillages » représentent 17 % de l'ensemble de l'investissement. Ces investissements contribuent à l'augmentation du niveau de production et de revenu des UPI.

L'investissement moyen par une Unité de Production individuelle (UPI) est évalué à 380 000 Ariary (rapporté au nombre d'UPI ayant accumulé du capital physique au cours de la période).Le capital investi par UPI du secteur primaire est faible par rapport au secteur des « Services » : respectivement de 89 000 Ariary et de 800 000 Ariary. Par ailleurs, la branche « transports » se démarque des autres branches et a réalisé 5 fois plus d'acquisition que la moyenne de l'ensemble des UPI.

III.3.1 L'investissement en capital de la branche « transport » est consacré à l'acquisition de véhicules

NOTE DE LECTURE : En 2012, la branche « secondaire » a réalisé un investissement moyen de 268 900 Ariary avec 56 % du capital investi dans l'acquisition de terrain.

Tableau 12

RÉPARTITION (EN %) DES UPI DU SECTEUR INFORMEL SELON LE TYPE D'INVESTISSEMENT (TERRAIN, MACHINE, MOBILIERS, VÉHICULE ET OUTILLAGE) ET LES BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

BRANCHES	MONTANT MOYEN PAR UPI (1 000 ARIARY)	MONTANT TOTAL (MILLIARD D'ARIARY)	TYPE D'INVESTISSEMENT (% DE SA VALEUR)					
			TERRAIN LOCAL	MACHINE	MOBILIER BUREAU	VÉHICULE	OUTILLAGE	TOTAL
Primaire	**89,3**	**4,5**	**67,0**	**0,4**	**0,1**	**17,6**	**15,0**	**100**
Sylviculture	89,3	4,5	67,0	0,4	0,1	17,6	15,0	100
INDUSTRIES	**268,9**	**123,7**	**56,1**	**9,6**	**1,3**	**28,1**	**4,9**	**100**
Extractive	205,3	17,4	73,5	2,0	1,1	17,8	5,5	100
Alimentaire	442,1	21,7	44,8	10,7	1,4	36,8	6,2	100
Confection	212,6	43,1	52,6	4,2	1,4	39,3	2,6	100
Bois	204,2	7,4	19,8	4,5	0,1	66,0	9,6	100
Autres industries	737,9	30,9	71,5	22,1	0,0	3,7	2,7	100
BTP	69,6	3,1	17,3	7,4	17,7	23,9	33,7	100
COMMERCE	**387,2**	**133,0**	**53,7**	**0,9**	**2,7**	**37,8**	**4,9**	**100**
SERVICES	**800,5**	**121,2**	**31,5**	**9,8**	**1,4**	**34,3**	**23,0**	**100**
Réparation	130,8	1,5	13,4	10,2	1,7	32,6	42,1	100
Transport	2 025,6	70,6	1,9	10,8	0,1	56,8	30,3	100
Ménage	34,7	0,8	62,1	0,0	0,0	17,5	20,4	100
Autres services	590,8	48,3	74,8	8,6	3,3	1,6	11,7	100
TOTAL	**380,2**	**382,4**	**47,6**	**6,6**	**1,8**	**33,3**	**10,7**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

III.4
L'INVESTISSEMENT EST CONCENTRÉ CHEZ LES ANCIENS ENTREPRENEURS

Quel que soit le secteur d'activité des UPI, les établissements informels nouvellement crées investissent peu : 24 % des unités de production ayant investi durant les douze derniers mois sont des nouvelles UPI. De même, 30 % des UPI de la branche « commerce » ayant investi sont des UPI nouvellement créés, tout comme 31 % des UPI de la branche « services ». En revanche, la proportion des UPI ayant investi durant les douze derniers mois est faible pour les UPI de la branche « primaire » et « Industries » (resp. 15% et 17 %). Le montant du capital accumulé par ces entreprises nouvellement créées atteint 156,9 milliards d'Ariary, soit 41 % du total. Il y a donc une concentration des investissements chez les anciens entrepreneurs.

La qualité du capital acheté durant l'année écoulée diffère peu de celle de l'ensemble du capital informel. Contrairement au stock de capital, 91 % des « matériels et mobiliers de bureau » et 86 % des « outillages » sont neufs tandis qu'un tiers du matériel neuf est-constitué des « véhicules ».

Le taux d'investissement global du secteur informel est faible.La part consacrée aux véritables investissements de capacité d'établissements engagés dans un processus de croissance du stock physique ne représente qu'une part faible de l'ensemble.

III.5
LES UNITÉS DE PRODUCTION INFORMELLES SONT RÉTICENTES AUX EMPRUNTS

Le secteur informel autofinance la majeure partie du capital accumulé et emprunte peu. En 2012, 3 % des UPI ont emprunté pour un montant de 35 milliards d'Ariary. Les « commerçants » sont les plus nombreux à emprunter : 6 % des UPI de ce secteur ont contracté un emprunt s'élevant au total à 20 milliards d'Ariary en 2012. En revanche, la part des UPI des secteurs « services » et « primaire » est marginale (1 % des UPI) avec un emprunt total de 0,2 milliard d'Ariary.

En 2012, une grande partie des emprunts contractés (48 % des emprunts) sont informels, c'est-à-dire contractés auprès de la famille du chef d'établissement. Deux tiers des emprunts informels sont obtenus par un accord verbal et 3 % par un simple accord entre les parties prenantes. Enfin, 26 % des accords d'emprunts ont été enregistrés légalement.

Les emprunts provenant d'un projet ou du microcrédit constituent 35 % du montant total des emprunts tandis que le quart est de source familiale. Les crédits auprès des fournisseurs représentent 20 % du total des emprunts. Ces emprunts sont consacrés soit à l'achat des matières premières (74 %), soit à l'extension de l'unité de production pour l'ensemble des branches. Les banques accordent également des crédits aux unités informelles : les emprunts bancaires accordés aux unités informelles représentent 12 % du montant total des emprunts. Les clients et les usuriers n'accordent pas d'emprunts aux UPI.

Enfin, 40 % des UPI ayant effectué un emprunt déclarent avoir rencontré des problèmes de remboursement des prêts : 18 % déclarent avoir eu une baisse d'activité et 16 % déclarent que les échéances de paiements sont trop courtes.

III.5.1 La branche « Primaire » est le moins emprunteur

NOTE DE LECTURE : 1,1 % des UPI du secteur primaire ont effectué un emprunt en 2012.

Tableau 13

PROPORTION (EN%) DES UPI EFFECTUANT UN EMPRUNT, MONTANT MOYEN EMPRUNTÉ (EN MILLIERS D'ARIARY) PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

BRANCHES	UPI QUI EMPRUNTENT	MONTANT MOYEN PAR UPI QUI EMPRUNTE	MONTANT TOTAL
Primaire	1,1	52,3	154
Industries	2,4	261,8	5 086
Commerce	6,6	406,5	20 830
Services	1,0	2 182,1	9 270
ENSEMBLE	**3,4**	**453,8**	**35 340**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

CHAPITRE IV

PRODUCTION, INSERTION ET CONCURRENCE

IV.1
LES UNITÉS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES DU SECTEUR INFORMEL CONTRIBUENT À 36 % DU PIB MARCHAND NON AGRICOLE

À Madagascar, le secteur informel est un considérable pourvoyeur d'emplois. Le poids de la production de ce secteur reste un enjeu de première taille. Le chiffre d'affaires annualisé du secteur informel non agricole a atteint 14 721 milliards d'Ariary au cours de l'exercice 2011-2012 (décembre 2011 à novembre 2012). Une part importante de ce montant (69 %) provient des activités commerciales. Les secteurs « services » et « industrie » représentent respectivement 14 % et 12 % du chiffre d'affaires annuel du secteur informel. Enfin, 5 % du chiffre d'affaires du secteur informel provient des activités de sylviculture et des activités extractives de la branche « primaire ».

Compte tenu de la part importante du commerce au sein du secteur informel, il importe de raisonner en termes de production ou de valeur ajoutée pour apprécier le poids économique réel de ce secteur[3]. Ainsi, les Unités de Production Individuelles (UPI) du secteur informel ont produit 7 472 milliards d'Ariary de biens et services et ont créé 4 842 milliards d'Ariary de valeur ajoutée. Le secteur informel contribue à plus de 24 % du PIB total officiel en 2012 et 36 % du PIB marchand non agricole.

(3) La différence entre le chiffre d'affaires et la production provient des produits achetés pour être revendus en l'état.

Le **Produit Intérieur Brut** correspond à la somme de toutes les richesses produites dans le pays par tous les agents économiques.

Le **Produit Intérieur Brut marchand non agricole** est le PIB en excluant l'administration publique.

Le **chiffre d'affaires annuel** correspond à la somme de l'ensemble des ventes des entreprises sur l'année.

La **valeur ajoutée (VA)** représente la richesse nouvelle produite qui pourra être répartie sous forme de revenus. La valeur ajoutée est obtenue si on soustrait du chiffre d'affaires les coûts intermédiaires, c'est-à-dire les matières premières et les services que les entreprises ont dû acheter pour produire (VA=CA-coûts intermédiaires).

Prenons l'exemple du pain : la valeur ajoutée dans la production du pain représente la différence entre le prix du pain vendu (chiffre d'affaire) et la somme du prix de la farine, du levain, de l'électricité, etc. Consommés pour produire ce pain.

Cependant, pour produire, une entreprise ne se contente pas de consommer des matières premières ou des services, elle utilise aussi des équipements et achète des brevets. On appelle valeur ajoutée brute le calcul de la valeur ajoutée qui ne tient pas compte de cette usure des biens d'équipement (on parlera de profit brut, comme on parle couramment de produit intérieur brut).

On parlera de valeur ajoutée nette si on déduit les dotations aux amortissements des équipements utilisés pour la production.

Les **Unités de Production Individuelles** sont des unités de production non constitué en société et gérées par au moins un membre du ménage. La quasi-totalité de ces unités sont des ménages de production informelles qui soit ne possèdent pas de numéro statistique, soit ne tiennent pas de comptabilité formelle.

IV.1.1 Le Chiffre d'Affaires, la production et la Valeur Ajoutée de la branche « ménages » du secteur informel sont faibles

NOTE DE LECTURE : Le chiffre d'affaires de la branche « industries » du secteur informel est de 2 221 milliards d'Ariary.

Tableau 14

CHIFFRE D'AFFAIRES, PRODUCTION ET VALEUR AJOUTÉE (EN MILLIARDS D'ARIARY) DU SECTEUR INFORMEL SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉS (DÉCEMBRE 2011-NOVEMBRE 2012)

BRANCHES	CHIFFRE D'AFFAIRES	PRODUCTION	VALEUR AJOUTÉ (MILLIARD D'ARIARY)
PRIMAIRE	**290**	**259**	**167**
Sylviculture	290	259	167
INDUSTRIES	**2 221**	**2 593**	**1 419**
Extractive	407	345	316
Alimentaire	499	476	189
Confection	456	448	273
Bois	188	185	101
Autres industries	216	211	128
BTP	455	452	411
COMMERCE	**10 179**	**3 369**	**2 210**
SERVICES	**2 032**	**1 727**	**1 047**
Réparation	189	140	113
Transport	638	582	404
Ménages	64	63	58
Autres services	1140	941	471
TOTAL	**14 721**	**7 472**	**4 842**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

IV.2 LE FAIBLE COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LA FAIBLE CONTRIBUTION AUX RESSOURCES COLLECTIVES CARACTÉRISENT LA STRUCTURE DE PRODUCTION ET LES COÛTS DES UPI

Alors que les commerces informels contribuent pour 69 % au chiffre d'affaires total, ils ne représentent que 45 % de la production et 46 % de la valeur ajoutée totale du secteur informel. En 2012, 29 % de la valeur ajoutée du secteur informel provient de la branche « industrie », 22 % de la branche « services » et 3 % de la valeur ajoutée du secteur informel provient de la branche « primaire » (hors agriculture).

La décomposition fonctionnelle de la valeur ajoutée par facteur de production montre que la rémunération du travail (essentiellement salarié) ne dépasse pas 8 % et correspond principalement à des salaires directs. La masse salariale est plus importante dans la branche « BTP » et représente 20 % de la valeur ajoutée. La masse salariale est également importante pour les branches « sylviculture » et « industrie de bois » : respectivement 18 % et 13 %. L'importance des salaires dans ces branches s'explique par la plus forte présence d'Unités de Production Individuelles (UPI) employant des salariés. Cependant, le faible poids de la masse salariale est l'une des caractéristiques principales du secteur informel.

Le montant total des impôts indirects (net des subventions directement liées à l'activité) est très faible. L'État perçoit 2 % de la valeur ajoutée du secteur informel, principalement sous forme de patente, d'impôts locaux, de droits d'enregistrement et de bail. Le secteur de la « sylviculture », du « commerce » et du « transport » subissent la plus forte ponction de l'administration (respectivement 6 %, 3 % et 2 % de la valeur ajoutée affectée aux impôts et taxes). Il existe donc ici un gisement fiscal potentiel pour l'État à étudier en tenant compte des spécificités de ce secteur. La mise en place d'un système viable de taxation du secteur informel devrait être modulée en fonction de la rentabilité réelle des UPI (très faible pour la majorité). La mise en place d'un

système viable de taxation du secteur informel doit aussi chercher à minimiser les coûts de recouvrement de l'impôt, a priori très élevés, compte tenu de l'atomisation des UPI.

Enfin, l'excédent brut d'exploitation (EBE), la troisième composante de la valeur ajoutée, est de loin le plus important (90 % en moyenne). L'excédent brut d'exploitation (EBE) n'est jamais inférieur à 80 %, quelle que soit la branche considérée, sauf pour la « sylviculture » où la part de l'EBE compte pour 76 % de la valeur ajoutée. Il ne faut cependant pas assimiler l'EBE à la rémunération du capital, dans la mesure où la plus grande partie revient à la rémunération du travail des travailleurs à leur propre compte et des petits patrons.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est le solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Le **revenu mixte** est le solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille et son profit en tant qu'entrepreneur.

IV.2.1 Faible part de la masse salariale et des impôts dans la Valeur Ajoutée

NOTE DE LECTURE : 15,1 % du chiffre d'affaires des UPI informelles provient de la branche « industrie ». Le coût de la masse salariale de la branche « industrie » représente 10,4 % des coûts de la valeur ajoutée du secteur.

NOTE : Le taux de valeur ajoutée est le rapport de la valeur ajoutée à la production.

Tableau 15

RÉPARTITION (EN % DE LA VALEUR) DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DE LA PRODUCTION ET DE LA VALEUR AJOUTÉE ET RÉPARTITION DES COÛTS DE LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ EN 2012

BRANCHES	STRUCTURE PAR BRANCHES			TAUX DE VALEUR AJOUTÉE	DÉCOMPOSITION DE LA VALEUR AJOUTÉE			
	CHIFFRE D'AFFAIRES	PRODUCTION	VALEUR AJOUTÉE		MASSE SALARIALE	IMPÔTS ET TAXES	EBE	TOTAL
PRIMAIRE	**2,0**	**3,6**	**3,5**	**64,3**	**18,2**	**5,8**	**76,0**	**100**
Sylviculture	2,0	3,6	3,5	64,3	18,2	5,8	76,0	100
INDUSTRIES	**15,1**	**28,3**	**29,3**	**67,0**	**10,4**	**0,6**	**89,0**	**100**
Extractive	2,8	4,6	6,5	91,8	6,7	0,7	92,6	100
Alimentaire	3,4	6,4	3,9	39,8	6,4	0,8	92,8	100
Confection	3,1	6,0	5,6	60,9	2,9	0,8	96,3	100
Bois	1,3	2,5	2,1	54,7	13,2	0,9	85,9	100
Autres industries	1,5	2,8	2,6	60,6	9,3	0,5	90,2	100
BTP	3,1	6,0	8,5	91,0	19,8	0,2	80,0	100
COMMERCE	**69,1**	**45,0**	**45,6**	**65,6**	**3,5**	**2,3**	**94,2**	**100**
SERVICES	**13,8**	**23,1**	**21,6**	**60,6**	**9,4**	**1,7**	**88,9**	**100**
Réparation	1,3	1,9	2,3	81,0	8,8	0,6	90,6	100
Transport	4,3	7,8	8,4	69,4	8,3	2,0	89,7	100
Ménages	0,5	0,8	1,2	90,8	0,6	0,1	99,3	100
Autres services	7,7	12,6	9,7	50,1	11,6	2,0	86,4	100
TOTAL	**100**	**100**	**100**	**64,8**	**7,3**	**1,8**	**90,9**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

IV.3
LES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES DES UNITÉS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES DU SECTEUR INFORMEL SONT RÉDUITES ET HÉTÉROGÈNES

L'échelle d'activité est réduite dans le secteur informel (analyse des principaux agrégats moyens par unité de production). La production annuelle est de 3 millions d'Ariary, tandis que la valeur ajoutée annuelle est de 2 millions d'Ariary.

Les **agrégats moyens par unité de production** sont des indicateurs synthétiques qui mesurent le résultat de l'activité des unités de production individuels.

L'importance de l'activité des différentes branches dépend de l'indicateur retenu. Ainsi, les UPI informelles commerciales sont les UPI qui brassent le plus gros volume d'activité : chiffre d'affaires moyen de 1 110 000 Ariary par mois. En revanche, la production apparaît plus « réduite » lorsqu'on prend en compte le niveau de production. Avec un taux de marge (marge/coût d'achat des produits achetés en l'état pour la revente) de 41 %, la production moyenne des UPI commerciales est de 367 000 Ariary par mois. Cependant, compte tenu de la faible part des consommations intermédiaires, les UPI commerciales ont la plus forte valeur ajoutée : 240 000 Ariary par mois, soit 33 % supérieurs à la valeur ajoutée moyenne du secteur informel. À l'opposé, les UPI industrielles sont les moins performantes (valeur ajoutée moyenne et Excédent Brut d'Exploitation moyen les plus bas).

Le **taux de marge** désigne le pourcentage de gain (ou de perte) réalisé par une entreprise ou un secteur économique. En comptabilité, il s'agit de comparer l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée.

Trois branches d'activités se démarquent par le niveau élevé de leur valeur ajoutée : le « transport » (335 000 Ariary par mois), le « BTP » (282 000 Ariary par mois) et la « réparation » (280 000 Ariary par mois). À l'inverse, la « confection » et les « services aux ménages » sont les branches d'activités où la valeur ajoutée moyenne mensuelle du secteur informel est la plus faible : respectivement 54 000 Ariary et 57 000 Ariary.

IV.3.1 La Valeur Ajoutée moyenne mensuelle par travailleur est la plus faible dans la branche « confection »

NOTE DE LECTURE : Le chiffre d'affaires moyen mensuel des UPI informelles de la branche « industrie » est de 192 000 Ariary.

NOTES : VA : valeur ajoutée. L1 correspond au nombre de travailleurs et L2 correspond au nombre d'heures de travail par mois. K est la valeur du capital au coût de remplacement. VA/L1 correspond à la valeur ajoutée moyenne mensuelle par travailleur (en milliers d'Ariary/travailleur). VA/L2 correspond à la valeur ajoutée moyenne par heure de travail (en milliers d'Ariary/heure).

Tableau 16

MONTANT MOYEN MENSUEL (VALEUR MOYENNE EN 1 000 ARIARY) DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DE LA PRODUCTION, DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DE L'EBE, DE LA VALEUR AJOUTÉE PAR TRAVAILLEUR ET PAR HEURE DE TRAVAIL SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

BRANCHES	CHIFFRE D'AFFAIRES	PRODUCTION	VALEUR AJOUTÉE	EBE	PRODUCTIVITÉS APPARENTES DU TRAVAIL ET DU CAPITAL		
					VA/L1	VA/L2	(VA/K)
PRIMAIRE	**259**	**232**	**149**	**113**	**78**	**0,5**	**0,2**
Sylviculture	259	232	149	113	78	0,5	0,2
INDUSTRIES	**192**	**183**	**122**	**109**	**73**	**0,5**	**0,2**
Extractive	196	165	152	141	57	0,4	0,2
Alimentaire	421	401	160	148	105	0,8	0,2
Confection	90	88	54	51	45	0,4	0,1
Bois	204	200	109	94	68	0,5	0,1
Autres industries	253	248	150	136	62	0,4	0,2
BTP	312	309	281	225	150	1,0	0,8
COMMERCE	**1 110**	**367**	**241**	**227**	**182**	**1,1**	**0,3**
SERVICES	**419**	**357**	**216**	**192**	**161**	**1,1**	**0,1**
Réparation	466	345	280	253	232	1,6	0,5
Transport	529	482	335	300	245	1,7	0,1
Ménages	63	63	57	57	51	0,5	0,3
Autres services	513	423	212	183	148	1,0	0,2
TOTAL	**551**	**279**	**181**	**165**	**125**	**0,9**	**0,2**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

IV.4 DE MEILLEURES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES POUR LES UPI SALARIALES DU SECTEUR INFORMEL

Si les valeurs moyennes du chiffre d'affaires, de la production ou de la valeur ajoutée par UPI sont faibles par rapport aux entreprises du secteur formel, elles n'en donnent pas moins une image trompeuse des performances du secteur informel dans son ensemble. Il existe une forte hétérogénéité au sein du secteur informel. Quelques établissements réalisent de très bonnes performances mais l'immense majorité des UPI sont proches du niveau de subsistance.

Si la valeur ajoutée mensuelle moyenne est de 180 000 Ariary, la moitié des UPI ne génèrent pas plus de 60 000 Ariary par mois (valeur médiane) et un quart dégage une valeur ajoutée de 24 000 Ariary par mois (valeur du premier quartile).

Les performances économiques sont plus importantes pour les UPI salariales (où on trouve au moins un salarié). Les UPI salariales sont minoritaires dans le secteur informel et constituent le secteur informel haut de gamme. Les UPI non-salariales sont plus nombreuses, mais aussi beaucoup moins performantes. Ainsi, sur

les 4840 milliards d'Ariary de valeur ajoutée annuelle générée par le secteur informel, 23 % est réalisée par les 8 % d'UPI salariales et 77 % provient des 92 % UPI non-salariale. La valeur ajoutée moyenne générée mensuellement par des UPI salariales est 3,5 fois supérieure à celle des UPI non salariales.

IV.4.1 La majorité des UPI sont des UPI non salariales

NOTE : Echelle log en abscisses

Graphique 1

DISTRIBUTION (EN%) DES UPI SUIVANT LE MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE MENSUELLE (EN MILLIERS D'ARIARY)

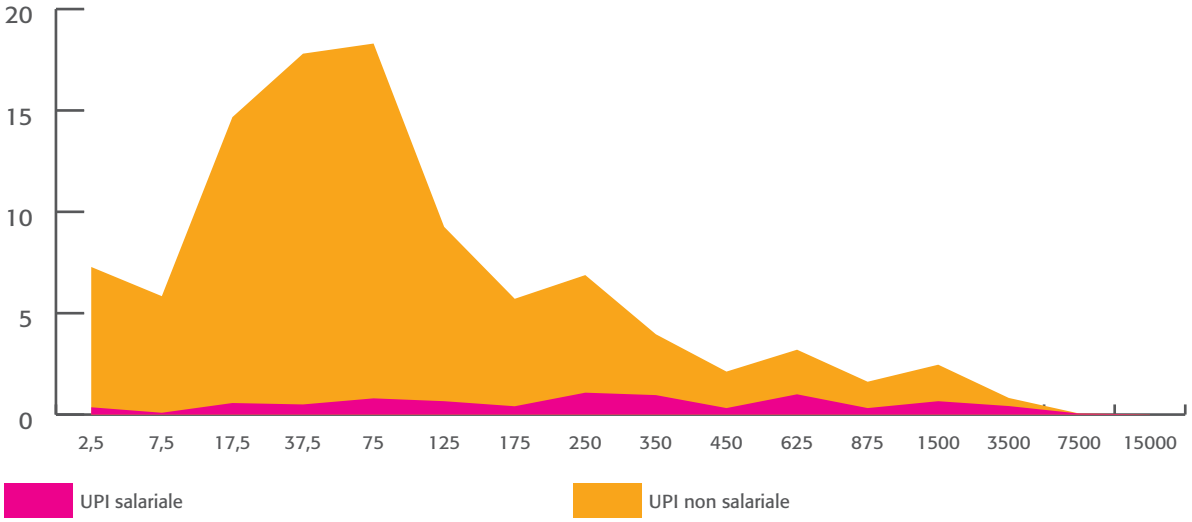

SOURCE : INSTAT/DSM-PNUD-BIT-IRD/DIAL, ENEMPSI 2012, NOS PROPRES CALCULS.

IV.4.2 La moitié des UPI salariale ont un chiffre d'affaires mensuel inférieur ou égal à 597 000 Ariary

NOTE DE LECTURE : Le chiffre d'affaires moyen mensuel des unités de production individuelles ayant au moins un salarié est de 1 864 000 Ariary.

Tableau 17

MONTANT MOYEN ET MÉDIAN (EN MILLIERS D'ARIARY) DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DE LA PRODUCTION, DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DE L'EBE DES UPI SALARIALES ET NON SALARIALES DU SECTEUR INFORMEL EN 2012

TYPE D'UNITÉS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES	CHIFFRE D'AFFAIRES		PRODUCTION		VALEUR AJOUTÉE		EBE	
	MOY.	MED.	MOY.	MED.	MOY.	MED.	MOY.	MED.
Avec salariés	1864	597	997	403	529	279	350	157
Aucun salarié	437	109	217	75	151	55	149	54
TOTAL	**551**	**173**	**279**	**85**	**181**	**60**	**165**	**58**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

L'enquête permet de mettre en évidence la dynamique mensuelle du rythme d'activité sur un an (entre décembre 2011 et novembre 2012). Les résultats doivent être modérés car il faudrait une série de données sur plusieurs années pour pouvoir affirmer l'effet saisonnier.

IV.5
LES PERFORMANCES DES UNITÉS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES SONT SAISONNIÈRES

La production des UPI connaissent un ralentissement de leurs activités au troisième trimestre, puis une reprise progressive à partir du mois de février pour atteindre un niveau maximum de leur production au mois d'avril. Ainsi, 44 % des UPI affirment que leur production atteint le seuil maximum au cours du mois d'avril. Entre le mois d'août et le mois de septembre, 16 % des UPI déclarent ne rien produire.

IV.5.1 Saisonnalité des activités du secteur informel : Forte production des UPI au mois d'avril résultant du secteur « commerce »

Graphique 2

NIVEAU DE PRODUCTION MENSUELLE TOTALE EN VALEUR (EN MILLIARDS D'ARIARY)
DE DÉCEMBRE 2011 À NOVEMBRE 2012

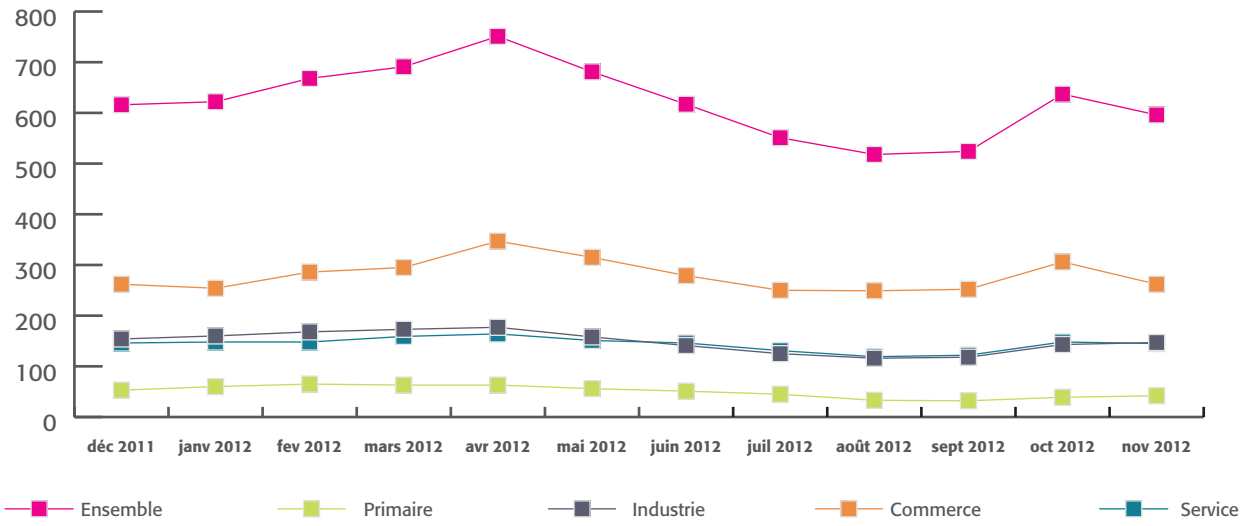

SOURCE : INSTAT/DSM-PNUD-BIT-IRD/DIAL, ENEMPSI2012, NOS PROPRES CALCULS.

IV.6
LES BIENS DE CONSOMMATION INTERMÉDIAIRES DES UPI PROVIENNENT POUR LA MOITIÉ DU SECTEUR INFORMEL

La provenance des biens intermédiaires permet d'apprécier le niveau d'intégration du secteur informel au tissu productif local. Le principal fournisseur des UPI est de loin le secteur informel lui-même, particulièrement le secteur informel commercial. Ainsi, 54 % des chefs d'UPI déclarent acheter leurs matières premières principalement chez d'autres informels et plus de 41 % auprès de commerces informels. En valeur, la part des consommations intermédiaires de la branche « alimentaire » provenant du secteur informel « commerciale » atteint 76 % et celle des « services » 61 %.

Il existe un véritable circuit interne dans le secteur informel déconnecté du secteur formel : la proportion d'UPI qui dépend du secteur formel (public ou privé) pour leurs intrants est inférieure à 10 %.

Les UPI qui se fournissent auprès du secteur formel sollicitent plus les grands commerces que les grandes entreprises de production. Le poids des importations directes dans les biens intermédiaires des UPI du secteur informel est faible (0,4 %). Cette source d'approvisionnement concerne exclusivement les commerçants de produits transformés informels. Les liens avec le secteur public sont pratiquement inexistants (0,1 %).

Cette structure selon le secteur d'origine des biens intermédiaires est identique pour la valeur des consommations intermédiaires. Le poids relatif du secteur informel s'accroît : le secteur informel approvisionne principalement le secteur informel. Environ 58 % de la valeur des intrants provient du secteur informel et 29 % du secteur formel. Les branches informelles qui s'approvisionnent les plus en valeur auprès du secteur formel sont la « réparation » (35 % du montant des intrants) et les « industries extractives » (34 % du montant des intrants).

Le poids (en valeur) des intrants importés directement de l'étranger est toujours négligeable (0,4 %), mais atteint 3 % de la valeur totale des consommations intermédiaires pour la branche « industrie de bois ».

IV.6.1 Seul 30 % des biens intermédiaires des UPI informelles proviennent du secteur formel

NOTE DE LECTURE : 2,2 % des biens de consommation intermédiaires des Unités de Production Individuelles de la branche « primaire » proviennent du secteur « public ».

Tableau 18

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES (EN %) PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS SELON LE SECTEUR D'ORIGINE EN 2012

BRANCHE	SECTEUR D'ORIGINE								
	PUBLIC	FORMEL COM*	INFORMEL COM*	FORMEL NON COM**	INFORMEL NON COM**	MÉNAGE	IMPORT	NATURE	TOTAL
PRIMAIRE	**4,2**	**1,1**	**9,4**	**2,3**	**27,7**	**27,9**	**0,0**	**27,4**	**100**
Sylviculture	4,2	1,1	9,4	2,3	27,7	27,9	0,0	27,4	100
INDUSTRIES	**0,1**	**8,1**	**53,4**	**3,9**	**15,1**	**6,1**	**0,3**	**12,9**	**100**
Extractive	0,0	1,4	0,6	32,6	2,2	1,2	0,0	62,0	100
Alimentaire	0,3	9,8	76,4	0,0	7,0	6,0	0,1	0,4	100
Confection	0,1	9,7	48,3	0,5	22,7	5,6	0,0	13,1	100
Bois	0,0	4,3	46,1	0,0	27,6	11,0	2,8	8,2	100
Autres Industries	0,0	11,5	40,0	0,1	23,2	11,1	0,0	14,1	100
BTP	0,0	2,2	58,6	0,0	34,4	0,5	0,0	4,3	100
COMMERCE	**0,0**	**30,6**	**36,5**	**0,7**	**19,3**	**11,7**	**0,5**	**0,7**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS
**COM : COMMERCIAL – **NON COM : NON COMMERCIAL*

Suite du tableau sur la page suivante ▸▸▸

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES (EN %) PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS SELON LE SECTEUR D'ORIGINE EN 2012

BRANCHE	SECTEUR D'ORIGINE								
	PUBLIC	FORMEL COM*	INFORMEL COM*	FORMEL NON COM**	INFORMEL NON COM**	MÉNAGE	IMPORT	NATURE	TOTAL
SERVICES	**0,1**	**21,1**	**60,4**	**3,9**	**7,2**	**6,9**	**0,0**	**0,3**	**100**
Réparation	0,0	21,7	7,3	13,3	0,3	57,4	0,0	0,0	100
Transport	0,0	5,7	52,4	0,0	35,5	6,2	0,0	0,1	100
Ménages	2,5	0,7	44,7	7,4	0,1	44,5	0,0	0,1	100
Autres services	0,2	23,3	66,8	3,4	4,2	1,7	0,0	0,4	100
TOTAL	**0,1**	**27,7**	**39,5**	**1,2**	**18,1**	**11,1**	**0,4**	**1,9**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS
**COM : COMMERCIAL – **NON COM : NON COMMERCIAL*

IV.7
LE COMMERCE INFORMEL RESTE UN IMPORTANT VECTEUR DE DIFFUSION DES PRODUITS ÉTRANGERS

Même si le secteur informel effectue peu d'importations directes de biens intermédiaires, il commercialise quand même des produits étrangers : 4 % des UPI vendent des produits étrangers et leur chiffre d'affaires représente 12 % du chiffre d'affaires total du secteur informel. Le commerce informel est un des principaux vecteurs de diffusion des produits étrangers : 11 % des UPI de la branche « commerce » vendent des produits étrangers.

L'origine des biens étrangers donne un indice de la forte pénétration des produits chinois vendus par le secteur informel aux ménages malgaches. La Chine est le premier fournisseur de produits étrangers : 43 % des UPI mettent sur le marché des produits et biens en provenance de ce pays. Ainsi, 74 % des UPI commercialisent des produits étrangers asiatiques (Chine, Inde, Pakistan, etc.) pour 71 % du chiffre d'affaires des UPI vendant des produits étrangers.

IV.7.1 La Chine fournit 40 % des produits commercialisés par les UPI du secteur informel

Note de lecture : 77,4 % des biens et produits étrangers commercialisés par les UPI du secteur informel proviennent des pays en développement.

Tableau 19

PROPORTION (EN%) DES PRODUITS ÉTRANGERS COMMERCIALISÉS ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR INFORMEL SELON LE PAYS D'ORIGINE EN 2012

PAYS DE PROVENANCE	RÉPARTITION DES UPI COMMERCIALISANT DES PRODUITS ÉTRANGERS	RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES UPI COMMERCIALISANT DES PRODUITS ÉTRANGERS
PAYS EN DÉVELOPPEMENT	**77,4**	**77,3**
COI (Maurice, Comores, Seychelles, Maldives)	2,3	3,5
Inde, Indonésie, Pakistan, Bangladesh	24,5	5,2
Chine	43,5	60,3
Autres pays asiatiques	5,8	6,2
Afrique	1,3	2,1

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

Suite du tableau sur la page suivante ▸▸▸

PROPORTION (EN%) DES PRODUITS ÉTRANGERS COMMERCIALISÉS ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR INFORMEL SELON LE PAYS D'ORIGINE EN 2012		
PAYS DE PROVENANCE	**RÉPARTITION DES UPI COMMERCIALISANT DES PRODUITS ÉTRANGERS**	**RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES UPI COMMERCIALISANT DES PRODUITS ÉTRANGERS**
Pays développés	18,5	20,4
France	8,8	11,7
La Réunion	2,3	1,9
Autres pays européens	7,4	6,7
Autres pays	4,1	2,3
TOTAL	**100**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

IV.8
LES UPI DU SECTEUR INFORMEL RÉPONDENT EN PRIORITÉ À LA DEMANDE DES MÉNAGES ET PEU TRAVAILLENT COMME SOUS-TRAITANTS

Tout comme la provenance des biens intermédiaires, la demande permet d'apprécier le niveau d'intégration du secteur informel au tissu productif local. **La satisfaction des besoins des ménages constitue le principal débouché de la production informelle**. Déjà mis en évidence par la spécialisation sectorielle des UPI, le secteur informel répond aux besoins des ménages : 77 % des chefs d'UPI déclarent que leur clientèle principale est formée par les ménages. La proportion des chefs d'UPI déclarant que les ménages sont leur clientèle principale n'est jamais inférieure à 64 % quelle que soit la branche considérée (excepté pour la branche « activités extractives » avec une proportion de 22 %).

Les entreprises informelles commerciales constituent les seconds clients des UPI (16 %). La dépendance à l'égard du secteur formel (privé ou public) est totalement marginale. Ainsi, le secteur formel n'assure pas de débouchés au secteur informel : 3 % des chefs d'UPI déclarent vendre leurs produits au secteur formel.

Dand le monde, il existe généralement une importante articulation entre le secteur formel et le secteur informel comme facteur de réussite comme dans certains pays d'Asie de l'Est (à travers une activité de sous-traitance). La sous-traitance est un mode d'organisation de la production où un donneur d'ordre fournit à une UPI la matière première qu'elle transforme et qu'elle revend au même donneur d'ordre. Au niveau agrégé, 13 % des UPI sont engagées dans un processus de sous-traitance. Les branches du « BTP », de la « réparation » et des « services aux ménages » sont les principales concernées.

Cependant, cette tendance est trompeuse dans la mesure où cette sous-traitance lie les ménages et les UPI dans deux tiers des cas. Par exemple, un ménage qui fournit du tissu à une couturière informelle pour qu'elle lui confectionne une chemise répond à la définition du mode d'organisation de la sous-traitance. Si cette « pseudo sous-traitance » est exclue de la sous-traitance, seules 15 % des Unités de Production Individuelles (UPI) concernées réalisent réellement une partie de leur production en obtenant des contrats de sous-traitance. Dans 80 % des cas, les entreprises donneuses d'ordre sont elles-mêmes informelles (des commerces informels pour la plupart). In fine, à peine **0,3 % des UPI sont en relation de sous-traitants vis à- vis du secteur formel** (des commerces formels plus que des entreprises industrielles). La part du chiffre d'affaires réalisé sous cette forme ne dépasse pas 41 milliards d'Ariary par an, soit une part totalement négligeable du chiffre d'affaires total du secteur informel.

Enfin, **le secteur informel est exclusivement tourné vers le marché intérieur** puisque 0,4 % des UPI exportent leurs produits. Il s'agit de quelques « commerçants » et des « activités extractives ».

Il est possible de quantifier l'importance de chaque composante de la demande adressée au secteur informel à travers la destination du chiffre d'affaires des UPI du secteur informel. Au total, 71 % du chiffre d'affaires réalisé par le secteur informel provient des ménages et 21 % des commerces informels. Les consommations intermédiaires du secteur formel de production en provenance du secteur informel ne représentent que 0,8 % du chiffre d'affaires total du secteur informel. Les produits informels vendus chez les grands commerçants du secteur formel représentent une part négligeable (2,7 %) du chiffre d'affaires total du secteur informel.

Trois branches d'activités (« extractives », « sylviculture », « confection ») se démarquent du schéma de quasi-exclusivité de la consommation finale des ménages. Ainsi, la branche des activités « extractives » réalise 49 % de son chiffre d'affaires en vendant à des commerces informels et 17% de son chiffre d'affaires en vendant au secteur formel public ou privé. Ensuite, les branches d'activités de « sylviculture » et de la « confection » réalisent 32 % de leur chiffre d'affaires en vendant à des commerces informel.

IV.8.1 Deux tiers du chiffre d'affaires des UPI du secteur informel provient de la demande des ménages

NOTE DE LECTURE : 0,3 % du chiffre d'affaires des UPI informelles de la branche « industrie » provient de la demande du secteur « public ».

Tableau 20

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR INFORMEL (EN% DU CHIFFRE D'AFFAIRES) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS SELON LE SECTEUR DE DESTINATION EN 2012

BRANCHES	SECTEUR DE DEMANDE				
	PUBLIC	FORMEL COMMERCIAL	INFORMEL COMMERCIAL	FORMEL NON COMMERCIAL	INFORMEL NON COMMERCIAL
PRIMAIRE	**1,2**	**15,5**	**32,3**	**0,0**	**3,1**
Sylviculture	1,2	15,5	32,3	0,0	3,1
INDUSTRIES	**0,3**	**1,9**	**20,1**	**3,0**	**5,5**
Extractive	0,4	5,4	48,6	11,4	17,9
Alimentaire	0,2	1,1	17,3	0,0	1,4
Confection	0,1	1,2	32,5	0,3	7,8
Bois	0,0	0,7	9,1	1,4	0,4
Autres industries	0,0	0,1	9,9	2,7	2,3
BTP	0,7	2,2	0,3	3,0	2,2
COMMERCE	**0,1**	**2,5**	**23,3**	**0,3**	**2,7**
SERVICES	**0,4**	**3,4**	**12,0**	**0,7**	**1,9**
Réparation	0,1	0,9	5,6	1,6	4,8
Transport	1,2	8,6	29,6	0,1	3,2
Ménages	0,0	0,0	9,3	0,0	1,4
Autres services	0,0	0,8	2,4	1,0	0,7
TOTAL	**0,2**	**2,7**	**21,3**	**0,8**	**3,0**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR INFORMEL (EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS SELON LE SECTEUR DE DESTINATION EN 2012

BRANCHES	MÉNAGE	EXPORT	AUTO CONSO PAR MÉNAGE	AUTO CONSO PAR UPI	STOCK	TOTAL
PRIMAIRE	**47,9**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**100**
Sylviculture	47,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100
INDUSTRIES	**68,4**	**0,3**	**0,3**	**0,0**	**0,0**	**100**
Extractive	16,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Alimentaire	80,0	0,0	0,1	0,0	0,1	100
Confection	57,2	1,0	0,4	0,0	0,3	100
Bois	87,1	0,4	0,9	0,0	0,0	100
Autres industries	82,7	0,6	1,3	0,0	0,4	100
BTP	91,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100
COMMERCE	**70,1**	**0,7**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

Suite du tableau sur la page suivante ▸▸▸

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR INFORMEL (EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS SELON LE SECTEUR DE DESTINATION EN 2012						
BRANCHES	**MÉNAGE**	**EXPORT**	**AUTO CONSO PAR MÉNAGE**	**AUTO CONSO PAR UPI**	**STOCK**	**TOTAL**
SERVICES	**81,4**	**0,1**	**0,1**	**0,0**	**0,0**	**100**
Réparation	87,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Transport	57,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Ménages	89,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Autres services	94,8	0,2	0,1	0,0	0,0	100
TOTAL	**71,1**	**0,6**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

IV.9 CONCURRENCE SUBIE PAR UPI : MANQUE DE PRODUITS INNOVANTS ET SATURATION DU MARCHÉ

La quasi-totalité (99 %) des UPI du secteur informel déclare vivre dans un environnement concurrentiel, mais il s'agit surtout de concurrence entre UPI du secteur informel : 3 % des UPI déclarent être en compétition avec les grandes entreprises. Le faible nombre d'UPI qui déclarent subir une concurrence avec des grandes entreprises sont des UPI des branches « réparation » (17 %) et « bois » (7 %). Ainsi, la majorité des concurrents des UPI du secteur informel sont des petits établissements : 53 % des concurrents sont des petites entreprises commerciales et 44 % des petites entreprises non commerciales. Naturellement, ce sont les UPI de la branche « commerce » qui sont le plus souvent concurrencées par leur pair.

IV.9.1 Les Unités de Production Individuelles du secteur informel sont en concurrence principalement avec les petites entreprises commerciales

NOTE DE LECTURE : 98,7 % des UPI du secteur informel de la branche « primaire » déclarent être en concurrence.

Tableau 21

IMPORTANCE (EN %) DE LA CONCURRENCE SUBIE PAR LES UNITÉS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES SELON LES GRANDES BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012						
	PROPORTION D'UPI AYANT DÉCLARÉ EN CONCURRENCE	**GRANDE ENTREPRISE PRIVÉE COMMERCIALE**	**PETITE ENTREPRISE COMMERCIALE**	**GRANDE ENTREPRISE PRIVÉE NON COMMERCIALE**	**PETITE ENTREPRISE NON COMMERCIALE**	**ENSEMBLE**
Primaire	100	0,0	40,7	1,6	57,7	100
Industrie	99,1	0,4	38,2	2,9	58,5	100
Commerce	98,7	2,2	88,3	0,8	8,7	100
Services	98,3	0,6	24,2	4,4	70,9	100
Ensemble	**98,8**	**1,0**	**53,0**	**2,4**	**44,0**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM-PNUD-BIT-IRD/DIAL, ENEMPSI 2012, NOS PROPRES CALCULS.

La concurrence concerne surtout les produits locaux : 96 % des produits vendus par les UPI et par leurs concurrents sont des produits locaux. Pour lutter contre la concurrence, les UPI du secteur informel adoptent plusieurs stratégies de survie et principalement l'alignement des prix : trois quarts des UPI déclarent que leurs prix de vente est proche du prix moyen de leurs concurrents.

La stratégie d'alignement des prix de vente est appliquée dans tous les secteurs, plus particulièrement dans les branches « activité extractive » (88 %), « industrie alimentaire » (86 %) et « sylviculture » (83 %). L'alignement des prix est une véritable stratégie de survie.

La majorité des UPI du secteur informel pense que leurs produits ont la même qualité que ceux de leurs concurrents (79 %) et que leurs prix de revient sont également alignés sur ceux de leurs concurrents (77 %).

Compte tenu de l'homogénéité de la qualité des produits et de la concurrence (multiplicité des UPI), les UPI n'augmentent pas leurs tarifs afin de garder leurs clients. Parmi les UPI du secteur informel qui estiment que leurs produits sont de meilleure qualité, 21 % ont appliqué des tarifs inférieurs à ceux de leurs concurrents.

IV.9.1 Les UPI du secteur informel privilégient l'alignement des prix pour survivre

NOTE DE LECTURE : 3,8 % des UPI du secteur informel déclarent que leur prix de vente est supérieur aux prix de vente de leurs concurrents.

Tableau 22

RÉPARTITION (EN %) DES POSITIONS DES UPI PAR RAPPORT À LEURS CONCURRENTS SELON LES GRANDES BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

POSITIONS DES UPI	ENSEMBLE	PRIMAIRE	INDUSTRIE	COMMERCE	SERVICE
PRIX DE VENTE					
Supérieurs	3,8	2,3	3,2	5,1	3,5
Dans la moyenne	76,2	86,3	73,9	78,6	69,8
Inférieurs	20,0	11,4	22,9	16,3	26,8
TOTAL	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
PRIX DE REVIENT					
Supérieurs	7,2	2,0	5,8	11,3	5,5
Dans la moyenne	76,7	78,9	74,2	76,8	79,8
Inférieurs	16,2	19,0	20,0	11,9	14,7
TOTAL	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
QUALITÉ DES PRODUITS					
Supérieurs	17,4	16,6	21,1	14,5	15,9
Dans la moyenne	78,8	82,0	74,3	82,0	79,6
Inférieurs	3,8	1,5	4,6	3,5	4,5
TOTAL	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
ECOULEMENT DES PRODUITS					
Supérieurs	11,5	18,6	9,1	13,0	8,7
Dans la moyenne	70,3	69,7	69,1	71,3	71,1
Inférieurs	18,2	11,8	21,8	15,7	20,2
TOTAL	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

Les UPI qui osent fixer des prix supérieurs à ceux de leurs concurrents sont rares (4 %). Parmi les UPI fixant des prix supérieur à ceux de leurs concurrents, 19 % justifient leur politique par la qualité des produits tandis que 74 % évoquent le coût de l'approvisionnement. Enfin, deux UPI sur dix ont des prix inférieurs à ceux de leurs concurrents. Les UPI fixant des prix inférieurs par rapport à leurs concurrents, se retrouvent particulièrement dans les branches « BTP » (35 %), « services aux ménages » (34 %) et « réparation » (32 %). Deux tiers de ces UPI expliquent leur stratégie par la faiblesse du pouvoir d'achat de leur client et 22 % pensent que leurs produits sont de moins bonne qualité.

Dans un contexte de pauvreté, deux tiers des UPI du secteur informel fixent des prix inférieurs à leurs concurrents

NOTE DE LECTURE : 9,4 % des UPI du secteur informel fixent des prix inférieurs parce qu'ils ne paient pas ou moins d'impôts que les grandes entreprises.

Tableau 23

MOTIFS DE FIXATION DES PRIX (EN %) DES UPI EN 2012			
POURQUOI VOS PRIX SONT-ILS INFÉRIEURS À CEUX DE CES GRANDES ENTREPRISES ?	**ENSEMBLE (%)**	**POURQUOI VOS PRIX SONT-ILS SUPÉRIEURS À CEUX DE CES GRANDES ENTREPRISES ?**	**ENSEMBLE (%)**
1. Vous ne payez pas ou moins d'impôts	9,4	1. Votre équipement est moins productif	0,4
2. Vos coûts du travail sont plus bas	3,4	2. Vous n'avez pas assez de clients	4,9
3. Vos clients sont moins riches	65,6	3. Vous n'avez pas accès au crédit	2,1
4. Votre qualité est inférieure	21,7	4. Votre qualité est supérieure	19,1
		5. Votre approvisionnement est plus cher	73,6
TOTAL	**100**	**TOTAL**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

CHAPITRE V

LE SECTEUR INFORMEL ET L'ÉTAT

La nature des relations du secteur informel avec l'État est au cœur des enjeux portant sur le rôle que le secteur informel joue dans le processus de développement des pays du Tiers-Monde. Faute d'instruments de connaissance appropriés, les pouvoirs publics adoptent des positions contradictoires à l'égard du secteur informel : ils oscillent entre attitude répressive (tentative de fiscalisation, délogement des commerçants ambulants envahissant les chaussées du Centre Ville) et attitude compréhensive (incapacité à fournir des emplois et des revenus alternatifs).

L'enregistrement des unités de production individuelles (UPI) aux différents registres administratifs* permet de mesurer le degré de liens institutionnels entre l'État et le secteur informel.

L'enregistrement aux registres administratifs implique la possession d'un numéro statistique et l'enregistrement dans d'autres registres tels que le registre du commerce, la patente, la carte professionnelle et enfin l'organisme de sécurité sociale (la CNaPS).

Pour obtenir un statut légal lors de sa création, toute unité de production non constituée en société est censée, suivre les démarches suivantes :

- **L'entrepreneur se déclare auprès du Fokontany dans lequel son établissement est localisé.**
- **Il remplit une déclaration d'existence aux contributions et payer la patente, et de demander une carte statistique à l'INSTAT.**
- **Il retourne aux contributions afin d'obtenir sa carte professionnelle (ou « carte rouge »), qui devra être renouvelée chaque année et lui donnera la possibilité de se fournir chez les grossistes.**
- **Il peut s'inscrire au Registre du Commerce, ce qui lui permettra de recourir au système judiciaire en cas de litige et de se faire connaître en apparaissant au Journal Officiel.**

Ces démarches sont nécessaires pour toute activité marchande, l'affiliation à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS) n'est obligatoire qu'aux établissements employant des salariés.

V.1
L'AFFILIATION DES UNITÉS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES AUX REGISTRES ADMINISTRATIFS EST FAIBLE

En 2012, 11 % des UPI possèdent un numéro statistique, 9 % des UPI ont une carte professionnelle et 8 % des UPI paient la patente. La proportion d'UPI enregistrées au registre de commerce est de 3 % tandis que 0,3 % des unités de production individuelles sont affiliées à la CNaPS. Le taux d'enregistrement des établissements salariaux à la CNaPS n'est que de 2 %.

En moyenne, 89 % des UPI sont totalement inconnues des services publics, c'est-à-dire qu'elles ne possèdent pas de numéro statistique, pas de carte professionnelle, qu'elles ne sont pas enregistrées au Registre du commerce et à la CNaPS et qu'elles ne paient pas la patente. À part l'inscription à la CNaPS, la proportion d'UPI inconnues des services publics est la même. Plus l'activité des UPI est marginale (peu de personnes occupées, précarité du local ou faible rentabilité économique), plus elle échappe à la vigilance de l'État. Ces UPI passent inaperçues : l'État relâche la pression administrative jugée trop coûteuse. L'absence d'enregistrement ne correspond pas à une situation transitoire s'inscrivant dans une légalisation longue et progressive : il n'existe pas de corrélation entre le taux d'enregistrement et l'ancienneté des UPI.

Dans la branche « Industrie » du secteur informel, 97 % des unités de production ne sont enregistrées dans aucun registre administratif. Dans le secteur « Transports », 65 % des UPI n'ont aucun lien avec l'État tandis que 33 % des UPI possèdent un numéro statistique.

La possession d'un numéro statistique conditionne l'accès des UPI aux autres types de registre : un établissement informel ayant un numéro statistique est aussi enregistré ailleurs, (même si c'est de façon incomplète). Chez les UPI disposant de numéro statistique, 82 % ont une carte professionnelle et 79 % paient la patente.

Une minorité des UPI est partiellement enregistrée : 3 % des UPI sont enregistrées dans un des trois registres (soit à la Statistique, soit à la Contribution, soit au Service de la patente), 0,5 % des UPI sont affiliées dans deux registres et 8 % des UPI sont inscrites dans les trois services d'enregistrement.

V.1.1 Les UPI salariales sont les plus affiliés

Graphique 3

PROPORTION (EN%) DES UPI AFFILIÉES AUX REGISTRES ADMINISTRATIFS
PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS ET PAR TYPE D'UPI

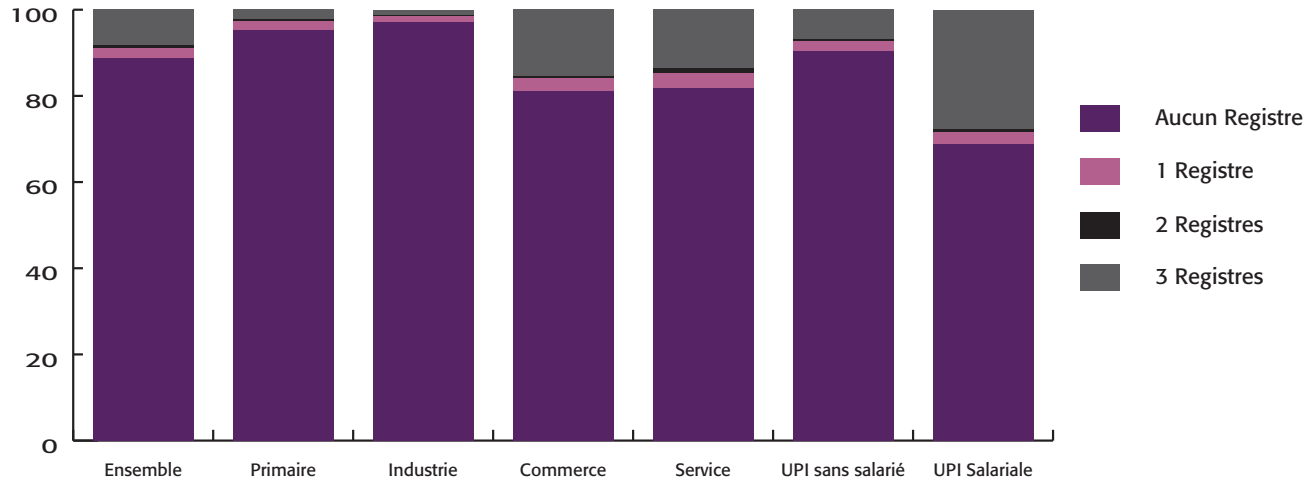

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

V.2
LA PLUPART DES CHEFS D'UPI CONSIDÈRE L'ENREGISTREMENT AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION COMME FACULTATIF

L'informalité provient souvent d'un excès de régulations publiques (notamment du taux d'imposition excessif dans le secteur formel) et non d'une volonté délibérée de contourner la législation. A Madagascar, entre 70 % et 80 % des chefs d'UPI ne connaissent pas la réglementation et ceci quel que soit le type de registres considérés. Ainsi la plupart des chefs d'UPI considèrent que l'inscription n'est pas obligatoire, ou ils ne savent pas auprès de quelle institution il faudrait s'inscrire. Le refus de toute collaboration avec les organismes publics ne concerne que 7 % des UPI. Entre 4 % et 8 % des UPI estiment que les démarches à entreprendre sont trop compliquées. Le coût associé à l'enregistrement (surtout pour la patente) est invoqué par 14 % des UPI non acquittés.

V.2.1 41 % des UPI ne savent pas s'il faut s'inscrire au registre de commerce

NOTE DE LECTURE : 10,7 % des UPI informelles possèdent un numéro statistique et 5,7 % des UPI n'ont pas de carte statistique parce qu'elles trouvent les démarches trop compliquées.

Tableau 24

RÉPARTITION DES UPI INFORMELLES (EN%)
SELON LES RAISONS DE NON-ENREGISTREMENT PAR TYPE DE REGISTRES EN 2012

TYPE DE REGISTRES	TAUX D'ENREGISTREMENT	RAISONS DU NON ENREGISTREMENT							
		DÉMARCHES TROP COMPLIQUÉES	TROP CHER	EN COURS D'INSCRIPTION	NON OBLIGATOIRE	NE SAIT PAS S'IL FAUT S'INSCRIRE	NE VEUT PAS COLLABORER AVEC L'ÉTAT	AUTRES RAISONS	TOTAL
Numéro Statistique	**10,7**	–							
Carte Professionnelle	9,3	5,7	5,9	1,3	36,2	29,3	6,7	4,8	100
Patente	8,5	5,3	14	1,9	30,9	36,4	6,3	5,2	100
Registre Du commerce	3,3	7,6	6,9	1,5	32,6	40,7	6,1	4,7	100
CNaPS	0,3	4,5	4,8	1,1	40,9	38	5,8	5	100

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

Les activités informelles apparaissent comme un secteur de développement spontané des activités économiques des ménages et non comme une stratégie de « contournement » de la législation en vigueur. La solution au problème du non enregistrement du secteur informel passe avant tout par une politique de communication active de la part de l'État et sans doute par une simplification administrative des démarches liées à l'enregistrement. Par contre, il paraît peu opportun d'accroître de manière indifférenciée la pression fiscale sur le secteur informel, compte tenu de la faible rentabilité de la plupart des UPI.

V.3 LE MANQUEMENT À LA RÉGLEMENTATION EST LE PRINCIPAL OBJET DE LITIGE ENTRE LE SECTEUR INFORMEL ET L'ÉTAT

En 2012, 3 % des UPI déclarent avoir connu des problèmes avec les agents de l'État. La branche « Transport » est la plus touchée : 14 % des opérateurs informels de ce secteur se plaignent d'avoir eu un différend avec l'autorité publique. Les problèmes relatifs au paiement d'impôts et taxes concernent 13 % des UPI ayant des conflits avec l'État. Dans la branche « Industrie », 24 % des UPI ont rencontré ce problème tandis que 15 % pour la branche « Commerce ».

Ainsi, 30 % des litiges entre le secteur informel et les agents publics concernent les manquements à la réglementation et 28 % des litiges concernent l'emplacement ou le lieu de travail. Les contentieux sur le paiement des impôts ou la patente représentent 16 % des litiges. Par contre, les litiges sur les tarifs et prix appliqués ne touchent que 0,3 % des UPI.

Le paiement d'un « cadeau » est le principal mode de règlement de conflit. Pour les UPI interpellés par l'État, 38 % des chefs d'UPI ont dû payer un « cadeau » ou une amende « sans reçu » (symptôme du phénomène de la corruption). Seuls 13 % des chefs d'UPI ont payé une amende « avec reçu ». Dans la majorité des cas, le contentieux se résout à l'amiable, les informels qui ont envahi la voie publique ou les abords des marchés sont contraints de déguerpir… Sans doute pour se réinstaller sur d'autres voies publiques.

En revanche les sommes déboursées par les UPI pour le règlement de conflits sont importantes. Le montant moyen des amendes payées par les UPI s'élève à 15 000 Ariary sur l'année et le montant moyen des « cadeaux » atteint de 36 000 Ariary par UPI sur l'année. Sur l'ensemble des UPI du secteur informel (y compris celle n'ayant pas été victime de conflit), les amendes n'auront été que

de 50 Ariary par UPI au cours de l'année passée et les « cadeaux » ne s'élèvent qu'à 420 Ariary par UPI sur l'année. Les sanctions monétaires de l'État à l'encontre du secteur informel ne constituent pas une entrave au développement des activités des UPI. Le détournement de fonds publics associé à la corruption envers le secteur informel représente un manque à gagner important pour les finances publiques : 959 millions d'Ariary.

V.3.1 Six UPI sur dix de la branche « primaire » ne paient rien suite à un litige avec l'État

NOTE : Le montant des amendes et des cadeaux est calculé pour ceux qui ont effectivement payé.

NOTE DE LECTURE : 1,3 % des UPI de la branche « industrie » ont eu un problème avec l'État. Parmi les 1,7 % des UPI litigieux de la branche « industrie », 4,1 % des UPI paient une amende. Le montant annuel de l'amende versée par la branche « industrie » s'élève à 72 000 Ariary.

Tableau 25

PROPORTION (EN %) D'UPI AYANT UN PROBLÈME AVEC L'ÉTAT, RÉPARTITION (EN %) DES MODES DE RÈGLEMENT DES LITIGES ET MONTANT ANNUEL DES PAIEMENTS (EN ARIARY) PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

BRANCHES	PROBLÈMES AVEC L'ÉTAT	POUR LES UPI AYANT EU DES PROBLÈMES, QUEL A ÉTÉ LE MODE DE RÈGLEMENT					MONTANT DES PAIEMENTS	
	OUI	AMENDES	« CADEAUX »	AUCUN PAIEMENT	AUTRES	TOTAL	AMENDES	« CADEAUX »
Primaire	3,0	5,8	20,6	73,6	0,0	100	17 000	39 000
Industries	1,3	4,1	27,7	18,2	50,0	100	72 000	52 000
Commerce	4,2	15,8	37,8	33,0	13,4	100	12 000	39 000
Services	4,6	14,1	49,2	17,1	19,6	100	9 000	26 000
TOTAL	**3,0**	**12,7**	**38,3**	**27,6**	**21,4**	**100**	**15 000**	**36 000**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

Le secteur informel n'est pas harcelé par des fonctionnaires peu délicats qui utiliseraient leur position professionnelle pour obtenir illégalement des compléments de revenus même si le phénomène tend à se développer. L'État ne constitue pas la contrainte majeure au développement des activités économiques informelles : parmi les UPI qui ont rencontré des problèmes avec l'État, seuls 13 % déclarent avoir eu des problèmes relatifs aux impôts ou taxes.

V.3.2 La branche « confection » et la branche « commerce » sont particulièrement touchés par des problèmes relatifs aux impôts ou taxes

NOTE DE LECTURE : 1,3 % des UPI de la branche « industrie » ont eu un problème avec l'État.

Tableau 26

PROPORTION (EN %) DES UPI AYANT EU UN PROBLÈME RELATIF AUX IMPÔTS OU TAXES SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

BRANCHES	PROBLÈMES AVEC L'ÉTAT	TYPE DE PROBLÈME AVEC L'ÉTAT : IMPÔT OU TAXES
PRIMAIRE	**3,0**	**2,0**
Sylviculture	3,0	2,0
INDUSTRIES	**1,3**	**20,9**
Extractive	1,0	0,0
Alimentaire	2,7	9,7
Confection	0,9	55,9
Bois	4,2	8,3
Autres industries	0,9	0,0
BTP	0,4	0,0
COMMERCE	**4,2**	**15,4**
SERVICES	**4,7**	**5,8**
Réparation	0,0	0,0
Transport	14,4	0,5
Ménages	0,2	0,0
Autres services	2,2	25,1
TOTAL	**3,0**	**13,1**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

V.4 LES CHEF D'UPI SONT PRÊTS À FORMALISER LEURS ACTIVITÉS

En 2012, 41 % des UPI sont prêtes à enregistrer leur établissement auprès de l'administration et 61 % sont prêtes à payer l'impôt. Les UPI salariales sont les plus favorables à la réintégration dans la légalité : 60 % des UPI salariales accepteraient de s'enregistrer dans le cadre légal et 78 % accepteraient de payer l'impôt.

Les UPI qui ne sont pas enregistrées sont les plus réfractaires à une collaboration avec la puissance publique. Ainsi, 37 % des UPI ne possédant pas de numéro statistique sont prêtes à suivre l'ensemble des procédures légales d'enregistrement contre 77 % des établissements possédant un numéro statistique. De la même façon, 58 % des UPI ne possédant pas de numéro statistique accepteraient de payer un impôt sur les bénéfices contre 88 % des UPI possédant un numéro statistique. Les établissements informels partiellement enregistrés se montrent plus optimistes sur la capacité de l'État à les aider et favorables au principe du guichet unique.

V.4.1 Les UPI de la branche « commerce » préfèrent le « guichet unique » dans la formalisation du secteur

NOTE DE LECTURE : *34,3 % des UPI du secteur « industrie » sont prêtes à s'enregistrer auprès de l'administration et 55,2 % sont prêts à payer l'impôt.*

Tableau 27

PROPORTION (EN %) DES UPI PRÊTES À RÉINTÉGRER LES CIRCUITS OFFICIELS ET FAVORABLES AU GUICHET UNIQUE SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

BRANCHES	PRÊT À ENREGISTRER SON UPI AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION	PRÊT À PAYER DES IMPÔTS SUR L'ACTIVITÉ	POUR SIMPLIFIER LES DÉMARCHES D'ENREGISTREMENT, SERIEZ-VOUS FAVORABLE AU PRINCIPE DU GUICHET UNIQUE ?			
			OUI	NON	NE SAIT PAS	TOTAL
PRIMAIRE	**38,0**	**61,2**	**18,2**	**4,2**	**77,7**	**100**
Sylviculture	38,0	61,2	18,2	4,2	77,7	100
INDUSTRIE	**34,3**	**55,2**	**21,7**	**10,1**	**68,2**	**100**
Extractive	37,5	60,2	26,8	9,4	63,9	100
Alimentaire	37,4	61,2	28,1	14,4	57,5	100
Confection	29,3	48,6	13,2	9,2	77,6	100
Bois	44,9	57,7	26,2	8,2	65,6	100
Autres industries	33,4	65,0	25,8	4,9	69,3	100
BTP	41,3	59,1	32,8	13,7	53,6	100
COMMERCE	**49,9**	**70,6**	**34,0**	**8,7**	**57,3**	**100**
SERVICES	**42,0**	**55,7**	**31,3**	**12,0**	**56,7**	**100**
Réparation	49,5	69,4	44,0	12,4	43,6	100
Transport	54,3	67,1	32,8	12,8	54,4	100
Ménages	9,1	20,5	12,5	17,7	69,8	100
Autres services	47,9	63,0	37,1	9,2	53,7	100
TOTAL	**41,3**	**60,8**	**27,5**	**9,7**	**62,9**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

V.5 LES CHEFS D'UPI SOLLICITENT L'IMPÔT UNIQUE

Pour l'État, la légalisation du secteur informel a pour objectif de réintégrer le secteur informel dans les circuits officiels afin que ceux ci ne subissent plus des coûts de transaction élevés (accès au crédit et aux programmes publics de promotion, moindre sensibilité à la corruption, etc.) et contribuer à l'effort fiscal de la Nation. Les chefs d'UPI souhaitent l'unicité de l'impôt : 35 % des UPI revendique l'impôt synthétique tandis que 19 % le rejette. La périodicité annuelle du recouvrement de l'impôt est sollicitée par 73 % des opérateurs informels.

En moyenne, les UPI considèrent qu'un montant de 6700 Ariary par mois serait approprié. Le montant de l'impôt payé varie selon le type d'activité : les UPI dans les branches « Services aux Ménages » et « Industries Extractives » proposent un montant de 3300 Ariary par mois, tandis que les UPI dans les secteurs « Transport », « Réparation » et « Autres Services » sont disposées à payer entre 9000 Ariary à 13000 Ariary par mois.

Cette somme paraît conséquente, aussi bien dans l'absolu que rapportée au chiffre d'affaires du secteur, puisqu'elle représente un taux de pression fiscale 3,7 %. Malgré tout, cette déclaration spontanée de consentement à payer des chefs d'UPI conduit à un montant de l'ordre de 178,8 milliards d'Ariary par an pour l'ensemble des UPI malgaches.

V.5.1 Les branches « Services » et « Commerce » souhaitent l'application d'un impôt unique annuel

NOTE DE LECTURE : 30,1 % des UPI de la branche « industrie » sollicitent l'application d'un impôt synthétique. Parmi eux, 76,8 % accepte de payer cet impôt de façon annuelle.

Tableau 28

PROPORTION (EN %) DES UPI FAVORABLES À L'IMPÔT UNIQUE, MODALITÉS DE RECOUVREMENT ET MONTANT MENSUEL PRÊT À ÊTRE PAYÉ (EN 1 000 ARIARY) PAR GRANDES BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

BRANCHES	ETES-VOUS FAVORABLE À L'APPLICATION D'UN IMPÔT UNIQUE SUR L'ACTIVITÉ ?				AVEC QUELLE PÉRIODICITÉ DE RECOUVREMENT				COMBIEN SERIEZ-VOUS PRÊT À PAYER ?
	OUI	NON	NE SAIT PAS	TOTAL	ANNUELLE	SEMESTRE	TRIMESTRE	JOUR, SEM.	
PRIMAIRE	**19,1**	**13,2**	**67,7**	**100**	**72,3**	**2,1**	**1,3**	**24,3**	**4,2**
Sylviculture	19,1	13,2	67,7	100	72,3	2,1	1,3	24,3	4,7
INDUSTRIES	**30,1**	**19,4**	**50,5**	**100**	**76,8**	**2,6**	**1,1**	**19,5**	**5,0**
Extractive	30,1	21,3	48,6	100	74,9	4,4	1,0	19,7	3,3
Alimentaire	40,7	18,2	41,2	100	77,3	1,9	1,2	19,6	7,9
Confection	23,0	18,0	59,0	100	74,7	1,0	1,5	22,8	4,0
Bois	31,4	20,3	48,3	100	70,5	4,5	1,4	23,6	4,0
Autres industries	29,7	17,2	53,1	100	82,5	1,9	0,1	15,5	7,5
BTP	45,7	21,5	32,8	100	84,0	5,2	0,5	10,3	5,7
COMMERCE	**39,9**	**18,5**	**41,7**	**100**	**68,6**	**3,8**	**1,8**	**25,8**	**8,3**
SERVICES	**40,6**	**22,1**	**37,3**	**100**	**75,0**	**4,4**	**1,6**	**19,0**	**8,8**
Réparation	48,4	29,0	22,6	100	84,1	0,7	1,4	13,8	12,5
Transport	43,5	17,3	39,2	100	73,8	5,4	1,7	19,1	10,0
Ménages	29,5	27,0	43,6	100	73,6	5,2	1,4	19,8	3,2
Autres services	42,2	21,2	36,6	100	74,8	4,2	1,8	19,2	9,9
TOTAL	**34,9**	**19,3**	**45,8**	**100**	**73,5**	**3,3**	**1,5**	**21,7**	**6,7**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

V.6 LES OPÉRATEURS INFORMELS CHOISISSENT LES COMMUNES DANS LA GESTION DE LEUR CONTRIBUTION FISCALE

Pour les UPI informelles, l'impôt synthétique relève plus de la fiscalité locale que de l'administration fiscale centrale : 67 % des UPI informelles préfèreraient que les communes perçoivent l'impôt, 20 % des UPI préfèreraient que cela soit l'administration centrale tandis que 14 % des UPI ne se prononcent pas. Ainsi, 44 % des UPI informelles souhaitent affecter leur contribution fiscale dans les investissements en infrastructures (routes, marché, adduction, etc.), 30 % dans les dépenses sociales de base, (santé et éducation) et 18 % dans les programmes d'appui aux micro-entreprises. Seulement 4 % des UPI informelles souhaitent affecter leur impôt pour le paiement du fonctionnement de l'Etat central (salaires des fonctionnaires) et 2 % pour le fonctionnement de l'administration.

V.6.1 Peu d'UPI de la branche « Autres Industries » souhaitent que leurs impôts servent aux dépenses sociales de base

NOTE DE LECTURE : 18,8 % des UPI informelles de la branche « indus » pensent que l'impôt synthétique devrait revenir à l'État.

Tableau 29

RÉPARTITION DES UPI INFORMELLES (EN %) SELON LEURS PRÉFÉRENCES DE GESTION ET D'AFFECTATION DE L'IMPÔT SYNTHÉTIQUE PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

BRANCHES	A QUELLE ENTITÉ PUBLIQUE DEVRAIT REVENIR CET IMPÔT?				A QUOI DEVRAIT SERVIR CET IMPÔT?			
	ÉTAT	COMMUNE	NE SAIT PAS	TOTAL	SANTÉ, ÉDUCATION	INFRASTRUCTURES (ROUTE, MARCHÉ)	APPUI AUX MICROS ENTREPRISES	AUTRES
PRIMAIRE	**17,4**	**65,4**	**17,2**	**100**	**26,6**	**51,9**	**13,6**	**8,0**
Sylviculture	17,4	65,4	17,2	100	26,6	51,9	13,5	8,0
INDUSTRIES	**18,2**	**64,2**	**17,0**	**100**	**32,0**	**42,1**	**18,3**	**8,6**
Extractive	10,0	77,2	12,9	100	26,1	49,6	21,4	2,9
Alimentaire	16,5	68,2	15,3	100	33,5	38,7	17,5	10,3
Confection	17,1	58,8	24,1	100	36,4	36,9	17,1	9,6
Bois	28,3	66,1	5,6	100	26,3	46,5	22,2	5,0
Autres industries	20,6	63,4	17,2	100	19,8	54,4	19,6	6,2
BTP	30,2	61,5	8,2	100	35,5	42,0	15,3	7,2
COMMERCE	**18,1**	**72,9**	**9,1**	**100**	**27,0**	**46,0**	**18,2**	**8,8**
SERVICES	**25,5**	**61,1**	**13,4**	**100**	**32,9**	**42,2**	**15,5**	**9,4**
Réparation	34,9	58,9	6,2	100	28,9	37,7	21,1	12,3
Transport	17,3	65,6	17,1	100	27,5	50,3	14,8	7,4
Ménages	24,0	63,1	12,9	100	37,5	36,2	16,2	10,1
Autres services	28,8	58,4	12,8	100	34,9	41,0	14,3	9,8
ENSEMBLE	**19,7**	**66,7**	**13,6**	**100**	**30,2**	**43,9**	**17,5**	**8,4**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

Les opérateurs informels se montrent favorables à une fiscalité de proximité, orientées vers la satisfaction des besoins essentiels de la population, notamment des plus pauvres dont ils font partie dans leur majorité. Leurs souhaits montrent à quel point ils doutent du caractère productif de l'intervention de l'administration centrale.

V.7 LES OPÉRATEURS INFORMELS APPRÉCIENT L'ECONOMIE DU MARCHÉ DANS LA FIXATION DES PRIX

Le secteur informel a parfaitement intégré les fondements de l'économie de marché. La forte concurrence entre les UPI informelles est une réalité objective revendiquée par l'immense majorité. Dans la détermination des prix, 81 % des chefs d'UPI soutiennent la loi de l'offre et de la demande. En revanche, 13 % des chefs d'UPI sont favorables à une intervention au niveau des associations professionnelles, tandis que 6 % veulent que l'État fixe directement les prix. Seulement 1 % des UPI déclarent que leurs prix sont imposés par la puissance publique.

Le comportement des chefs d'UPI est différent dans la fixation du prix : un quart des UPI adoptent la marge fixe sur le prix de revient et 68 % sont guidés par les lois du marché (44 % à travers le marchandage avec leurs clients et 24 % en s'ajustant au prix des concurrents). En revanche, 7 % des UPI sont soumises à la négociation des prix par les organismes professionnels alors que 13 % recommandent sa mise en place.

V.7.1 Les UPI de la branche « activités extractives » sont nombreuses à souhaiter une fixation des prix par l'État

NOTE DE LECTURE : En 2012, les prix sont imposés par l'État dans 0,6 % des UPI du secteur industrie.

Tableau 30

PROPORTION (EN %) DES UPI DÉSIRANT UNE FIXATION DES PRIX PAR L'ÉTAT ET RÉPARTITION (EN %) DES UPI SELON LE MODE DE FIXATION DE PRIX SOUHAITÉ PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

BRANCHES	PRIX FIXÉ ACTUELLEMENT PAR L'ÉTAT	MODE DÉSIRÉ DE FIXATION DES PRIX			
		ÉTAT	ASSOCIATION PROFESSIONNELLE	OFFRE ET DEMANDE	TOTAL
PRIMAIRE	**0,6**	**0,8**	**22,0**	**77,2**	**100**
Sylviculture	0,6	0,8	22,0	77,2	100
INDUSTRIES	**0,6**	**6,4**	**14,2**	**79,4**	**100**
Extractive	0,4	17,9	22,2	60,6	100
Alimentaire	0,0	3,9	17,5	78,6	100
Confection	1,2	4,5	10,1	85,4	100
Bois	0,0	3,2	27,8	69,0	100
Autres industries	0,0	3,7	2,1	94,3	100
BTP	0,0	3,9	11,4	84,7	100
COMMERCE	**0,8**	**6,5**	**13,2**	**80,3**	**100**
SERVICES	**0,5**	**3,7**	**8,3**	**88,0**	**100**
Réparation	0,0	5,0	8,4	86,6	100
Transport	1,6	6,0	12,9	81,1	100
Ménages	0,0	1,3	5,8	92,9	100
Autres services	0,3	3,2	7,0	89,9	100
ENSEMBLE	**0,7**	**5,7**	**13,1**	**81,2**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

CHAPITRE VI

PROBLÈMES ET PERSPECTIVES

VI.1 FAIBLESSE DES DÉBOUCHÉS

En raison du contexte économique et de sa faible performance, près de neuf chefs d'unités de production informelles sur dix déclarent rencontrer des difficultés dans l'exercice de leur activité. Les chefs d'UPI exercent leurs activités dans des conditions difficiles mais sont obligés de continuer pour survivre. Ces difficultés sont avant tout liées au problème d'écoulement de la production, contraintes plus du côté de la demande (manque de clientèle) que de l'offre (excès de concurrence). Ensuite, 57 % des UPI informelles déclarent avoir des problèmes de débouchés, 52 % souffrent d'une concurrence excessive et 36 % subissent les deux problèmes.

Les conditions macro-économiques existantes constituent le premier obstacle pour le développement du secteur informel, plus que les dysfonctionnements localisés sur certains marchés (pénuries, environnement institutionnel, etc.). Le manque de clientèle pèse beaucoup sur les branches « industrie du bois », « industrie alimentaire », « commerce » et « confection », dans une moindre mesure sur les activités de « BTP ». Le problème de concurrence affecte plus les branches « commerce », « confection », « industrie alimentaire » et « transport ».

VI.1.1 Peu de clientèle et beaucoup de concurrence dans le secteur informel

NOTE DE LECTURE : Le problème de manque de clientèle a été évoqué par 56,6 % des UPI informelle.

NOTE : Le total en colonne peut être supérieur à 100 %, car il s'agit de questions à réponses multiples.

Tableau 31

PRINCIPALES DIFFICULTÉS (EN %) RENCONTRÉES PAR LES UPI DU SECTEUR INFORMEL SELON LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

DIFFICULTÉS	ENSEMBLE	PRIMAIRE	INDUSTRIE	COMMERCE	SERVICE
Manque de clientèle	56,6	43,3	54,4	62,1	54,3
Excès de concurrence	51,4	45,2	47,3	59,0	48,1
Approvisionnement en matières premières	28,7	47,1	35,2	26,5	11,9
Manque de machines ou d'équipements	23,8	26,0	34,6	11,8	20,1
Difficulté d'accès au crédit	16,7	7,1	13,3	22,9	15,1
Manque de place, local inadapté	14,6	7,8	14,9	13,9	16,6
Difficulté technique de fabrication	10,4	9,6	17,0	4,5	5,8
Coût du crédit	8,4	3,0	7,0	11,6	7,1
Difficulté d'organisation, de gestion	7,1	4,1	6,3	7,8	8,1
Recrutement de personnel qualifié	4,7	2,3	5,8	3,3	5,3
Trop de réglementations, trop d'impôts	4,2	2,0	1,8	6,8	5,3
Aucun problème	7,7	10,3	8,1	6,4	8,4

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

Le problème récurrent du crédit affecte les UPI informelles : l'accès difficile au crédit inhibe le développement des UPI et montre le faible intérêt du système financier malgache à l'égard des micro-entreprises.

Le manque de liquidité freine également le développement des UPI informelles et affecte les conditions de production : 29 % des UPI ont des problèmes d'approvisionnement en matières premières, 24 % se plaignent du manque de machines ou d'équipement (jusqu'à 34 % dans l'industrie) et 15 % manquent de place ou exercent dans un local inadapté. Enfin, la mise en œuvre d'une politique plus active d'accès au crédit au secteur informel serait limitée par la contrainte des débouchés.

Les problèmes techniques, d'organisation ou de gestion ne sont pas des contraintes majeures au développement des UPI : le niveau scolaire de la main-d'œuvre et les expériences déjà acquises au fil des années d'exercice expliquent ce ressenti. Les problèmes avec l'État (réglementation, impôt), sont marginaux : 4 % des chefs d'UPI s'en plaignent.

Le problème de main-d'œuvre est rare : 5 % des UPI déclarent avoir rencontré des difficultés à recruter du personnel qualifié. La

gestion consensuelle du travail dans le secteur informel s'explique par des liens sociaux forts (familiaux, ethniques, etc.) entre employeurs et employés. Les griefs formulés par les patrons sont le manque de sérieux, l'instabilité des employés et le manque de main-d'œuvre qualifiée (ne touchant que 7 % des UPI employant de la main-d'œuvre).

VI.1.2 15 % des UPI informelles de la branche « services » se plaignent du manque de discipline la main-d'œuvre

NOTE DE LECTURE : En 7,1 % des UPI informelles déclarent avoir une difficulté de manque discipline ou de sérieux.

NOTE : Le total peut être supérieur à 100 %, car il s'agit de questions à choix multiples.

Tableau 32

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AVEC LA MAIN-D'ŒUVRE DU SECTEUR INFORMEL SELON LES GRANDES BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012, (EN % DES UPI EMPLOYANT DE LA MAIN-D'ŒUVRE)

	ENSEMBLE	PRIMAIRE	INDUSTRIE	COMMERCE	SERVICE
Manque de discipline ou de sérieux	7,1	3,9	7,0	3,7	14,8
Instabilité des employés	5,0	6,1	6,0	3,4	5,8
Manque de main-d'œuvre qualifiée	5,3	4,3	7,8	3,3	3,8
Salaires trop élevés	3,6	2,8	5,7	1,3	3,6
Problèmes avec les syndicats	0,1	0,0	0,2	0,1	0,0
Aucun problème	24,9	29,1	23,3	29,4	19,7

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

VI.2 LES UPI INFORMELLES SOUHAITENT AVOIR ACCÈS À DES GROSSES COMMANDES

L'environnement macro-économique pèse très lourdement sur les performances des UPI informelles. Les UPI aspirent massivement à des appuis et l'accès à de grosses commandes est la première modalité des aides sollicitées (sollicitation cohérente avec la difficulté d'écoulement de leur production). Les UPI de la branche « industries » (55 %) sollicitent des grosses commandes. Les UPI informelles souhaitent également une assistance pour les approvisionnements (40 %). Enfin, les UPI des branches « industrie » et « commerce » cherchent des fournisseurs plus performants.

L'accès à des équipements modernes est une aide sollicitée par 32 % des UPI et particulièrement par les UPI de la branche « industrie » (43 %). Les UPI industrielles souhaitent également la formation technique. Par ailleurs, dans un souci de réorganisation des filières, l'accès à l'information sur les marchés existants ou potentiels est également fortement souhaité par 27 % des UPI.

Une UPI sur cinq (22 %) souhaite un accès au crédit. Tout d'abord, les systèmes de financement informel sont largement insuffisants pour satisfaire aux besoins des activités informelles. Ensuite, un accès plus fluide au crédit n'est pas suffisant pour résoudre l'ensemble des problèmes du secteur informel qui sont principalement d'ordre macro-économique. Enfin, le système bancaire d'aujourd'hui est totalement déconnecté des activités informelles : les modalités d'intervention vers le secteur informel sont inadéquates.

Les activités traditionnelles des programmes d'appui aux petites et micro-entreprises (comme la formation à la gestion et à l'administration) sont assez peu mentionnées par les UPI informelles. Les aides souhaitées par les UPI informelles concernent plus le capital physique et peu les problèmes de capital humain. Ce phénomène est une caractéristique propre à l'économie malgache où le potentiel en ressources humaines vient butter sur des contraintes physiques (pénuries, système de financement embryonnaire et inadapté, sous-capitalisation).

En 2012, 12 % des chefs d'UPI informelles souhaitent recevoir aucune aide : en particulier, les UPI de petite taille qui travaillent habituellement sans rien demander à quiconque et qui n'envisagent pas de projets d'extension de leurs activités.

VI.2.1 La moitié des UPI informelles de la branche « primaire » souhaite accéder à des équipements plus modernes

NOTE DE LECTURE : En 53,8 % des UPI informelles souhaitent accéder à de plus grosses commandes.

NOTE : Le total peut être supérieur à 100 %, car il s'agit de questions à choix multiples.

Tableau 33

AIDES SOUHAITÉES (EN %) PAR LES CHEFS D'UNITÉS DE PRODUCTION INFORMELLES SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

TYPE D'AIDES SOLLICITÉES	ENSEMBLE	PRIMAIRE	INDUSTRIE	COMMERCE	SERVICE
Accès à de grosses commandes	53,8	69,4	55,2	51,4	51,4
Assistance pour les approvisionnements	42,6	45,4	43,4	48,6	28,1
Accès à des équipements modernes	31,0	34,8	43,4	16,0	29,5
Formation technique	30,6	36,6	40,5	21,0	23,5
Accès à l'information sur les marchés	26,5	27,3	26,5	30,4	18,9
Accès au crédit	25,6	20,7	21,6	33,3	21,2
Formation aux comptes et à l'organisation	23,0	22,7	23,2	24,4	19,1
Accès à la publicité pour les nouveaux produits	19,2	21,6	20,6	19,6	14,2
Facilités à l'enregistrement	18,2	25,1	19,0	19,2	12,5
Aucune de ces aides souhaitées	12,3	5,2	12,1	11,4	16,2

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

VI.3 EN CAS DE CRÉDIT OCTROYÉ SOUS FORME D'UN PRÊT, LES UPI PRÉFÈRENT AUGMENTER LEUR STOCK ET AMÉLIORER LEURS ÉQUIPEMENTS

Il existe une mentalité d'accumulation dans le secteur informel mais la structure de production du secteur informel limite les possibilités d'intensification. En cas d'octroi d'un crédit, 83 % des chefs d'UPI augmenteraient leur niveau d'activité tandis que 13 % effectueraient des dépenses de consommation (notamment en dehors de leur établissement). En cas d'obtention d'un crédit, la moitié des UPI utiliseraient ce crédit pour une croissance intensive (accroissement du stock de capital), utilisation plus souvent envisagée par les UPI de la branche « industries ». En cas d'octroi d'un crédit, un tiers des UPI s'engageraient dans une stratégie de croissance extensive (ouverture d'un autre établissement dans la même branche ou dans une autre branche), utilisation plus souvent envisagée par les UPI de la branche « services ».

En cas de croissance extensive, les UPI des branches « commerce », « réparation » et « BTP » chercheraient plutôt à créer une nouvelle unité de production dans la même branche Les UPI désirant investir dans une autre branche d'activités, s'orienteraient vers le commerce. Enfin, 17 % des UPI informelles en milieu urbain seraient prêtes à investir dans l'élevage si une opportunité de financement se présentait.

VI.3.1 En cas d'obtention d'un crédit, l'embauche n'intéresse pas les UPI informelles

NOTE DE LECTURE : En cas d'obtention d'un crédit, 51,8 % des UPI informelles privilégieraient une croissance intensive.

Tableau 34

UTILISATION (EN %) D'UN CRÉDIT POTENTIEL PAR LES UPI SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012					
QUE FERIEZ-VOUS SI VOUS OBTENIEZ UN PRÊT?	**ENSEMBLE**	**PRIMAIRE**	**INDUSTRIE**	**COMMERCE**	**SERVICE**
CROISSANCE INTENSIVE	**51,8**	**46,2**	**55,6**	**52,4**	**42,2**
Accroître le stock De matières premières	17,6	17,6	15,0	25,9	7,9
Améliorer votre local	15,1	6,3	11,9	19,6	16,0
Améliorer votre équipement	18,2	17,7	27,8	6,3	18,0
Embaucher	0,9	4,6	0,9	0,6	0,3
CROISSANCE EXTENSIVE	**31,9**	**36,3**	**26,9**	**31,7**	**43,0**
Ouvrir une autre UPI (même branche)	15,8	16,2	11,7	20,3	16,9
Ouvrir une autre UPI (autre branche)	16,1	20,1	15,2	11,4	26,1
ENGAGER DES DÉPENSES HORS DE L'ÉTABLISSEMENT	**13,0**	**15,0**	**15,2**	**10,4**	**12,6**
AUTRES	**3,3**	**2,5**	**2,3**	**5,5**	**2,2**
TOTAL	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

L'embauche n'est pas une priorité pour les UPI informelles compte tenu de la faible utilisation des capacités de production du secteur informel dans la conjoncture actuelle. Ainsi, une politique de financement du secteur informel facilitant l'accès au crédit d'unités de production déjà existantes aurait un impact direct nul ou négligeable sur l'emploi.

VI.4 EN CAS DE RÉDUCTION DE LA DEMANDE, LES UPI DIVERSIFIERAIENT LEURS ACTIVITÉS

La marge de manœuvre très étroite de la plupart des UPI supportera mal une baisse de la demande. En cas de réduction de la demande (difficulté évoquée par la majorité des UPI), la diversification des activités et la recherche d'un autre emploi constituent les solutions privilégiées par les chefs d'UPI informelles. En cas de baisse de la demande, deux tiers des UPI informelles attendraient un seuil de rentabilité critique et incompressible en-dessous duquel, ils envisagent l'abandon partiel ou total de leur unité de production par un changement de branche ou un nouvel emploi.

VI.4.1 Un actif sur deux des UPI informelles de la branche « primaire » chercherait un autre emploi en cas de réduction de la demande

NOTE DE LECTURE : En cas de réduction de la demande, 34,3 % des UPI informelles diversifieraient les activités.

Tableau 35

RÉPARTITION DES UPI (EN %) SELON LEURS STRATÉGIES EN CAS DE RÉDUCTION DE LA DEMANDE PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

QUE FERIEZ-VOUS EN CAS DE RÉDUCTION DE LA DEMANDE ?	ENSEMBLE	PRIMAIRE	INDUSTRIE	COMMERCE	SERVICES
Diversification des activités	34,3	40,6	34,8	33,4	33,3
Recherche d'un autre emploi	32,4	32,3	30,8	30,9	38,9
Amélioration de la qualité des produits	15,6	15,4	18,5	12,8	13,9
Réduction du bénéfice	11,9	7,9	9,4	17,0	8,9
Réduction du nombre de salariés	1,3	2,6	1,2	1,3	1,3
Réduction des salariés	0,5	0,8	0,4	0,6	0,3
Autres	4,1	0,4	4,9	3,9	3,4
TOTAL	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

Les entrepreneurs informels pourraient contrôler une réduction de la demande par une baisse de leur bénéfice (12 %). Cette stratégie est l'une des seules marges de manœuvre interne à l'UPI sur laquelle de nombreux producteurs peuvent agir, notamment ceux qui se trouvent en situation d'auto-emploi. L'amélioration de la qualité des produits peut être une stratégie face à une réduction potentielle de la demande pour les UPI du secteur informel. La contraction de la masse salariale (réduction les salaires, débauche) ne constitue pas une solution potentielle, même pour ceux qui emploient des salariés compte tenu du faible poids de ce poste dans les comptes des unités informelles.

VI.5
SEPT CHEFS D'UPI SUR DIX SONT OPTIMISTES SUR L'AVENIR DE LEUR ÉTABLISSEMENT

Malgré les difficultés rencontrées, les chefs d'UPI informelles restent optimistes : 70 % considèrent qu'il existe un avenir pour leur propre unité de production. Cet optimisme est plus marqué pour les UPI les plus grandes et productives (nombre d'emplois, chiffres d'affaire ou encore de type de local). Les chefs d'UPI de la branche « réparations » et de la branche « bois » sont les plus optimistes En revanche, les UPI de la branche « service aux ménages » sont les plus pessimistes.

Le secteur informel est amené à jouer un rôle économique de premier plan au cours des prochaines années, notamment dans le secteur de production : 51 % des chefs d'unités de production informelles souhaitent voir leurs enfants reprendre leur activité s'ils le désiraient. Le secteur informel est donc bien associé à un mode d'insertion sociale et économique encore valorisé aujourd'hui. Les patrons des UPI informelles sont très optimistes sur l'avenir de leur établissement et désirent que leurs propres enfants prennent leur relève et se maintiennent dans le secteur informel, plus que les travailleurs à leur propre compte.

VI.5.1 La moitié des chefs d'UPI informelles désirent que leurs enfants prennent la relève de leur établissement

NOTE DE LECTURE : 70,6 % des chefs d'UPI informelles de la branche « industrie » pensent que leur établissement a un avenir.

Tableau 36

PERSPECTIVES D'AVENIR DES CHEFS D'UPI (EN % DES UPI) SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉS EN 2012

BRANCHES	L'UPI A UN AVENIR	DÉSIRE DE VOIR SES ENFANTS CONTINUER	STATUT	L'UPI A UN AVENIR	DÉSIRE VOIR SES ENFANTS CONTINUER
PRIMAIRE	**54,1**	**45,9**	**PATRON**	**79,1**	**59,2**
Sylviculture	54,1	45,9	Compte propre	68,8	50,3
INDUSTRIES	**70,6**	**58,2**	**SEXE**	**–**	**–**
Extractives	71,1	53,2	Homme	72,4	53,2
Alimentaire	67,9	42,1	Femme	67,4	49,2
Confection	68,9	62,1	–	–	–
Bois	79,1	65,5	**AGE**	**–**	**–**
Autres industrie	75,7	55,9	Moins 25 ans	67,5	48,7
BTP	70,0	61,2	25-45 ans	72,8	51,5
COMMERCE	**72,9**	**48,3**	–	–	–
SERVICES	**64,5**	**40,3**	**ANCIENNETÉ**	**–**	**–**
Réparation	87,3	59,5	Moins d'1 an	64,6	44,7
Transport	65,8	41,2	1 à 3 ans	66,8	45,8
Ménages	34,6	11,6	Plus de 3 ans	70,8	53,0
Autres services	72,8	49,0	–	–	–
ENSEMBLE	**69,6**	**51,0**	–	–	–

SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012 – NOS PROPRES CALCULS

ANNEXES

Tableau 37

RÉPARTITION (EN %) DES UPI SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ ET LA RÉGION EN 2012					
RÉGION	**PRIMAIRE**	**INDUSTRIE**	**COMMERCE**	**SERVICE**	**TOTAL**
Analamanga	1,9	36,8	29,5	31,8	100
Vakinankaratra	2,1	37,1	45,9	14,9	100
Itasy	0,2	40,9	49,4	9,5	100
Bongolava	2,0	59,3	24,3	14,4	100
Haute Matsiatra	10,2	41,1	32,4	16,3	100
Amoro'i Mania	13,1	63,4	19,2	4,3	100
Vatovavy Fitovinany	2,9	60,2	32,1	4,8	100
Ihorombe	0,2	61,7	26,2	11,9	100
Atsimo Atsinanana	0,0	56,0	33,5	10,5	100
Atsinanana	10,6	38,8	30,7	19,9	100
Analanjirifo	2,2	54,3	20,1	23,4	100
Alaotra Mangoro	3,8	42,4	35,2	18,6	100
Boeny	17,8	33,4	35,0	13,8	100
Sofia	0,4	54,5	34,1	11,0	100
Betsiboka	0,6	79,2	14,4	5,8	100
Melaky	0,6	58,9	33,3	7,2	100
Atsimo Andrefana	0,7	37,8	47,0	14,5	100
Androy	0,0	41,8	42,1	16,1	100
Anosy	7,1	28,8	58,4	5,7	100
Menabe	4,4	35,0	43,2	17,4	100
Diana	5,6	42,9	39,0	12,5	100
Sava	7,9	48,9	36,4	6,8	100
ENSEMBLE	**4,2**	**43,1**	**34,4**	**18,3**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM-PNUD-BIT-IRD/DIAL, ENEMPSI2012, nos propres calculs.

NOTE DE LECTURE : 29,5% des UPI à Analamanga travaillent dans la branche « commerce ».

Tableau 38

RÉPARTITION DES ACTIFS DES UPI INFORMELLES SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES EN 2012					
RÉGION	**PROPORTION DES FEMMES (%)**	**PROPORTION DES JEUNES MOINS DE 26 ANS (%)**	**AGE MOYEN (ANNÉES RÉVOLUES)**	**NIVEAU D'ÉTUDES MOYEN (ANS)**	**ANCIENNETÉ MOYENNE (ANS)**
Analamanga	51,5	23,9	35,8	6,5	8,9
Vakinankaratra	40,5	25,7	35,6	4,5	8,4
Itasy	36,1	8,9	40,2	4,2	7,0
Bongolava	43,2	30,1	33,0	4,6	6,6
Haute Matsiatra	57,9	32,7	33,9	4,6	10,7
Amoro'i Mania	42,1	18,2	37,8	4,1	13,9
Vatovavy Fitovinany	55,7	38,5	31,2	3,3	6,5
Ihorombe	65,4	27,4	34,7	9,9	10,6
Atsimo Atsinanana	73,0	20,8	37,2	2,6	12,2
Atsinanana	57,7	29,2	36,1	3,9	9,4
Analanjirifo	54,5	45,7	31,7	3,7	7,4
Alaotra Mangoro	47,2	29,4	35,0	4,9	6,7
Boeny	50,2	20,9	37,1	4,4	8,8
Sofia	58,5	30,5	33,1	4,0	5,6
Betsiboka	43,9	41,0	31,9	4,0	7,3
Melaky	60,4	22,7	36,3	3,9	10,1
Atsimo Andrefana	54,7	29,5	32,3	3,7	7,0
Androy	51,2	20,3	35,2	3,2	8,6
Anosy	61,4	24,7	33,8	3,9	7,8
Menabe	56,7	28,5	35,7	5,2	8,9
Diana	59,4	31,2	34,3	5,1	6,6
Sava	48,7	31,4	35,1	3,4	9,2
ENSEMBLE	**51,7**	**27,8**	**34,9**	**4,7**	**8,5**

SOURCE : INSTAT/DSM-PNUD-BIT-IRD/DIAL, ENEMPSI2012, nos propres calculs.

NOTE DE LECTURE : 51,1 % des actifs des UPI informelles à Analamanga sont des femmes.

Tableau 39

RÉPARTITION (EN %) DES DIFFÉRENTS BIENS DU CAPITAL DES UPI DU SECTEUR INFORMEL SELON LA QUALITÉ DES BIENS ET LE TYPE DE PROPRIÉTÉ EN 2012

RÉGION	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	PARTAGÉ	TOTAL
Analamanga	63,2	22,6	14,2	100
Vakinankaratra	57,0	6,0	37,0	100
Itasy	85,0	1,2	13,8	100
Bongolava	82,2	3,5	14,3	100
Haute Matsiatra	91,0	3,2	5,8	100
Amoro'i Mania	94,6	0,8	4,6	100
Vatovavy Fitovinany	45,6	3,9	50,5	100
Ihorombe	73,5	3,0	23,6	100
Atsimo Atsinanana	67,9	4,3	27,8	100
Atsinanana	76,2	10,0	13,8	100
Analanjirifo	64,7	6,1	29,2	100
Alaotra Mangoro	69,1	14,3	16,6	100
Boeny	69,6	24,6	5,8	100
Sofia	52,4	41,5	6,1	100
Betsiboka	72,8	6,8	20,4	100
Melaky	88,4	0,6	11,0	100
Atsimo Andrefana	60,5	6,2	33,3	100
Androy	12,1	0,9	87,0	100
Anosy	93,7	2,2	4,1	100
Menabe	92,2	1,8	6,0	100
Diana	84,6	6,7	8,8	100
Sava	55,1	14,9	30,1	100
ENSEMBLE	**65,4**	**11,4**	**23,2**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM-PNUD-BIT-IRD/DIAL, ENEMPSI2012, nos propres calculs.

NOTE DE LECTURE : 63,2 % du capital des d'UPI à Analamanga sont propriétaires du chef d'unité.

Tableau 40

TAUX (EN % DE LA VALEUR) DE LA VALEUR AJOUTÉE ET RÉPARTITION (EN % DE LA VALEUR) DES COÛTS DE LA VALEUR AJOUTÉE SELON LES RÉGIONS EN 2012

RÉGION	TAUX DE VALEUR AJOUTÉE	MASSE SALARIALE	IMPÔTS ET TAXES	EBE	TOTAL
Analamanga	67,0	8,5	1,9	89,6	100
Vakinankaratra	76,7	5,5	1,1	93,4	100
Itasy	60,4	13,3	1,7	85,0	100
Bongolava	67,2	6,5	2,4	91,2	100
Haute Matsiatra	52,6	4,3	2,2	93,6	100
Amoro'i Mania	70,2	14,9	1,5	83,6	100
Vatovavy Fitovinany	69,5	1,8	0,4	97,8	100
Ihorombe	79,8	4,1	2,7	93,2	100
Atsimo Atsinanana	55,5	15,2	2,3	82,5	100
Atsinanana	64,5	19,4	2,7	77,9	100
Analanjirifo	67,3	3,8	1,7	94,5	100
Alaotra Mangoro	42,2	8,1	2,8	89,1	100
Boeny	73,2	3,6	1,9	94,5	100
Sofia	62,0	11,5	0,7	87,8	100
Betsiboka	79,7	1,3	1,0	97,7	100
Melaky	44,5	9,4	0,8	89,9	100
Atsimo Andrefana	70,3	5,7	1,9	92,4	100
Androy	65,8	3,9	0,5	95,6	100
Anosy	64,3	1,4	5,4	93,2	100
Menabe	65,7	4,9	1,0	94,1	100
Diana	68,9	7,2	2,2	90,6	100
Sava	71,2	10,6	0,6	88,8	100
ENSEMBLE	**64,8**	**7,3**	**1,8**	**90,9**	**100**

SOURCE : INSTAT/DSM-PNUD-BIT-IRD/DIAL, ENEMPSI2012, nos propres calculs.

NOTE : Le taux de valeur ajoutée est le rapport de la valeur ajoutée à la production.
NOTE DE LECTURE : Le cout de la masse salariale des UPI à Analamanga représente 8,5 % des coûts de la valeur ajoutée.

Tableau 41

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES (EN %) PAR RÉGION SELON LE SECTEUR D'ORIGINE EN 2012

RÉGION	PUBLIC	FORMEL COMMERCIAL	INFORMEL COMMERCIAL	FORMEL NON COMMERCIAL
Analamanga	0,0	43,3	30,2	3,3
Vakinankaratra	0,0	9,9	61,5	0,1
Itasy	0,0	16,0	5,9	0,0
Bongolava	0,0	7,4	40,7	0,0
Haute Matsiatra	0,0	2,3	63,8	0,1
Amoro'i Mania	0,1	0,9	66,8	0,0
Vatovavy Fitovinany	0,0	23,7	44,5	0,0
Ihorombe	0,0	19,8	34,1	0,0
Atsimo Atsinanana	0,0	38,1	42,1	0,0
Atsinanana	0,0	43,3	44,9	0,3
Analanjirifo	0,0	21,5	51,6	0,0
Alaotra Mangoro	0,3	19,2	27,4	0,2
Boeny	0,1	34,3	43,7	2,5
Sofia	0,1	19,6	72,1	0,0
Betsiboka	0,8	23,5	73,4	0,5
Melaky	0,0	5,1	92,4	0,0
Atsimo Andrefana	0,0	50,4	23,1	0,0
Androy	0,0	7,8	45,9	0,0
Anosy	0,9	19,1	30,2	0,9
Menabe	0,0	4,7	76,4	0,2
Diana	0,0	48,0	25,5	2,7
Sava	0,0	1,5	29,4	0,0
ENSEMBLE	**0,1**	**27,7**	**39,5**	**1,2**

SOURCE : INSTAT/DSM-PNUD-BIT-IRD/DIAL, ENEMPSI2012, nos propres calculs.

NOTE DE LECTURE : 43,3 % des biens de consommation intermédiaires des Unités de Production Individuelles à Analamanga proviennent du secteur « formel commercial ».

	INFORMEL NON COMMERCIAL	MÉNAGE	IMPORT	NATURE	TOTAL
	16,3	5,2	1,2	0,5	100
	5,3	22,4	0,0	0,8	100
	75,0	3,0	0,0	0,1	100
	33,7	16,2	0,0	1,9	100
	3,0	29,8	0,0	0,9	100
	10,3	11,8	0,0	10,1	100
	13,0	16,1	0,0	2,7	100
	16,3	27,2	0,0	2,6	100
	2,3	11,0	0,0	6,6	100
	9,8	0,6	0,0	1,0	100
	25,4	0,8	0,0	0,7	100
	44,9	7,0	0,0	1,0	100
	7,4	6,0	2,3	3,7	100
	0,8	3,0	0,0	4,5	100
	0,2	1,6	0,0	0,1	100
	0,1	0,0	0,0	2,3	100
	11,5	13,1	0,0	1,8	100
	1,3	43,7	0,0	1,4	100
	4,6	43,8	0,0	0,6	100
	10,6	5,5	0,0	2,6	100
	19,1	2,8	0,0	1,8	100
	49,2	5,8	0,5	13,6	100
18,1		**11,1**	**0,4**	**1,9**	**100**

Tableau 42

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR INFORMEL (EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES) PAR RÉGION SELON LE SECTEUR DE DESTINATION EN 2012

RÉGION	PUBLIC	FORMEL COMMERCIAL	INFORMEL COMMERCIAL	FORMEL NON COMMERCIAL	INFORMEL NON COMMERCIAL
Analamanga	0,0	3,8	15,4	1,7	3,6
Vakinankaratra	0,5	0,2	11,5	0,4	1,1
Itasy	0,0	0,0	56,6	0,0	1,1
Bongolava	0,0	0,8	31,5	0,0	2,2
Haute Matsiatra	0,3	2,0	38,3	0,3	1,9
Amoro'i Mania	0,0	2,9	9,9	0,1	12,3
Vatovavy Fitovinany	0,0	9,8	8,5	4,4	7,0
Ihorombe	0,1	20,3	14,6	1,2	0,5
Atsimo Atsinanana	3,7	0,0	1,7	0,0	0,2
Atsinanana	0,0	0,9	11,4	0,2	2,5
Analanjirifo	0,0	8,5	3,6	0,2	0,4
Alaotra Mangoro	0,1	3,9	22,9	0,2	2,7
Boeny	0,6	0,7	20,5	0,2	7,8
Sofia	0,0	1,4	7,1	0,0	0,3
Betsiboka	0,8	18,1	30,0	0,0	0,4
Melaky	0,3	0,8	66,7	0,0	0,0
Atsimo Andrefana	0,0	0,8	36,8	0,2	0,5
Androy	0,0	0,0	37,9	0,0	0,3
Anosy	0,0	3,3	6,8	5,2	0,0
Menabe	0,0	0,0	17,0	0,0	2,9
Diana	0,0	2,7	31,0	0,4	0,9
Sava	0,0	0,3	26,8	0,0	15,9
ENSEMBLE	**0,2**	**2,7**	**21,3**	**0,8**	**3,0**

SOURCE : INSTAT/DSM-PNUD-BIT-IRD/DIAL, ENEMPSI2012, nos propres calculs.

NOTE DE LECTURE : 73,6 % du chiffre d'affaires des UPI informelles à Analamanga provient de la demande du ménage.

	MÉNAGE	EXPORT	AUTOCONSO, PAR MÉNAGE	AUTOCONSO PAR UPI	STOCK	TOTAL
	73,6	1,8	0,1	0,0	0,2	100
	85,3	0,0	0,4	0,5	0,0	100
	41,7	0,5	0,0	0,0	0,0	100
	65,2	0,0	0,0	0,0	0,3	100
	56,7	0,2	0,2	0,0	0,1	100
	73,8	0,0	1,0	0,0	0,0	100
	69,5	0,0	0,4	0,1	0,2	100
	62,5	0,0	0,4	0,0	0,4	100
	94,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	85,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	87,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	70,1	0,1	0,0	0,0	0,0	100
	70,0	0,0	0,0	0,0	0,1	100
	91,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	50,7	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	32,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	61,2	0,2	0,4	0,0	0,0	100
	61,7	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	84,6	0,0	0,1	0,0	0,0	100
	80,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	64,6	0,4	0,0	0,0	0,0	100
	57,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	71,1	**0,6**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**100**

Tableau 43

PROPORTION (EN %) DES UPI PRÊTES À RÉINTÉGRER LES CIRCUITS OFFICIELS ET FAVORABLES AU GUICHET UNIQUE SELON LES RÉGIONS EN 2012

RÉGION	PRÊT À ENREGISTRER SON UPI AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION	PRÊT À PAYER DES IMPÔTS SUR L'ACTIVITÉ	FAVORABLE AU PRINCIPE DU GUICHET UNIQUE
Analamanga	32,3	57,3	22,7
Vakinankaratra	36,3	61,6	24,4
Itasy	49,2	56,9	29,6
Bongolava	48,4	74,2	25,1
Haute Matsiatra	26,1	53,1	23,6
Amoro'i Mania	24,2	51,6	7,3
Vatovavy Fitovinany	39,8	71,1	18,8
Ihorombe	50,6	71,1	37,9
Atsimo Atsinanana	40,8	57,3	28,8
Atsinanana	55,8	75,7	27,6
Analanjirifo	58,3	53,9	27,2
Alaotra Mangoro	29,6	49,5	28,9
Boeny	48,8	56,1	16,8
Sofia	39,9	66,1	22,7
Betsiboka	87,9	90,7	33,5
Melaky	46,1	61,8	9,6
Atsimo Andrefana	48,8	65,1	51,3
Androy	43,1	72,8	37,7
Anosy	30,0	50,6	28,2
Menabe	48,3	64,4	34,6
Diana	57,6	69,0	42,9
Sava	71,5	80,6	41,4
ENSEMBLE	**41,3**	**60,8**	**27,5**

SOURCE : INSTAT/DSM-PNUD-BIT-IRD/DIAL, ENEMPSI2012, nos propres calculs.

NOTE DE LECTURE : 32,3 % des UPI à Analamanga sont prêtes à s'enregistrer auprès de l'administration et 57,3 % sont prêts à payer l'impôt.

Tableau 44

PRINCIPALES DIFFICULTÉS (EN %) RENCONTRÉES PAR LES UPI DU SECTEUR INFORMEL SELON LES RÉGIONS EN 2012

RÉGION	APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES	MANQUE DE CLIENTÈLE	EXCÈS DE CONCURRENCE	DIFFICULTÉ D'ACCÈS AU CRÉDIT	COÛT DU CRÉDIT
Analamanga	20,7	58,3	57,1	14,1	5,6
Vakinankaratra	25,7	56,2	53,5	18,1	5,0
Itasy	8,9	51,2	20,0	5,2	6,5
Bongolava	8,6	44,7	32,5	5,1	3,4
Haute Matsiatra	38,2	60,7	62,1	17,2	12,6
Amoro'i Mania	58,7	60,2	37,9	11,6	1,4
Vatovavy Fitovinany	30,0	59,4	46,3	22,7	11,3
Ihorombe	38,3	59,0	42,4	16,9	3,9
Atsimo Atsinanana	44,6	72,5	59,9	13,9	1,0
Atsinanana	21,2	35,3	25,7	16,4	4,6
Analanjirifo	51,6	74,7	64,6	42,4	34,6
Alaotra Mangoro	26,8	46,2	30,1	12,1	6,7
Boeny	32,8	35,6	60,3	11,8	5,0
Sofia	40,6	58,4	61,3	12,1	2,9
Betsiboka	10,3	27,6	20,2	8,0	11,1
Melaky	16,5	56,6	59,2	12,2	7,6
Atsimo Andrefana	17,2	50,2	46,7	21,8	11,9
Androy	49,3	89,3	68,0	24,3	3,3
Anosy	27,4	77,5	75,4	23,0	13,1
Menabe	14,2	68,1	59,8	12,2	4,2
Diana	41,5	46,0	63,5	9,2	10,6
Sava	26,1	36,7	15,9	8,0	11,2
ENSEMBLE	**28,7**	**56,6**	**51,4**	**16,7**	**8,4**

SOURCE : INSTAT/DSM-PNUD-BIT-IRD/DIAL, ENEMPSI2012, nos propres calculs.

NOTE : Le total en colonne peut être supérieur à 100%, car il s'agit de questions à réponses multiples.

NOTE DE LECTURE : En 57,1 % des UPI informelles à Analamanga déclarent avoir un problème de manque de clientèle.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL QUALIFIÉ	MANQUE DE PLACE, LOCAL INADAPTÉ	MANQUE DE MACHINES OU D'ÉQUIPEMENTS	DIFFICULTÉ TECHNIQUE DE FABRICATION	DIFFICULTÉ D'ORGANISATION, DE GESTION	TROP DE RÉGLEMENTATIONS, TROP D'IMPÔTS
3,3	13,4	13,4	4,1	1,0	3,0
4,1	12,2	27,2	5,1	3,2	1,1
1,9	11,0	11,6	6,1	0,0	2,2
0,5	8,6	9,6	1,8	0,2	1,5
1,5	6,0	18,3	3,7	3,3	5,6
0,6	4,5	13,6	6,6	0,7	0,7
9,0	21,9	52,9	35,4	18,8	3,5
0,3	11,3	13,7	3,7	10,4	7,1
1,0	32,6	31,9	4,8	7,1	7,5
0,0	5,3	4,0	2,8	3,3	1,4
23,7	31,4	61,0	32,1	26,8	8,4
0,3	14,2	20,7	9,1	1,0	4,9
0,5	13,1	17,9	6,5	2,1	4,8
7,0	10,4	13,5	20,7	21,3	1,8
3,0	30,0	55,7	47,9	13,4	2,7
3,3	4,2	18,1	5,3	8,3	1,3
9,2	15,9	26,5	14,9	20,2	4,3
9,7	17,7	28,0	10,0	9,3	5,4
3,7	14,9	25,0	10,0	13,1	7,0
5,1	12,9	24,3	17,0	2,9	5,3
5,2	12,7	24,1	21,7	16,6	11,9
1,5	9,0	40,0	10,9	16,3	3,9
4,7	**14,6**	**23,8**	**10,4**	**7,1**	**4,2**

Tableau 45

AIDES SOUHAITÉES (EN %) PAR LES CHEFS D'UNITÉS DE PRODUCTION INFORMELLES SELON LES RÉGIONS EN 2012

RÉGION	FORMATION TECHNIQUE	FORMATION AUX COMPTES ET À L'ORGANISATION	ASSISTANCE POUR LES APPROVISIONNEMENTS	ACCÈS À DES ÉQUIPEMENTS MODERNES
Analamanga	12,9	6,9	29,7	18,6
Vakinankaratra	24,3	8,0	28,6	27,1
Itasy	14,4	1,4	20,9	11,2
Bongolava	6,4	8,3	19,8	10,4
Haute Matsiatra	29,0	21,8	39,3	29,1
Amoro'i Mania	7,9	3,7	42,0	27,4
Vatovavy Fitovinany	67,3	43,8	49,1	62,4
Ihorombe	68,5	69,5	65,1	54,7
Atsimo Atsinanana	55,6	27,8	81,2	43,5
Atsinanana	45,8	45,3	47,9	26,5
Analanjirifo	70,2	68,3	85,0	72,6
Alaotra Mangoro	15,2	7,9	32,8	23,4
Boeny	30,9	25,6	42,5	23,2
Sofia	84,4	67,4	35,1	34,0
Betsiboka	55,7	31,9	40,6	68,1
Melaky	10,8	19,9	41,4	24,3
Atsimo Andrefana	21,8	31,0	45,3	25,4
Androy	31,7	29,8	75,5	38,1
Anosy	41,4	34,2	66,5	26,6
Menabe	25,6	16,3	40,8	34,2
Diana	53,5	50,3	42,2	33,5
Sava	50,7	47,5	59,5	45,0
ENSEMBLE	**30,6**	**23,0**	**42,6**	**31,0**

SOURCE : INSTAT/DSM-PNUD-BIT-IRD/DIAL, ENEMPSI2012, nos propres calculs.

NOTE : Le total peut être supérieur à 100 %, car il s'agit de questions à choix multiples .

NOTE DE LECTURE : En 53,6 % des UPI informelles à Analamanga souhaitent accéder à de plus grosses commandes.

	ACCÈS AU CRÉDIT	ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES MARCHÉS	ACCÈS À DE GROSSES COMMANDES	FACILITÉS À L'ENREGISTREMENT	ACCÈS À LA PUBLICITÉ POUR LES NOUVEAUX PRODUITS
	18,0	15,3	53,6	9,5	10,8
	20,8	18,2	40,9	4,5	5,1
	3,9	3,3	40,8	1,1	0,7
	9,8	8,2	23,5	11,1	2,7
	27,6	36,4	61,7	7,9	12,3
	15,2	15,8	63,8	8,4	7,8
	34,2	49,3	68,2	35,9	46,0
	45,8	50,9	62,2	53,2	52,8
	31,5	24,7	37,1	32,9	31,0
	39,4	34,5	55,2	36,9	27,6
	56,2	28,7	73,9	41,7	32,8
	18,3	31,5	50,3	8,5	11,9
	23,5	34,5	70,8	30,6	24,3
	26,1	34,7	30,2	27,7	34,4
	44,6	37,3	52,9	48,2	36,8
	13,9	35,4	65,0	16,5	38,2
	36,1	28,8	39,8	23,6	22,4
	33,9	66,8	90,6	26,3	39,8
	32,6	50,8	65,8	23,8	39,6
	18,9	22,7	49,2	8,3	9,7
	23,6	30,5	47,9	20,2	30,3
	23,6	29,9	60,3	56,0	39,2
	25,6	**26,5**	**53,8**	**18,2**	**19,2**

METHODOLOGIE

L'enquête sur le secteur informel s'inscrit dans le cadre plus large de l'enquête de type 1-2, spécialement conçue pour appréhender les activités informelles dans son ensemble. Elle procède par la méthode des enquêtes dites en deux phases. Dans la première phase, un échantillon de 11 300 ménages a été constitué suivant un plan de sondage à deux degrés : le premier degré consistant à tirer les 563 segments où on a effectué l'enquête, tandis qu'un échantillon de ménages est tiré au second degré (tirage aléatoire systématique).

Un questionnaire sur l'activité de tous les membres de 5 ans et plus des ménages sélectionnés a permis d'identifier les actifs occupés dirigeant une unité de production informelle, que ce soit dans leur emploi principal ou dans un emploi secondaire. La seconde phase a donc consisté à réaliser une enquête spécifique auprès d'un échantillon représentatif d'unités informelles sur les conditions de production et les résultats économiques de leurs établissements. Compte tenu des problèmes spécifiques de l'agriculture urbaine, les unités de production dans les branches primaires ont été exclues du champ de l'enquête.

Cette technique est la seule qui permette d'obtenir un véritable échantillon représentatif de l'ensemble des unités de production informelles aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, quel que soit leur type de localisation (dans un atelier ou une boutique, à domicile, sur la voie publique, etc.). En outre, elle présente l'avantage de pouvoir combiner l'approche «ménage» et l'approche «établissement», en appariant les informations collectées au cours de la première et de la seconde phase. Cette caractéristique est particulièrement appréciable, compte tenu de l'imbrication étroite entre unité de production et unité de consommation propre au secteur informel.

En définitive, 6 200 unités de production informelles non agricoles ont été dénombrées dans la phase 1, et qui ont constitué de façon exhaustive l'échantillon de l'enquête sur le Secteur Informel. In fine, compte tenu des disparitions, des changements d'activité entre la phase 1 et la phase 2, ainsi que des refus de répondre et après quelques remplacements internes à chaque strate, le fichier définitif de l'enquête comprend 5 692 unités de production informelles constituant un échantillon représentatif du secteur informel non agricole au niveau national, au niveau milieu urbain-rural et au niveau région. Les interviews se sont déroulées sur les lieux d'activité des unités de production. Les opérations de collecte ont eu lieu sur le terrain entre Novembre 2012 et Janvier 2013.

CONCEPTS ET INDICATEURS

Unité de production: unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale. L'unité de production se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet (boutique, atelier, échoppe). Elle sera assimilée à un «pseudo-établissement» lorsqu'il n'existe pas de lieu (activité à domicile, activité ambulante). Par exemple, une couturière travaillant seule à domicile et confectionnant des vêtements pour ses clients est associée à une unité de production de la branche «confection». De la même façon, un vendeur de cigarettes au détail sur la voie publique est associé à une unité de production de la branche «commerce».
Secteur informel : ensemble des unités de production dépourvues de numéro statistique et/ou de comptabilité écrite officielle.

Quelques concepts de comptabilité nationale:

Production (P) **=** chiffre d'affaires **+** produits finis consommés par les ménages de l'unité de production **+** variation de stocks de produits finis **-** coût des produits achetés et revendus en l'état.

La production n'est sensiblement différente du chiffre d'affaires que pour les «commerces».

Valeur ajoutée (VA) **=** production **-** consommations intermédiaires.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) **=** valeur ajoutée **-** (masse salariale **+** impôts indirects, nets de subvention).
Dans le cas du secteur informel, l'EBE est un revenu mixte qui rémunère aussi bien le travail de l'entrepreneur individuel que le capital avancé.

Taux de marge **=** EBE **/** VA.
Cependant, dans le cas des activités commerciales, les marges peuvent être définies comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits achetés et revendus en l'état. On peut alors calculer un taux de marge commerciale [marge**/**coût des produits achetés en l'état pour revente], différent du taux de marge au sens de la comptabilité nationale.

Taux de salarisation **=** Nombre de salariés **/** Effectif total du personnel
Coefficient du capital **=** Capital **/** Production
Investissement **=** Valeur des équipements ou matériels acquis au cours de l'année de référence
Taux d'investissement **=** Investissement **/** VA

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE MALGACHE BP 485 – Anosy Antananarivo – 101 Madagascar Tel. : + (261) 20 22 216 52 – http://www.instat.mg